

TUNISIE LEASING ET FACTORING



Société anonyme au capital de 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 00314405

Siège Social : Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 70 132 000 / 31 332 000 **Fax** : 71 232 020

E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB - (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 03/11/2023

DOCUMENT DE REFERENCE « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2024 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **12 AOÛT 2024** sous le **N° 24 / 005 /** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Monsieur Hassen MAALOUL

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring

Tél. : 70 132 000

Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Green Center- Bloc C 2^{ème} étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903
E-mail: macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring, Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA - Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.



Sommaire

Présentation résumée de la société	6
Chapitre 1 : Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	8
1.1. Responsable du document de référence	8
1.2. Attestation des responsables du document de référence	8
1.3. Responsables du contrôle des comptes	8
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	16
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence	17
1.6. Responsable de l'information	18
Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	19
2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring	19
2.1.1. Dénomination et siège social	19
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	19
2.1.3. Date de constitution et durée	19
2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)	19
2.1.5. Identifiant unique	19
2.1.6. Exercice social	19
2.1.7. Nationalité	19
2.1.8. Régime fiscal	20
2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige	20
2.1.10. Capital social	20
2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	20
2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	20
2.1.13. Clauses statutaires particulières	20
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	24
2.3. Evolution du capital social	25
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2024	26
2.4.1. Structure du capital au 30/06/2024	26
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2024	26
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2024	26
2.4.4. Nombre d'actionnaires	27
2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank	27
2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring	28
2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023	29
2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2023	31
2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2023	32
2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2023 et la date d'élaboration du document de référence	33
2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023	33
2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023	33
2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	33
2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2023	34
2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring	34
2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring	34
2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	34
2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022	34
2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022	34
2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	35
2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe	35
2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe	35
2.7.9. Les prestations de services reçues et données	35

2.7.10.	Les contrats de location	35
2.7.11.	Les fonds gérés.....	35
2.8.	Relations avec les autres parties liées au 31/12/2023.....	36
2.8.1.	Informations sur les engagements	36
2.8.2.	Transferts de ressources	36
2.8.3.	Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées	36
2.8.4.	Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe TLF.....	37
2.8.5.	Les prestations de services reçues et données.....	37
2.8.6.	Les apports en capitaux	37
2.8.7.	Obligations et engagements de la société envers les dirigeants	38
2.9.	Dividendes.....	38
2.10.	Marché des titres de l'émetteur	39
2.11.	Notation de la société.....	39
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution.....		41
3.1.	Présentation de la société.....	41
3.2.	Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2023	41
3.2.1.	Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2023	41
3.2.2.	Evolution des approbations.....	41
3.2.3.	Evolution des mises en force.....	42
3.2.4.	Évolution des encours financiers	43
3.2.5.	Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices.....	43
3.3.	Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2023	44
3.3.1.	Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2023	44
3.3.2.	Les contrats actifs	44
3.3.3.	Les factures achetées.....	44
3.3.4.	Le volume des factures financées.....	45
3.3.5.	L'encours de financement.....	45
3.3.6.	Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring	46
3.4.	Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2024	47
3.5.	Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2024.....	48
3.6.	Organisation de la société.....	49
3.6.1.	Organigramme.....	49
3.6.2.	Le Contrôle Interne	53
3.6.3.	Système d'information	54
3.7.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité.....	57
3.8.	Dépendance de l'émetteur au 31/12/2023	60
3.9.	Litige ou arbitrage	61
3.10.	Politique sociale et effectif.....	62
3.10.1.	Evolution de l'effectif.....	62
3.10.2.	Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF.....	62
3.10.3.	Formation et perfectionnement des collaborateurs	63
3.11.	Politique d'investissement	63
3.12.	Analyse SWOT	64
Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat.....		65
4.1.	Patrimoine de la société au 31/12/2023.....	65
4.1.1.	Créances sur la clientèle, opération de leasing.....	65
4.1.2.	Acheteurs factorés	65
4.1.3.	Les immobilisations incorporelles et corporelles	65
4.1.4.	Les immobilisations financières (hors titres de placement)	65
4.2.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2023.....	65
4.2.1.	Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 31/12/2023	65
4.2.2.	Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 31/12/2023.....	65
4.2.3.	Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2023	65
4.3.	Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2023.....	66
4.3.1.	Bilans individuels comparés au 31 décembre.....	67
4.3.2.	Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre	68

4.3.3.	Etats de résultats comparés au 31 décembre.....	69
4.3.4.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	70
4.4.	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2023.....	71
4.5.	Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023.....	120
4.6.	Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023.....	126
4.7.	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2023..	129
4.7.1.	Notes complémentaires aux rapports des commissaires aux comptes	129
4.7.2.	Notes complémentaires aux états financiers.....	130
4.8.	Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023.....	137
4.8.1.	Engagements financiers au 31/12/2023	137
4.8.2.	Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023.....	138
4.8.3.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2023.....	142
4.8.4.	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2023.....	143
4.8.5.	Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	144
4.8.6.	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation.....	144
4.8.7.	Evolution du résultat net.....	144
4.8.8.	Evolution de la marge brute d'autofinancement	145
4.8.9.	Evolution des dividendes	145
4.8.10.	Indicateurs de gestion et ratios du Leasing.....	146
4.8.11.	Indicateurs de gestion et ratios du Factoring.....	147
4.9.	Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.....	148
4.9.1.	Bilan consolidé au 31 décembre 2023.....	149
4.9.2.	Etat des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2023.....	150
4.9.3.	Etat de résultat consolidé au 31 décembre 2023	151
4.9.4.	Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2023.....	152
4.10.	Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2023.....	153
4.11.	Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023.	188
4.12.	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2023 ..	193
4.12.1.	Notes complémentaires au rapport des commissaires aux comptes.....	193
4.12.2.	Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2023.....	193
4.13.	Comportement boursier du cours TLF.....	199
Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes.....		200
5.1.	Conseil d'Administration	200
5.1.1.	Membres des organes d'administration	200
5.1.2.	Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	200
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	201
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	201
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent.....	202
5.2.	Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2023.....	202
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2023	202
5.2.2.	Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2023.....	203
5.3.	Contrôle.....	203
5.4.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital.....	203
5.4.1.	Prêts octroyés et crédits reçus	203
5.4.2.	Créances et dettes commerciales	204
5.4.3.	Apport en capital.....	204
5.4.4.	Dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring et encaissés par les autres parties liées en 2023 au titre de l'exercice 2022.....	204
5.4.5.	Prestations de services reçus ou données	204

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir.....	205
6.1. Evolution récente et orientation stratégique	205
6.1.1. Evolution récente au 30/06/2024.....	205
6.1.2. Orientation stratégique.....	205
6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024 – 2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023 - 2027	206
6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023.....	206
6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024-2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023-2027	207
6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024.....	209
6.4. Perspectives d'avenir	210
6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues.....	210
6.4.2. États financiers prévisionnels 2024-2028.....	217
6.4.3. Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing.....	220
6.4.4. Indicateurs prévisionnels du Factoring	221
6.4.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2024 à 2028.....	222

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » est une société tunisienne, créée en 1984, qui a pour activité la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel. L'activité a été, par la suite, étendue aux opérations d'affacturage.

Cette activité a été abandonnée en 1999 au profit d'une entité séparée, « Tunisie Factoring », qui a été objet d'une fusion-acquisition avec « Tunisie Leasing » en 2017 pour donner naissance à la société « Tunisie Leasing et Factoring » « TLF » dans sa forme actuelle.

Les titres de la société Tunisie Leasing et Factoring sont admis à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis depuis 1992.

Au 31/12/2023, son capital social s'élève à 54 000 000 dinars, divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune.

Tunisie Leasing et Factoring « TLF » est détenue à hauteur de 59,33% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,42%), la société d'assurances COMAR (19,88%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

La société Tunisie Leasing et Factoring « TLF » elle-même se trouve à la tête du groupe TLF dont elle est la société mère et qui se compose de 8 sociétés exerçant dans le secteur financier.

Activité de la société au 31/12/2023

Les parts de marché de Tunisie Leasing et Factoring en termes d'approbations et de mises en forces ont augmenté en 2023, passant respectivement de 18,18% et 17,98% au 31 décembre 2022 à 20,77% et 20,99% au 31 décembre 2023. La part de marché en termes d'encours est passée de 20,00% au 31 décembre 2022 à 20,24% au 31 décembre 2023.

Le montant des approbations de Tunisie Leasing et Factoring s'élève au 31/12/2023 à 549 MDT contre 428,3 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 28,15%.

Les Mises en Force de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 341,3 MDT au 31/12/2022 à 454 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 33,00%.

Les encours de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 708 MDT au 31/12/2022 à 766 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 8,21%.

Concernant l'activité Factoring, le volume des contrats actifs de Tunisie Leasing et Factoring est passé de 528 MDT au 31/12/2022 à 582 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 10,17%.

Le chiffre d'affaires acheté de Tunisie Leasing et Factoring a évolué de 15,10% entre 2022 et 2023, passant de 464 MDT à 534 MDT.

L'encours de financement de Tunisie Leasing et Factoring a augmenté de 9,17% entre 2022 et 2023, passant de 124 MDT à 135 MDT.

Activité de la société au 30/06/2024

Le montant des approbations de Tunisie Leasing et Factoring s'élève au 30/06/2024 à 309 MDT contre 302 MDT au 30/06/2023, soit une hausse de 2,31%.

Les Mises en Force de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 233 MDT au 30/06/2023 à 237 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 2,02%.

Les encours de Leasing de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 745 MDT au 30/06/2023 à 799 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 7,25%.

Le volume des factures achetées de Tunisie Leasing et Factoring est passé de 272 MDT au 30/06/2023 à 229 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 15,97%.

Le volume des factures financées de Tunisie Leasing et Factoring est passé de 205 MDT au 30/06/2023 à 179 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 12,71%.

Les encours de Factoring de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 141 MDT au 30/06/2023 à 128 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 9,49%.

Notation de la société

En date du 03/11/2023, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, BBB - (tun), avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

https://www.tlf.com.tn/document/LE-RAPPORT-DE-NOTATION-DE-FITCH-RATINGS-2023.pdf?id_article=342

Mise en conformité par rapport à la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays.

A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie.

Chapitre 1 : Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Le Président du Conseil d'Administration
Ahmed EL KARM



Le Directeur Général
Hichem ZGHAL



1.2. Attestation des responsables du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Président du Conseil d'Administration
Ahmed EL KARM



Le Directeur Général
Hichem ZGHAL



1.3. Responsables du contrôle des comptes

➤ Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2021

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Cabinet MS Louzir**, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 36 400 900 - 36 400 902 Fax : 36 050 900

➤ Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2022

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Cabinet MS Louzir**, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 36 400 900 - 36 400 902 Fax : 36 050 900



➤ **Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2023**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Société DATN***, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

➤ **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2022**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Cabinet MS Louzir**, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

➤ **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2023**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Société DATN***, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers individuels de la société Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet M.S. Louzir, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Mohamed LOUZIR, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

* Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE de la société du 03/07/2023.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise par l'agent chargé des relations avec les administrations publiques et notamment le paiement des taxes et des infractions routières relatives aux véhicules récupérés.

Sur la base des travaux et investigations effectués durant la période 2019-2021, il a été constaté que l'agent en question s'est approprié des sommes de chèques tirés en sa faveur et qui devrait servir au paiement des droits et taxes.

Il a également procédé à la falsification de la signature de ses supérieurs hiérarchiques pour encaisser des sommes d'argent pour couvrir des dépenses fictives.

La société a déposé, en date du 20 décembre 2021, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 13 janvier 2022. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers individuels de la société Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet M.S. Louzir, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur de la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 juin 2022. L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers individuels de la société Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et la société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 43 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers consolidés du groupe Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 1 - Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3 – Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.
La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.
A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.
En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.
- 2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administratif suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

8 – Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers consolidés du groupe Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et la société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 1 – Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2 – Fondement de l’opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d’intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d’Administration le 29 mars 2024 sur la base d’états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s’élève à -15 870 KDT, représentant -6,05% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2023, et de déterminer d’éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit avec réserve.

3 – Observation

Nous attirons l’attention sur les points suivants :

- 1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring en 2022, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.
Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l’impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.
- 2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.
Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.
En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ces points.

8 – Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l’article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l’examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l’information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d’Administration.

Sur la base de notre examen, nous n’avons pas identifié d’insuffisances majeures susceptibles d’impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes

FINOR

Monsieur Mustapha MEDHIOUB



Société DATN*

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Monsieur Jaouhar BEN ZID



* Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE du 03/07/2023.



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

MAC SA

Directeur Général

Monsieur Mourad BEN CHAABANE



1.6. Responsable de l'information

Monsieur Hassen MAALOUL

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire

Tel : 70 132 000

Fax : 71 236 625

E-mail : hassen.maaloul@tlf.com.tn



Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone : (+216) 70 132 000 / 31 332 000

Fax : (+216) 71 236 625

E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Site web : www.tlf.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 8/10/1984.

Durée : 99 ans.

2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ;
- D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation ;
- D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Identifiant unique

0031440S.

2.1.6. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Nationalité

Tunisienne.

2.1.8. Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement :

- Les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing ;
- La loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige

Tunis.

2.1.10. Capital social

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève à 54 000 000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Hassen MAALOUL,

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring

Tél. : 70 132 000

Fax : 71 236 625

2.1.13. Clauses statutaires particulières

Article 32 : Affectation et répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans les délais fixés par la législation en vigueur. Ces délais sont calculés à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent à l'unanimité, en décider autrement.

Dans les cas de dépassement du délai ci-dessus, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Article 27 : Dispositions communes aux assemblées Ordinaires et Extraordinaires

1- Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiés d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2 - Convocation des assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

3 - Droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'administration.

4 - Règlement des Assemblées Générales

La présidence de l'assemblée générale est confiée au président du conseil d'administration ou, le cas échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaire aux comptes, liquidateurs, ...), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Il est établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

5 – Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

La société s'engage à conformer l'article 27 des statuts aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

6 – Droit de vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Article 28 : Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires

1) Assemblées générales ordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

La société s'engage à conformer l'article 28 des statuts aux dispositions de l'article 278 du code des sociétés commerciales.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au conseil d'administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le conseil d'administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales, que le conseil d'administration a autorisées.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

2) Assemblées Générales Extraordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

c- Quorum

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

d- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires

Les statuts peuvent être modifiés par le directeur général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts dans leur version modifiée ou les modifications statutaires sont soumis à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 54 000 000 dinars

Nombre d'actions : 10 800 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 1^{er} janvier 2024

2.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 08/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1ère tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2ème tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3ème tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 01/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2ème tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3ème tranche	18/12/2003	2 500 000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4ème tranche	06/12/2004	2 500 000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation du capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*)						
	- 1ère tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2ème tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3ème tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation de capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1 000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	13/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2ème tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation de capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2ème tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3ème tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5
AGE du 09/10/2018	Augmentation de capital en numéraire	01/02/2019	6 750 000	1 350 000	51 750 000	10 350 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/07/2019	2 250 000	450 000	54 000 000	10 800 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2024

2.4.1. Structure du capital au 30/06/2024

	Nombre d'actions	Montant total	Nombre d'actionnaires	% de capital
Actionnaires tunisiens	10 783 360	53 916 800	595	99,85%
<u>Personnes morales</u>	<u>10 161 006</u>	<u>50 805 030</u>	<u>49</u>	<u>94,08%</u>
Ayant 3% et plus	8 895 552	44 477 760	6	82,37%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1 116 741	5 583 705	8	10,34%
Public ayant au maximum 0,5%	148 713	743 565	35	1,38%
<u>Personnes physiques</u>	<u>622 354</u>	<u>3 111 770</u>	<u>546</u>	<u>5,76%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	622 354	3 111 770	546	5,76%
Actionnaires étrangers	16 640	83 200	10	0,15%
<u>Personnes morales</u>	<u>10 502</u>	<u>52 510</u>	<u>3</u>	<u>0,10%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	10 502	52 510	3	0,10%
<u>Personnes physiques</u>	<u>6 138</u>	<u>30 690</u>	<u>7</u>	<u>0,06%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	6 138	30 690	7	0,06%
Total général	10 800 000	54 000 000	605	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2024

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 041 378	20 206 890	37,42%
COMAR	2 147 118	10 735 590	19,88%
HORCHANI FINANCE	938 719	4 693 595	8,69%
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	453 338	2 266 690	4,20%
AMLEK TUNISIE	400 038	2 000 190	3,70%
TOTAL	8 895 552	44 477 760	82,36%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2024

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 041 378	20 206 890	37,42%
COMAR	2 147 118	10 735 590	19,88%
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	453 338	2 266 690	4,20%
Ahmed El KARM	-	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-	-
Société PGI Holding	112 215	561 075	1,04%
Société PARENIN	-	-	-
Founders Capital Partners	56 712	283 560	0,53%
Amel BEN RAHAL	-	-	-
Molka SLIMANE	-	-	-
Ahmed HENTATI	400	2 000	0,00%
TOTAL	7 726 122	38 630 610	71,54%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 30/06/2024, le capital de Tunisie Leasing et Factoring est réparti entre 605 actionnaires dont :

- 52 actionnaires personnes morales ;
- 553 actionnaires personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank

Tunisie Leasing et Factoring est détenue à hauteur de 59,33% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,42%), la société d'assurances COMAR (19,88%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation du groupe Amen est composé, au 31/12/2023, de 25 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agroalimentaire, financier, immobilier, informatique, assurances et santé.

Société	Nature	% de contrôle	% d'intérêt
<u>Pôle Financier</u>			
AMEN BANK	Société mère	100,00%	100%
LE RECOUVREMENT	Filiale	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	100,00%	99,99%
AMEN CAPITAL	Filiale	55,25%	53,69%
AMEN PROJECT	Filiale	53,01%	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	99,90%	53,64%
AMEN INVEST	Filiale	63,30%	63,30%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	54,09%	65,36%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Entreprise associée	37,42%	37,42%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	27,27%	37,48%
SICAV AMEN	Entreprise associée	9,65%	9,65%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	0,16%	0,16%
TLG FINANCE	Entreprise associée	23,63%	36,31%
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	13,76%	13,76%
SMART RECOVERY	Filiale	96,66%	96,26%
AMEN FIREST PAY	Filiale	99,89%	99,89%
<u>Pôle Immobilier</u>			
EL IMRANE	Entreprise associée	20,00%	20,00%
GEST IMMO	Filiale	99,77%	99,77%
<u>Pôle Informatique</u>			
TUNISYS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
<u>Pôle Assurances</u>			
HAYETT	Entreprise associée	25,00%	25,00%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	30,00%	32,11%
<u>Pôle Santé</u>			
AMEN SANTE	Entreprise associée	19,00%	19,52%
<u>Pôle Agroalimentaire</u>			
EI KAWARIS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
SUNAGRI	Entreprise associée	27,00%	28,50%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	20,00%	20,00%

2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring

Le groupe TLF regroupe, outre la société mère (TLF), 8 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD¹). Le périmètre de consolidation du groupe Tunisie Leasing et Factoring se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2023 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing et Factoring	54 000 000	10 800 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie LLD	3 000 000	30 000	29 964	99,88%	99,88%	99,88%	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	148 785 000*	6 500 000	1 366 444 (en portage 590 850)	21,02% (en portage 9,09%)	21,02%	21,02% (en portage 9,09%)	Intégration globale ²
ALIOS Finance SA	41 584 101**	1 114 924	54 245	4,87%	4,87%	21,64%	Intégration globale ³
TLG Finance	74 178 344**	2 187 700	741 642	33,90%	33,90%	33,90%	Intégration globale ⁴
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière	40 000	40 000	40 000	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Tuninvest -Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36,51%	36,51%	Mise en équivalence
Tunisie Participations	3 720	372	220	59,14%	59,14%	59,14%	Mise en équivalence ⁵
Tuninvest Innovations-Sicar⁶	500 000	50 000	13 636	27,27%	27,27%	27,27%	Mise en équivalence

* Cours de conversion TND/DZD = 0,02289

** Cours de conversion TND/EUR = 3,3907

1 La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays. A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale.

2 Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 30,11% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 44,99%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de TLF exerce la fonction de président du Conseil de Surveillance au sein de la société MLA et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie Leasing & Factoring au profit de MLA.

3 Tunisie Leasing & Factoring détient 4,87% du capital de la société ALIOS directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de TLG Finance et occupe les 2/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. TLF assure le contrôle de cette filiale de fait qu'elle exerce le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

4 Tunisie Leasing & Factoring détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société TLG Finance et occupe les 3/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière, son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. TLF assure le contrôle de cette filiale de fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

5 Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

6 Société en liquidation.

2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

• Tunisie Leasing et Factoring

La société « Tunisie Leasing & Factoring », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève, au 31/12/2023, à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune, détenu à hauteur de 59,33% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,42%), la société d'assurances COMAR (19,88%), PGI (1,04%).

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

• Maghreb Leasing Algérie

La société Maghreb Leasing Algérie est une société par action de droit algérien créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31/12/2023, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune détenu à hauteur de 54% par Amen Bank et 21% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » ainsi que 9,09% via des contrats de portage.

• TLG Finance

La société TLG FINANCE est une société par action simplifiée de droit français créée en octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Au 31/12/2023, son capital s'élève à 21 877 000 Euros détenu à hauteur de 33,90% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » et 23,63% par Amen Bank.

• ALIOS Finance SA

La société ALIOS Finance SA, société holding de droit français créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail. Son capital social s'élève au 31/12/2023 à 12.264.164 euros divisé en 1.114.924 actions de 11 euros chacune, détenu à hauteur de 4,87% directement par Tunisie Leasing et Factoring.

ALIOS Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

- **Tuninvest Sicar**

La société Tuninvest–Sicar a été constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées, détenu à hauteur de 36,51% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie – Participations**

La société Tunisie - Participations a été constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 3.720 dinars, divisé en 372 actions de 10 dinars chacune, totalement libérée, détenu par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » à hauteur de 59,14%.

- **Tuninvest Innovations-Sicar (Société en liquidation)**

La société a été constituée en 2002. Son capital s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, détenu à hauteur de 27,27% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » et 27,27% par Amen Bank.

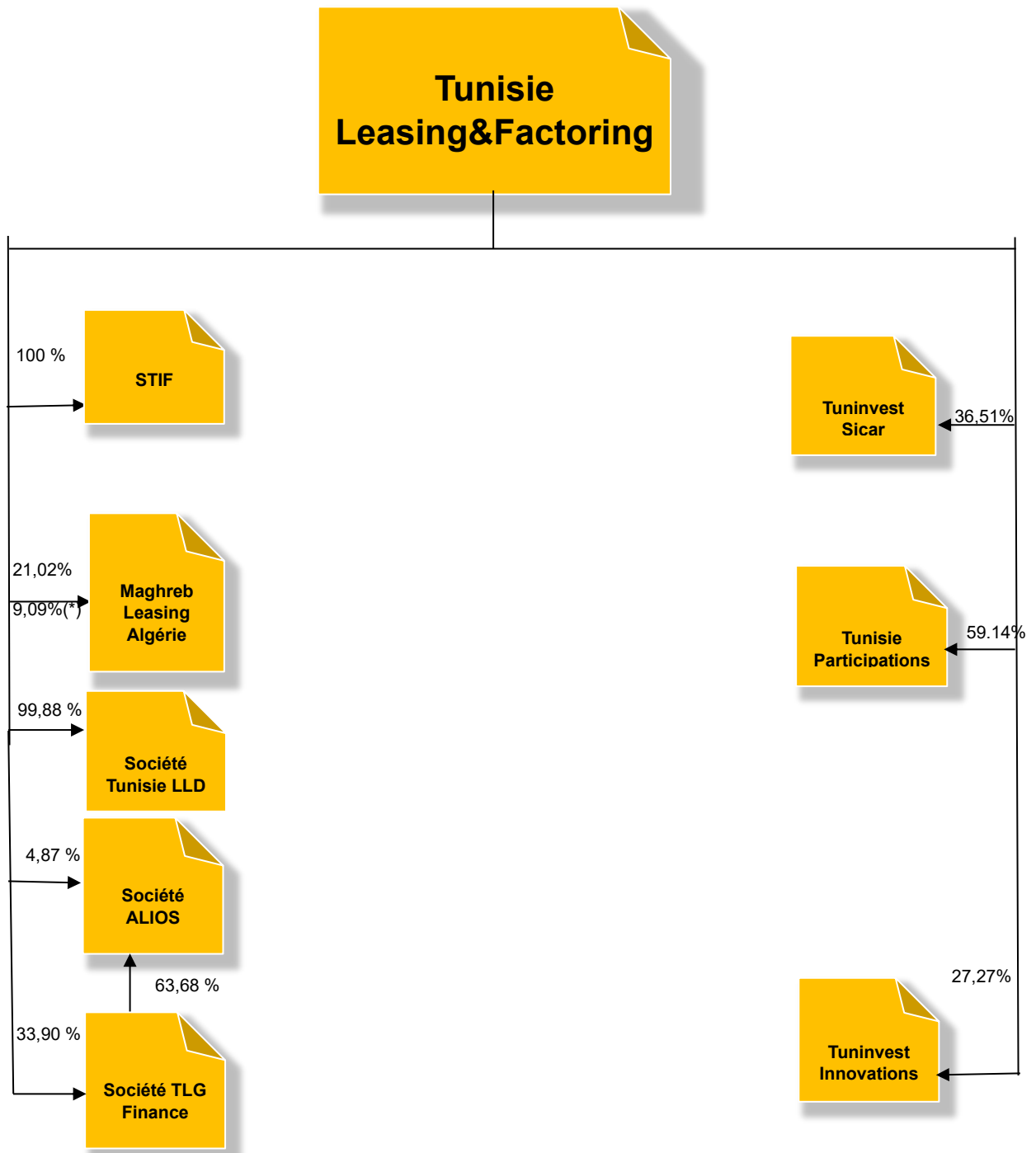
- **Tunisie Location Longue durée (Tunisie LLD)**

La société Tunisie Location Longue durée est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune, détenu à hauteur de 99,88% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien, constitué en février 2001. Le capital social s'élève à 40.000 DT divisé en 40.000 parts de 1 DT chacune, souscrite et libéré en totalité, détenu à hauteur de 100% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ». La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2023



(*) A Travers des contrats de portage

2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2023

	Tuninvest Sicar		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. Sicar		STIF		Tunisie LLD		ALIOS Finance		TLG Finance		MLA	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing et Factoring	352 645	36,51%	2 200	59,14%	13 636	27,27%	40 000	100%	29 964	99,88%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02% (9,09%)*
Tunisie Participations																
Tuninvest Sicar																
Tuninvest Innovations																
TLG Finance											709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIFà)																
Tunisie LLD																
ALIOS Finance																
MLA																
Autres	613 355	63,49%	1 520	40,86%	36 364	72,73%			36	0,12%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	69,89%
TOTAL	966 000	100,00%	3 720	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

(*)à travers des contrats de portage.

2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2023 et la date d'élaboration du document de référence

Néant.

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

En DT	TLF	TLLD	MLA*	ALIOS** (1)	TLG**	STIF	Tuninvest-Sicar	Tunisie - Participations	Tuninvest Innovations-Sicar
Capital social	54 000 000	3 000 000	148 785 000	41 584 101	74 178 344	40 000	966 000	3 720	500 000
Capitaux propres	203 789 313	21 297 598	196 263 987	58 081 545	11 800 113	44 668	5 939 010	515 136	1 033 276
Total bilan	1 042 711 943	59 136 683	640 469 021	739 239 176	11 969 765	48 612	10 616 778	1 499 740	1 305 092
Total produits d'exploitation	126 747 825	20 301 224	80 990 322	72 580 127	0	0	1 052 556	32 120	93 002
Résultat d'exploitation	39 451 053	7 508 276	14 093 971	5 156 468	(40 795)	(2 570)	447 089	17 501	331 869
Charges financières nettes	57 963 165	3 133 949	20 987 528	33 843 544	0	0	0	0	0
Résultat net	24 314 809	3 605 544	15 323 056	1 901 275	3 280 846	(166)	416 550	14 976	316 440
Dividendes distribués au titre de 2022	9 180 000	1 500 000	9 673 000	0	0	0	483 000	0	0

*10 DZD = 0,2289 DT (31/12/2023) Bilan

*10 DZD = 0,2276 DT (31/12/2023) ER

**1 EURO = 3,3907 DT (31/12/2023) Bilan

**1 EURO = 3,3583 DT (31/12/2023) ER

(1) Chiffres consolidés du groupe ALIOS.

2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

En DT	TLF	TLLD	MLA*	ALIOS	TLG	STIF	Mise en équivalence		
							Tuninvest-Sicar	Tunisie - Participations	Tuninvest Innovations-Sicar
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Certificats de dépôt	1 700 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts	840 474	236	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	241 680 560	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits bancaires extérieurs	128 116 266	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits bancaires locaux	221 055 988	4 485 589	358 972 465	-	-	-	-	-	-
Crédits leasing	-	30 761 542	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	593 393 288	35 247 367	358 972 465	-	-	-	-	-	-

*10 DZD = 0,2289 DT (31/12/2023)

2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôt dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2023

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Prêts octroyés :

- Le conseil d'administration de TLF tenu le 25/08/2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec **TLG Finance** d'un montant de 23 600 euros, soit 77 mDT.

Crédits reçus :

- **STIF** a accordé à TLF en 2017 une avance en compte courant de 1 130 mDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 43 mDT à la fin de l'exercice 2023. La charge supportée en 2023 par TLF au titre de ce compte courant s'élève à 3 mDT.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Néant.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Néant.

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022

- Dividendes :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	176 323
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
MAGHREB LEASING ALGERIE	2 639 996
TUNISIE PARTICIPATIONS	
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	1 497 600
STIF	
TLG FINANCE	
ALIOS	
TOTAL	4 313 918

- Jetons de présence :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
MAGHREB LEASING ALGERIE	
TUNISIE PARTICIPATIONS	
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	
STIF	
TLG FINANCE	
ALIOS	
TOTAL	1 000

2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022

Néant.

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- *Les garanties et les sûretés réelles*

Néant.

- *Les cautions*

Néant.

2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés :

Au cours de l'année 2023, TLF a mis en force 53 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 11 365 mDT.

La marge brute réalisée au 31/12/2023 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 556 mDT.

A la fin de l'année 2023, l'encours financier s'élève à 18 438 mDT.

Décaissés : Néant.

2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant.

Ventes : Néant.

2.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues : Néant.

Données :

TLF a conclu avec **MLA**, le 29/08/2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020. Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021. Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 262 mDT, ils sont constatés dans le compte « produits à recevoir ».

2.7.10. Les contrats de location

Tunisie LLD a conclu avec TLF un contrat de location de voitures. Les charges supportées durant l'année 2023 s'élèvent à 144 mDT.

2.7.11. Les fonds gérés

Néant.

2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2023

2.8.1. Informations sur les engagements

	Risques encourus	% FPN
PGH	9 228	4,75%
Groupe AMEN	3 616	1,86%
COMAR	2 357	1,22%
Meninx Holding	1 232	0,63%
TOTAL	16 433	8,46%

2.8.2. Transferts de ressources

Dividendes distribués par TLF aux autres parties liées autres que les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote ⁽¹⁾	Dividendes en DT
PGI Holding	112 215	95 383
AMEN BANK	4 039 678	3 433 726
COMAR	2 147 618	1 825 475
PARENIN	-	-
PARTNER INVESTMENT SA	1 110 189	943 661
Ahmed El KARM	19 128	16 259
Karim BEN YEDDER	-	-
Rached HORCHANI	1 454	1 236
Mehdi TAMARZISTE	-	-
Ahmed BEN JEMAA	-	-
Ahmed BEN GHAZI	-	-
Amel BEN RAHAL	-	-
TOTAL	7 430 282	6 315 740

Source : TLF

⁽¹⁾ A la date du 26/04/2023.

2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès d'**Amen Bank** s'élève à 366 mDT solde débiteur.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par **Amen Bank** au profit de TLF totalise un montant de 26 200 mDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès d'**Amen Bank** s'élèvent 2 712 mDT.
- L'encours des placements auprès d'**Amen Bank** sous forme de certificats de dépôts s'élève à 24 500 mDT au 31-12-2023, le produit de placement de 2023, s'élève à 550 mDT.
- **Tunisie Leasing & Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30/12/2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 mDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2023 se sont élevés à 627 mDT.

2.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe TLF

Néant.

2.8.5. Les prestations de services reçues et données

Données :

Néant.

Reçues :

- La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société **PGI Holding**.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 mDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 mDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2023 s'élève à 160 mDT (HT).

- Une convention de gestion a été conclue, le 17/03/2023, avec la société **AMEN SICAR**, ayant avec Tunisie Leasing et factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 mDT. En contrepartie, la société AMEN SICAR perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% de l'encours du fonds. La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2023, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 mDT. Le produit de placement rattaché audit fonds, à recevoir au titre de l'année 2023, s'élève à 369 mDT.

2.8.6. Les apports en capitaux

Données :

Le Conseil d'Administration de TLF tenu le 25/08/2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du **Groupe Poulina** pour un montant global de 8 381 mDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31/12/2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 mDT.

Reçues :

Néant.

2.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30/04/2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31/03/2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24/05/2021 et du 24/04/2023, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31/03/2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjointes. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17/07/2020, du 11/05/2022 et du 24/04/2023, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A.		D.G.		D.G.A. (en charge du développement)		D.G.A. (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi*										
Total	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

2.9. Dividendes

	2023	2022	2021
Capital	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nominal	5	5	5
Montant global des dividendes	11 880 000	9 180 000	5 400 000
Dividende par action	1,100	0,850	0,500
Dividende en % du nominal	22%	17%	10%
Date de mise en paiement	17/05/2024	22/05/2023	11/05/2022

2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2024, il existe 13 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » sont cotés sur le marché obligataire :

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2024
« Tunisie Leasing 2017 - 2 »	30 000 000	08/02/2023	7,95%	5 ans	3 832 080
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
« Tunisie Leasing 2018 - 1 »	23 608 700	07/05/2023	7,95%	5 ans	2 481 000
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
« TL 2018 Subordonné »	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	4 780 000
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 - 1 »	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	4 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« TLF 2020 - 1 »	30 000 000	28/05/2025	11,60%	5 ans	6 000 000
« TLF 2020 - Subordonné »	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	8 000 000
« TLF 2021 - 1 »	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	16 000 000
« TLF 2021 - Subordonné »	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	12 000 000
« TLF 2022 - 1 »	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	24 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 - 2 »	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	32 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 - 1 »	40 000 000	27/04/2028	10,55%	5 ans	32 000 000
« TLF 2023 - 2 »	40 000 000	08/01/2029	10,70%	5 ans	36 000 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 000 000
« TLF 2024 - 1 »	50 000 000	17/05/2029	10,60%	5 ans	44 000 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	479 100 700				235 163 080

2.11. Notation de la société

En date du 03/11/2023, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à BBB - (tun) avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

https://www.tlf.com.tn/document/LE-RAPPORT-DE-NOTATION-DE-FITCH-RATINGS-2023.pdf?id_article=342

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

3.1. Présentation de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring » à la suite de l'opération de fusion absorption réalisée en 2017 de Tunisie Leasing de sa filiale, Tunisie Factoring.

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève actuellement à 54.000.000 DT divisé en 10.800.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2. Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2023

3.2.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2023

	Secteur en MDT			TLF en MDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2023*	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023*	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023*	31/12/2022	31/12/2021
Approbations	2 643	2 357	2 091	549	428	402	20,77%	18,18%	19,24%
Mises en forces	2 163	1 898	1 639	454	341	330	20,99%	17,98%	20,11%
Encours financier	3 785	3 541	3 493	766	708	754	20,24%	20,00%	21,57%

* Source : TLF

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2023 à 549 MDT contre 428,3 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 28,15%.

Répartition sectorielle des approbations

Répartition secteur	par	En mDT						Variation 2022/2023
		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		
		Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture		26 901	4,90%	21 891	5,11%	18 864	4,69%	22,89%
BTP		58 082	10,58%	35 917	8,39%	33 146	8,24%	61,71%
Industrie		98 692	17,98%	90 783	21,19%	89 505	22,25%	8,71%
Tourisme		136 000	24,78%	81 541	19,04%	55 305	13,75%	66,79%
Commerce et services		229 251	41,76%	198 201	46,27%	205 524	51,08%	15,67%
Approbations totales		548 925	100,00%	428 333	100,00%	402 345	100,00%	28,15%

Répartition des approbations par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Variation 2022/2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	53 613	9,77%	50 868	11,88%	49 284	12,25%	5,40%
Matériel de transport léger	382 214	69,63%	290 163	67,74%	262 517	65,25%	31,72%
Matériel de BTP	39 190	7,14%	26 604	6,21%	33 311	8,28%	47,31%
Équipement informatique	1 573	0,29%	2 884	0,67%	1 307	0,32%	-45,46%
Équipement industriel	27 456	5,00%	30 238	7,06%	27 505	6,84%	-9,20%
Autres	30 435	5,54%	25 221	5,89%	20 813	5,17%	20,67%
Total Mobiliers	534 481	97,37%	425 978	99,45%	394 737	98,11%	25,47%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	10 726	1,95%	990	0,23%	2 653	0,66%	983,35%
Immeubles de bureaux	3 717	0,68%	1 364	0,32%	4 955	1,23%	172,47%
Total Immobiliers	14 443	2,63%	2 354	0,55%	7 608	1,89%	513,48%
Total	548 925	100,00%	428 333	100,00%	402 345	100,00%	28,15%

3.2.3. Evolution des mises en force

Les Mises en Force sont passés de 341,3 MDT au 31/12/2022 à 454 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 33,00%.

Répartition sectorielle des mises en force

En mDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Variation 2022/2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	21 007	4,63%	16 365	4,79%	14 636	4,44%	28,37%
BTP	43 235	9,52%	27 189	7,97%	25 107	7,62%	59,02%
Industrie	80 303	17,69%	72 579	21,26%	73 035	22,15%	10,64%
Tourisme	122 312	26,94%	66 440	19,47%	47 008	14,26%	84,09%
Commerce et services	187 104	41,22%	158 740	46,51%	169 889	51,53%	17,87%
Mises en force totales	453 961	100,00%	341 314	100,00%	329 673	100,00%	33,00%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Variation 2022/2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	38 742	8,53%	36 001	10,55%	44 190	13,40%	7,61%
Matériel de transport léger	322 912	71,13%	239 654	70,22%	207 865	63,05%	34,74%
Matériel de BTP	29 043	6,40%	19 545	5,73%	25 727	7,80%	48,60%
Équipement informatique	1 550	0,34%	2 175	0,64%	1 256	0,38%	-28,74%
Équipement industriel	20 674	4,55%	21 775	6,38%	18 947	5,75%	-5,06%
Autres	27 106	5,97%	18 087	5,30%	24 684	7,49%	49,86%
Total Mobiliers	440 027	96,93%	337 238	98,81%	322 669	97,88%	30,48%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	10 616	2,34%	2 389	0,70%	2 251	0,68%	344,37%
Immeubles de bureaux	3 318	0,73%	1 687	0,49%	4 753	1,44%	96,68%
Total Immobiliers	13 934	3,07%	4 076	1,19%	7 004	2,12%	241,85%
Total	453 961	100,00%	341 314	100,00%	329 673	100,00%	33,00%

3.2.4. Évolution des encours financiers

Les encours sont passés de 708 MDT au 31/12/2022 à 766 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 8,21%.

Répartition sectorielle des encours financiers

En mDT

Répartition secteur	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Variation 2022/2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	37 325	4,87%	38 545	5,44%	44 731	5,94%	-3,17%
BTP	67 076	8,75%	58 767	8,30%	69 822	9,27%	14,14%
Industrie	168 116	21,94%	170 421	24,07%	178 812	23,73%	-1,35%
Tourisme	135 512	17,69%	85 477	12,07%	75 582	10,03%	58,54%
Commerce et services	358 140	46,74%	354 852	50,12%	384 612	51,04%	0,93%
Encours total	766 170	100,00%	708 062	100,00%	753 559	100,00%	8,21%

Répartition des encours financiers par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021		Variation 2022/2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	83 593	10,91%	81 632	11,53%	93 122	12,36%	2,40%
Matériel de transport léger	488 471	63,75%	418 866	59,16%	414 569	55,01%	16,62%
Matériel de BTP	51 978	6,78%	53 882	7,61%	68 737	9,12%	-3,53%
Équipement informatique	3 277	0,43%	3 395	0,48%	3 227	0,43%	-3,49%
Équipement industriel	52 307	6,83%	54 606	7,71%	58 068	7,71%	-4,21%
Autres	48 646	6,35%	53 046	7,49%	61 816	8,20%	-8,29%
Total Mobiliers	728 272	95,05%	665 428	93,98%	699 538	92,83%	9,44%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	23 533	3,07%	23 983	3,39%	29 076	3,86%	-1,88%
Immeubles de bureaux	14 365	1,87%	18 651	2,63%	24 945	3,31%	-22,98%
Total Immobiliers	37 898	4,95%	42 634	6,02%	54 020	7,17%	-11,11%
Total	766 170	100,00%	708 062	100,00%	753 559	100,00%	8,21%

3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont augmenté de 9,97% passant de 714 MDT au 31/12/2022 à 785 MDT au 31/12/2023.

En DT

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	784 778 321	713 600 083	742 033 797
Créances classées (1)	83 928 724	94 654 682	111 332 945
Classe 2	4 016 599	3 333 869	13 631 537
Classe 3	29 554	336 647	11 871 729
Classe 4	79 882 571	90 984 166	85 829 679
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	868 707 045	808 254 766	853 366 742
Total brut de créances (Bilan) (3)	827 441 838	775 431 649	824 662 941
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	74 767 897	81 362 694	79 411 563
Provisions affectées	62 849 067	68 442 703	66 178 185
Produits réservés	11 918 830	12 919 991	13 233 378
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	12 580 059	12 516 433	11 727 580
Engagements nets (2) - (4) - (5) - (6)	781 359 089	714 375 639	762 227 599
Ratio des créances classées (1)/(2)	9,66%	11,71%	13,05%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	89,08%	85,96%	71,33%

3.3. Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2023

3.3.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2023

	Secteur en MDT*			TLF en MDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Affacturages	431	397	311	183	170	133	42,46%	42,82%	42,77%
Revenus d'affacturage	58	45	37	25	18	15	43,10%	40,00%	40,54%
Encours	362	334	256	135	124	88	37,29%	37,13%	34,38%

* Les données du secteur concernent la société Union de Factoring et les deux départements de Factoring au sein de la société Tunisie Leasing et Factoring et la société Attijari Leasing. Elles ne comportent pas les chiffres relatifs à la société Med Factor et le département factoring de l'UBCI qui ne sont pas disponibles.

3.3.2. Les contrats actifs

Le contrat est la convention par laquelle l'adhérent confie à la société de factoring la totalité ou une partie de son chiffre d'affaires sur les clients agréés.

Le volume des contrats est le potentiel d'achat que l'adhérent confie à la société de factoring.

Le volume total des contrats actifs a augmenté de 10,17% entre 2022 et 2023, passant de 528 MDT au 31/12/2022 à 582 MDT au 31/12/2023.

Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

	En mDT						
	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021		Variation 2023-2022
	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	
Agroalimentaire	32 800	5,64%	16 200	3,07%	21 140	4,54%	102,47%
Commerce	364 330	62,65%	394 665	74,77%	391 763	84,10%	-7,69%
Industrie	168 529	28,98%	108 600	20,57%	52 336	11,23%	55,18%
Services	15 900	2,73%	8 400	1,59%	594	0,13%	89,29%
Total	581 559	100,00%	527 865	100,00%	465 834	100,00%	10,17%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.3. Les factures achetées

Il s'agit de la transmission des créances professionnelles et commerciales de l'adhérent au factor : opération d'achat de créances par le factor.

Le volume total des factures achetées a augmenté de 15,10% entre 2022 et 2023, passant de 464 MDT au 31/12/2022 à 534 MDT au 31/12/2023.

Répartition des factures achetées en local/international

	En mDT						
	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021		Variation 2023-2022
	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	486 470	91,02%	418 387	90,10%	368 017	90,98%	16,27%
Avec recours	486 470	91,02%	418 376	90,10%	364 483	90,11%	16,28%
Sans recours	-		11	0,00%	3 534	0,87%	-100,00%
Acheteurs internationaux	47 967	8,98%	45 946	9,90%	36 471	9,02%	4,40%
Export	15 245	2,85%	13 297	2,86%	11 664	2,88%	14,65%
Import	32 722	6,12%	32 648	7,03%	24 807	6,13%	0,23%
Chiffre d'affaires acheté	534 437	100,00%	464 333	100,00%	404 488	100,00%	15,10%

Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import)

En mDT

	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021		Variation 2023-2022
	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	Volume	Part (%)	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	486 470	91,02%	418 387	90,10%	368 017	90,98%	16,27%
Agroalimentaire	34 899	6,53%	24 038	5,18%	16 701	4,13%	45,18%
Commerce	327 442	61,27%	304 666	65,61%	309 491	76,51%	7,48%
Industrie	113 550	21,25%	78 838	16,98%	41 346	10,22%	44,03%
Services	10 579	1,98%	10 845	2,34%	478	0,12%	(2,45%)
Acheteurs internationaux	47 967	8,98%	45 946	9,89%	36 471	9,02%	4,40%
Export	15 245	2,85%	13 297	2,86%	11 664	2,88%	14,65%
Agroalimentaire	-	-	-	-	-	-	-
Commerce	12 008	2,25%	11 064	2,38%	9 648	2,39%	8,53%
Industrie	3 237	0,61%	2 233	0,48%	2 016	0,50%	44,96%
Services	-	-	-	-	-	-	-
Import	32 722	6,12%	32 648	7,03%	24 807	6,13%	0,23%
Agroalimentaire	-	-	-	-	-	-	-
Commerce	525	0,10%	406	0,09%	2 219	0,55%	29,25%
Industrie	32 197	6,02%	32 242	6,94%	22 588	5,58%	(0,14%)
Services	-	-	-	-	-	-	-
Total	534 437	100,00%	464 333	100,00%	404 488	100,00%	15,10%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.4. Le volume des factures financées

Il s'agit de la somme des factures achetées pour lesquelles les adhérents ont sollicité un financement.

Le volume des factures financées a augmenté de 15,51% entre 2022 et 2023, passant de 355 MDT au 31/12/2022 à 410 MDT au 31/12/2023.

En mDT

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2023-2022
Volume des factures financées	410 056	354 999	320 430	15,51%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.5. L'encours de financement

L'encours de financement se définit comme étant le montant net en cours, à un moment donné, des « crédits » accordés à un adhérent sur des tirés.

Il s'agit de l'encours des factures financées, déduction faite des fonds de garantie et des garanties financières.

L'encours de financement a augmenté de 9,17% entre 2022 et 2023, passant de 124 MDT au 31/12/2022 à 135 MDT au 31/12/2023.

En mDT

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2023-2022
Encours de financement	135 326	123 959	87 935	9,17%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.6. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont progressé de 7,29% passant de 137 MDT au 31/12/2022 à 147 MDT au 31/12/2023.

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	146 886 801	136 908 449	103 940 476
Créances classées (1)	2 892 053	4 906 088	5 340 739
Classe 2	169 839	157 220	599 376
Classe 3	0	0	0
Classe 4	2 722 214	4 748 868	4 741 363
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	149 778 850	141 814 537	109 281 215
Total brut de créances (Bilan) (3)	135 326 444	123 958 513	87 935 080
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	2 734 801	4 756 485	4 841 260
Provisions affectées	2 734 801	4 756 485	4 841 260
Produits réservés	0	0	0
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	0	0	0
Engagements nets (2) - (4) - (5) - (6)	147 044 049	137 058 052	104 439 955
Ratio des créances classées (1)/(2)	1,93%	3,46%	4,89%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	94,56%	96,95%	90,65%

3.4. Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2024

INDICATEURS	Deuxième trimestre			Cumul			Année 2023 (*)
	30/06/2024 (**)	30/06/2023 (*)	Variation	30/06/2024 (**)	30/06/2023 (*)	Variation	
Approbations Mobilier	153 970	139 189	10,62%	307 450	292 729	5,03%	534 481
Agriculture	6 679	6 636	0,65%	13 523	14 266	(5,21%)	26 901
Industrie	29 220	20 559	42,12%	51 107	43 707	16,93%	92 882
Bâtiments & Travaux publics	13 850	9 569	44,74%	30 907	25 665	20,42%	55 986
Tourisme (1)	47 634	46 445	2,56%	93 542	92 863	0,73%	134 922
Services & Commerce	56 586	55 980	1,08%	118 372	116 228	1,84%	223 791
Approbations Immobilier	993	1 694	(41,38%)	2 064	9 810	(78,96%)	14 443
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	0	894	(100,00%)	930	4 620	(79,87%)	5 810
Bâtiments & Travaux publics	224	0		224	1 989	(88,73%)	2 096
Tourisme (1)	0	0		0	0	0,00%	1 078
Services & Commerce	769	800	(3,85%)	910	3 201	(71,57%)	5 460
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	154 963	140 883	9,99%	309 514	302 539	2,31%	548 925
Mises en force Mobilier	144 814	128 201	12,96%	234 138	226 411	3,41%	440 027
Agriculture	6 345	5 799	9,42%	11 099	10 531	5,39%	21 007
Industrie	21 305	15 963	33,47%	35 849	34 483	3,96%	74 333
Bâtiments & Travaux publics	12 903	7 513	71,75%	23 045	18 438	24,99%	41 139
Tourisme (1)	49 444	46 882	5,47%	67 712	71 385	(5,15%)	121 234
Services & Commerce	54 817	52 045	5,33%	96 434	91 574	5,31%	182 314
Mises en force Immobilier	1 646	2 060	(20,11%)	3 181	6 216	(48,83%)	13 934
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	1 030	1 660	(37,93%)	2 565	1 660	54,56%	5 970
Bâtiments & Travaux publics	0	0	0,00%	0	1 989	(100,00%)	2 096
Tourisme (1)	0	0	0,00%	0	0	0,00%	1 078
Services & Commerce	616	400	53,75%	616	2 567	(76,02%)	4 790
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	146 459	130 261	12,44%	237 319	232 627	2,02%	453 961
Encours Financiers du Leasing				799 400	745 327	7,25%	766 170
Encours de Financement du Factoring				127 780	141 183	(9,49%)	135 326
Total des Engagements Courants Leasing (a)				838 570	768 745	9,08%	784 778
Total des Engagements Courants Factoring (e)				129 916	156 006	(16,72%)	146 887
Total des Engagements Classés Leasing (b)				81 172	91 402	(11,19%)	83 929
Total des Engagements Classés Factoring (f)				5 273	3 223	63,60%	2 892
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)				919 742	860 147	6,93%	868 707
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)				135 188	159 229	(15,10%)	149 779
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)				8,83%	10,63%		9,66%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)				3,90%	2,02%		1,93%
Ressources d'Emprunts				645 736	573 790	12,54%	592 553
Capitaux Propres (***)				191 892	179 492	6,91%	179 475
Revenus Bruts de Leasing (2)	124 509	116 839	6,56%	241 615	229 696	5,19%	466 485
Revenus du Leasing et du Factoring	33 145	31 779	4,30%	64 743	61 633	5,05%	126 748
Produit Net	23 628	22 226	6,31%	40 763	39 033	4,43%	75 271
Total des Charges d'Exploitation	9 177	8 274	10,91%	18 196	16 218	12,20%	31 623
Trésorerie Nette				17 608	11 885		9 117

(*) Chiffres Définitifs Audités & Actualisés

(**) Chiffres non Audités

(***) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période Total engagements leasing :

Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de

B.O Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Faits Saillants du Deuxième Trimestre 2024

- Une augmentation de 2% des mises en forces.
- Une amélioration significative du taux des actifs classés du leasing.
- Une évolution de 4% du produit net.

3.5. Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2024

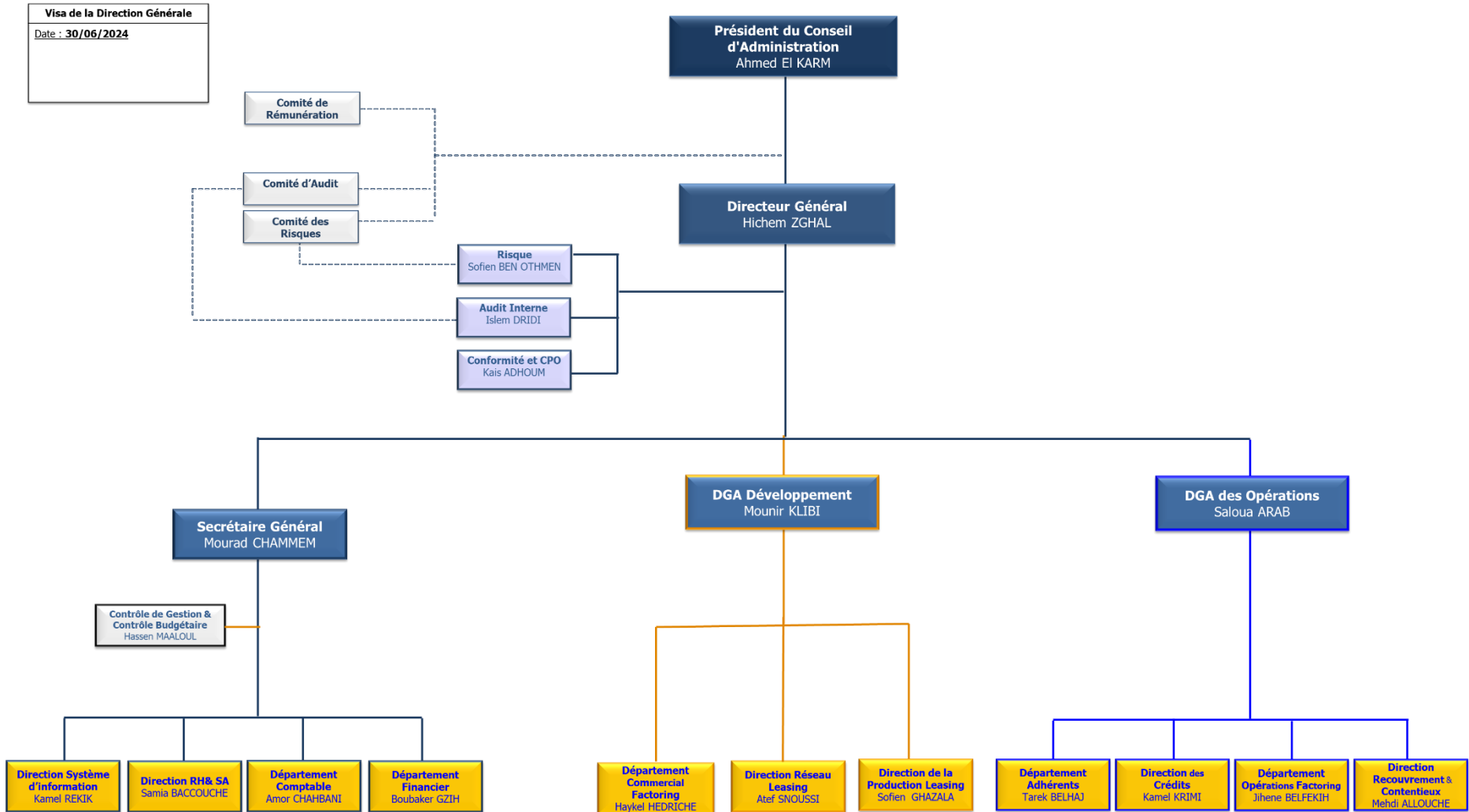
INDICATEURS	30/06/2024	30/06/2023	Variation	Année 2023
Volume des factures achetées	228 774	272 237	(15,97%)	534 437
Sous total des achats locaux	215 626	245 322	(12,11%)	486 470
Agriculture	1 308	11 150	(88,27%)	34 899
Industrie	69 873	58 154	20,15%	113 550
Services & Commerce	144 444	176 019	(17,94%)	338 021
Sous total des achats internationaux	13 148	26 915	(51,15%)	47 967
Agriculture	0	0	0,00%	0
Industrie	10 610	19 938	(46,79%)	35 434
Services & Commerce	2 538	6 977	(63,62%)	12 533
Volume des factures financées	178 787	204 824	(12,71%)	410 056
Total des Engagements Courants (a)	129 916	156 006	(16,72%)	146 887
Total des Engagements Classés (b)	5 273	3 223	63,60%	2 892
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	135 188	159 229	(15,10%)	149 779
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	3,90%	2,02%		1,93%
Revenus du factoring	12 022	12 089	0,00%	24 585
Commissions de factoring	3 025	2 983	(0,6%)	6 059
Commissions de financement	8 872	8 941	1,4%	18 229
Autre commission de factoring	125	165	(0,8%)	298
Commissions encourus sur factoring	22	17	(24,41%)	34
Produits Nets d'Affacturage	11 999	12 072	27,09%	24 551

Source : TLF, Pôle Factoring

3.6. Organisation de la société

3.6.1. Organigramme

L'organigramme fonctionnel de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2024 se présente comme suit :



La société est administrée par une Direction Générale et un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Comités de Gouvernance

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et de la circulaire de la BCT n°2011-06, portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les Comités, composés de membres du Conseil d'Administration, assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil, qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leur sont confiées ;
- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités ;
- Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre, par l'organe de direction, toute mission ou enquête.

a) Le Comité d'Audit :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un Comité d'Audit, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Molka SLIMANE (Présidente) ;
- Monsieur Mehrez RIAHI¹ représentant d'AMEN BANK ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant PGI HOLDING.

Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière et du contrôle interne, y compris l'audit interne.

Il est notamment appelé à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;

¹ Remplacé par M. Atef KHEMIRI par l'effet de la lettre de désignation de représentant permanent du 29/05/2024 émanant de AMEN BANK.

- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système, relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externe et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et, le cas échéant, les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle ;
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

b) Le Comité des Risques :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Amel BEN RAHAL (Présidente) ;
- Monsieur Ahmed HENTATI, représentant des petits porteurs ;
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect, par l'organe de direction, de la politique d'appétence aux risques ;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Comité doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

c) Le Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Monsieur Ahmed EL KARM (Président) ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI ;
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'Administration pour :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction ainsi que des responsables des fonctions clés ;
- La conception de la politique de succession des membres du Conseil d'administration, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions clés ;
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- Établir pour la Société, la façon d'aborder les questions de gouvernance du Conseil et de définir les lignes directrices en matière de gouvernance ;
- Aider à maintenir des relations de travail efficaces entre le Conseil et le Directeur Général ;
- Examiner toutes autres questions que le Comité peut juger opportunes en lien avec la nomination ou la rémunération des dirigeants ou que le Conseil d'Administration pourrait lui demander expressément d'examiner.

Cellule de Contrôle de la Conformité :

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques.

Elle a pour objectif :

- D'élaborer la cartographie du risque sur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ;
- D'élaborer la cartographie des risques de non-conformité ;
- D'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- D'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- De dispenser des formations au profit du personnel sur les thèmes liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- D'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité aux lois et règlements, à l'éthique et la déontologie de la profession.

3.6.2. Le Contrôle Interne

Tunisie Leasing et Factoring se base sur le référentiel international COSO (Committee Of Sponsoring Organisations) pour définir et structurer son dispositif de contrôle interne. Outre l'obligation de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle interne, les principes et notions du référentiel servent de guide pour :

- Identifier les axes d'amélioration et adapter son organisation et ses méthodes aux meilleures pratiques de contrôle interne ;
- Renforcer les attentes en matière de gouvernance ;
- Clarifier les rôles de chacun des acteurs du contrôle interne.

L'organisation du Système de Contrôle Interne de Tunisie Leasing et Factoring repose sur cinq composantes intégrées :

1. L'environnement de contrôle,
2. L'évaluation des risques,
3. Les activités de contrôle,
4. L'information et la communication,
5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la société veille à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société.

1. Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, Tunisie Leasing et Factoring a depuis longtemps manifesté son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en adoptant un code de déontologie et un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, les Comités de Gouvernance l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

2. Évaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels Tunisie Leasing et Factoring est exposée a été dressée. Elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par le Comité des Risques. Le risque opérationnel est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les processus métiers lui a été réservée.

3. Activités de contrôle

Tunisie Leasing et Factoring a mis en place des processus de contrôle pour ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi, les activités de contrôle au sein de la société se présentent comme suit :

- Un contrôle périodique composé par l'audit interne et l'audit externe ;
- Un contrôle permanent de 2^{ème} niveau composé de :
 - Une Cellule de Contrôle de la Conformité ;
 - Un Département de Contrôle des Risques ;
 - Une Cellule de Contrôle Permanent opérationnel.
- Un contrôle hiérarchique (contrôle de 1er niveau), basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc...). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion ont été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

4. Information et communication

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires, et au public en général d'être au courant des aspects significatifs de l'activité de l'établissement soient disponibles. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d'accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

5. Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de gestion et de contrôle de Tunisie Leasing et Factoring. Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et ce, à la Direction Générale et aux Comités de Gouvernance desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d'actions portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision de la Direction Générale et des Comités.

3.6.3. Système d'information

Le système d'information de Tunisie Leasing et Factoring est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 200 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS (Multi Protocol Label Switching) pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur les applications métiers du leasing et du factoring, autour desquelles d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion du portefeuille contentieux,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : Ce logiciel cœur de métier du Leasing permet notamment :
 - La gestion des cotations financières
 - Saisie des fiches d'analyse des crédits
 - Intégration de la solution de scoring
 - Workflow du circuit de décision de crédit
 - La saisie des factures et règlements
 - La gestion des titres de crédit (édition, prélèvements automatiques...)
 - Lettrage automatique des règlements
 - Gestion électronique des documents (intégration de la solution GED dans Cassiopae).
- Logiciel de Factoring (IMX) : Permet la gestion de l'ensemble des processus métiers rattachés à l'activité d'affacturage notamment :
 - La gestion des individus PP et PM
 - La création des contrats de factoring domestique, export et import
 - La gestion des contrats avec garantie
 - La gestion des alertes via la gestion des agendas des gestionnaires
 - La gestion des instruments de paiement, leurs lettrages et le suivi de leurs sorts
 - La gestion du risque adhérent ainsi que de ses débiteurs
 - La gestion des habilitations utilisateurs
 - La génération automatique d'écritures comptables associée aux diverses opérations métier.
- Logiciel Comptable (SAGE) : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie (SAGE) : gestion de la paie du personnel de la société.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de la société.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
 - Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur
 - Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client
 - Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client
 - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.)
 - Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client)
 - Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : Il s'agit d'une solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
 - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux
 - Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...)
 - Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers
 - Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.

- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
 - Améliorer la connaissance client
 - Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter
 - Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda
 - Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
 - Planifier et réaliser des actions de marketing
 - Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
 - Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance à travers la mise en place d'une application permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
 - Gestion des souches de chéquiers,
 - Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie Leasing et Factoring dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.
- TLF Net : Ce projet consiste à mettre en place une plateforme digitale pour la digitalisation du parcours client. Cette plateforme est disponible à partir du site web : www.tlfnnet.com.tn, ou à partir d'applications sur les smartphones et les tablettes.

Cette solution vise à offrir aux clients et prospects la possibilité d'effectuer à distance plusieurs opérations d'avant-vente, de vente et d'après-vente. Les opérations suivantes sont disponibles sur la plateforme :

- Inscription sur la plateforme
- Création et suivi d'une demande de financement
- Consultation du compte client (la liste des demandes de financement, la liste des contrats, extrait de compte client, ...)
- Demande d'un duplicata de facture, demande de cession d'un contrat, demande de rééchelonnement, ...

3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring « TLF » est confrontée aux risques suivants :

➤ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

L'octroi des crédits se fait selon un schéma délégataire qui prévoit plusieurs instances de décisions en fonction de la nature du financement et des montants de l'exposition.

Pour une meilleure gestion des règles de délégation de décision et des traitements au niveau du back-office, une subdivision des produits leasing (Leasing Auto, Leasing Equipement, Leasing Immobilier) en sous-produits, appelés profils de gestion, est mise en place. L'affectation d'une demande de financement à un profil de gestion se fait dès la saisie, par le commercial, de la demande de financement sur le workflow du système d'information de la société TLF.

Les instances de décision sont :

- Chef de bureau ;
- Chef d'agence ;
- Chef du Service Crédit ;
- Directeur de Crédit ;
- Comité de Crédit.

La société a mis en place des règles de dérogation, pour tous les niveaux délégataires par rapport à la politique de crédit et ce, en termes de taux, de durée, d'autofinancement minimum, de garantie et d'âge maximum des biens financés pour chaque produit de leasing et par type de matériel.

Les décisions de crédit sont précédées d'une analyse des risques par l'équipe d'analystes et selon une méthodologie arrêtée en fonction de la nature du financement demandé.

Les dossiers de crédit accordés par les Chefs d'agence/bureaux sont revus ex-post mensuellement par la Direction des Crédits pour vérifier le respect de la politique de Crédit.

Pour l'activité factoring, une étude sur la solvabilité de l'adhérent et l'évaluation des risques est établie annuellement à la date d'anniversaire du contrat. Cette étude est précédée par une visite obligatoire de l'outil de production de l'adhérent.

Conformément à sa politique générale, la société TLF se doit de respecter les règles suivantes :

- L'exposition sur un client y compris ses filiales ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la société.
- Les engagements pris sur un débiteur ou un groupe de débiteurs ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets après pondération par les risques assurés (garanties imputables).
- La société s'efforcera de répartir ses engagements sur différents secteurs d'activité de façon à bien répartir ses risques et de diversifier autant que possible sa clientèle.

La société a lancé aussi, avec un cabinet consultant, un projet de refonte des anciens modèles (notation des contreparties et score) et la mise en place de nouveaux modèles d'IFRS 9.

Ce système permettra à la société de :

- Scorer les crédits selon la nature des contrats financés ;
- Faire des cotations ajustées au risque ;
- Classer ses relations selon le profil de risque ;
- Calculer des provisions selon la norme IFRS 9.

Ce projet a été achevé et la société est actuellement à la recherche d'un outil informatique dans ce sens afin de déployer les modèles.

➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société Tunisie Leasing et Factoring est un établissement financier non bancaire, le risque de marché auquel elle fait face est lié aux fluctuations des prix sur les titres de transactions et de placement.

Notons que les risques liés au financement en devises sont couverts par un mécanisme approprié (Fonds de Péréquation de Change).

Quant au risque de change inhérent d'un dossier d'importation (leasing) ou de l'activité internationale (factoring), c'est le client qui supporte ce risque de par son contrat avec la société.

➤ **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour financer son activité de leasing, certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing et Factoring a privilégié les lignes de refinancement à taux fixe tels que les emprunts obligataires et les ressources étrangères.

Le refinancement ainsi que le financement de l'activité Factoring se faisant quasi-exclusivement par des lignes à taux variable. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque global de taux d'intérêt sur cette activité.

Il est à noter que la société effectue périodiquement des stress test pour anticiper l'impact d'une variation importante du taux de marché monétaire sur la rentabilité de la société.

➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La gestion du risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier chez Tunisie Leasing et Factoring à travers la mesure de ce risque mensuellement et sa présentation devant le comité de gestion Actif-Passif de la société selon une fréquence trimestrielle.

La politique de diversification des ressources et le fait que Tunisie Leasing et Factoring soit adossée au Groupe Amen lui a permis de se prémunir contre les risques d'assèchement de ses liquidités.

➤ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Pour l'activité leasing, le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

Quant à l'activité factoring, le service recouvrement et le service crédit se chargent du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de Tunisie Leasing et Factoring repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Évènements Externes.

Tunisie Leasing et Factoring a mis en place avec l'assistance d'un opérateur spécialisé un plan de continuité d'activité (PCA) qui vise à assurer, selon divers scénarii de crises (y compris face à des changements extrêmes), le maintien des prestations de services essentielles de l'établissement d'une façon temporaire selon un mode progressif, puis la reprise complète de l'activité. Ce plan comprend deux parties :

- Un Plan de Continuité Opérationnel (PCO) ;
- Un Plan de Continuité Informatique (PCI).

➤ **Risques juridiques**

- Le conseil d'administration de la société « TLF » a autorisé à postériori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions des articles 43 et 62 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- La société « TLF » détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires de sa filiale « Groupe ALIOS » non audités ni arrêtés par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Ainsi, les commissaires aux comptes n'étaient pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2023, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

➤ **Risques liés à la procédure de consolidation :**

- La société « TLF » a considéré la société « MLA » détenue à raison de 30% en tant que société filiale et l'a consolidée par la méthode d'intégration globale alors qu'elle ne satisfait pas aux conditions requises par les dispositions du paragraphe 10 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- La société « TLF » a pris en considération pour la détermination du pourcentage d'intérêt dans le capital de la société « MLA » les titres acquis dans le cadre d'un contrat de portage et ce contrairement aux dispositions des normes comptables en vigueur.

➤ **Risque fiscal lié à une société filiale :**

- MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2023 au titre de la vérification des exercices de 2019 à 2022. Une réponse a été introduite par la société MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement. A ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore répondu à la demande de MLA.

3.8. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2023

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

- **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Libellé	Montant (KDT)
Fonds propres nets	194 037
Total risques encourus > 5%	15 531
Rapport dégagé	8,00%

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élèvent à 15 531 KDT, représentant 8,00% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres au 31/12/2023.

Le tableau ci-après présente la liste des relations ayant un risque encouru > 5% des fonds propres nets au 31/12/2023 :

Nom client	Risques encourus	% FPN
Tunisie Location Longue Durée	15 531	8,00%
Total	15 531	8,00%

- **Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 291 056 KDT.**

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2023.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ **Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 48 509 KDT.**

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2023.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

- **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31/12/2023, à **34 946 KDT** représentant ainsi **18,01%** des fonds propres nets de la société.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2023.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

- **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin 2023 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2023 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31/12/2023 à **194 037 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **145 933 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application des articles 10 et 11 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève à **1 106 851 KDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31/12/2023 **17,53%** des risques encourus pondérés contre **19,08%** au 31/12/2022 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **13,18%** contre **12,99%** en 2022.

L'article 9 est respecté.

3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.10. Politique sociale et effectif

3.10.1. Evolution de l'effectif

L'effectif de TLF est resté globalement stable sur toute la période depuis 2018.

Le taux d'encadrement (Catégorie direction et encadrement) est passé de 83% en 2018 à 93% du total effectif en 2023.

La catégorie du personnel de direction (à partir du grade de fondé de pouvoir a augmenté de 28% par l'effet des promotions.

La catégorie des non-cadres (Exécution et service) a baissé de 59% entre 2018 et 2023 principalement par l'effet des promotions accordées aux chefs de section hors classe passant de 17% en 2018 à 7% en 2023.

Catégories	2023		2022		2021	
Personnel de direction *	83	46%	85	45%	79	44%
Personnel d'Encadrement**	84	47%	90	48%	87	49%
Personnel d'Exécution	11	6%	11	6%	9	5%
Personnel de Service	2	1%	3	2%	4	2%
Total Effectif Actif	180	100%	189	100%	179	100%
Taux d'encadrement	47,00%		48,00%		49,00%	

* à partir du grade fondé de pouvoir

** à partir du grade rédacteur à chef de service principal

3.10.2. Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF

1 - Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut allouer à un ou plusieurs Administrateurs une rémunération additionnelle au titre de missions spécifiques qui lui seront attribuées.

La participation aux Comités de Gouvernance donne droit à une rémunération supplémentaire fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

2- Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Comité de Nomination et de Rémunération arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale. A ce titre, il se base sur des critères qualitatifs et quantitatifs pour la détermination de la part variable de cette rémunération, tout en veillant à la cohérence de ces critères aussi bien avec l'évaluation faite annuellement de leurs performances qu'avec la stratégie de la Société.

3- Rémunération des premiers responsables des fonctions clés et du personnel de la société

Le CNR arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des premiers responsables des fonctions clés sur proposition du Directeur Général.

La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable.

La rémunération fixe est arrêtée en fonction des pratiques du marché pour des profils similaires et de l'inflation.

La rémunération variable est arrêtée en fonction :

- des performances globales de la société ;
- des performances du département de chaque responsable mesurée sur la base d'indicateurs spécifiques à chaque département ;
- de la qualité de gestion du responsable de son département et de la maîtrise des risques y afférent.

En général, la rémunération du personnel doit respecter les termes de la convention sectorielle des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, TLF rémunère ses employés de manière équitable et transparente, en tenant compte de leur niveau de responsabilité, de leur performance et de leur contribution aux objectifs de l'entreprise. Elle leur offre également des avantages sociaux attractifs, tels que plusieurs formes de crédits, une assurance maladie, des tickets restaurant, un régime de retraite complémentaire, un fonds social pour l'octroi de primes spéciales à l'occasion de certains événements ou pour le soutien du personnel face à des situations difficiles.

TLF accorde également à l'ensemble de son personnel un intéressement annuel dont le montant global est indexé sur le résultat de la société et le montant par salarié est indexé sur ses performances individuelles et celles de son département.

3.10.3. Formation et perfectionnement des collaborateurs

Formation	2023	2022	2021
Nombre d'actions	45	68	46
Nombre de participants	146	148	131
Taux de participation	82%	80%	74%
Total jours de formation/an	1023	440	244
Dont actions sur la santé et la sécurité de travail	248	93	
Nbrs de jours de formation moyen/employé	7,0	3,0	1,9

Le budget prévisionnel pour la formation en 2024 est de 140 000 DT.

3.11. Politique d'investissement

Tunisie Leasing et Factoring prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

En kDT	2024	2025	2026	2027	2028
Investissements prévus	2 534	785	6 485	930	1 700

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing et Factoring prévoit les investissements suivants :

En kDT	2024	2025	2026	2027	2028
Investissements en portefeuille	19 112	-	-	-	-

3.12. Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de 39 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché du leasing avec une part de 20,24% en termes d'encours au 31/12/2023. ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le factoring, le capital investissement, la location longue durée). ✓ Résultats performants de la filiale algérienne et de la filiale spécialisée dans la location longue durée. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plusieurs actes de détournement de fonds de la part du personnel, ce qui révèle des faiblesse au niveau du contrôle interne. ✓ Difficultés de la branche africaine (Alios) pénalisant la qualité du portefeuille à l'échelle du groupe.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement de taux haussier. ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat

4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2023

4.1.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2023, « Note 4 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 84 du présent document de référence.

4.1.2. Acheteurs factorés

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2023, « Note 5 : Acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 89 du présent document de référence.

4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2023, « Note 8 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 96 du présent document de référence.

4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2023, « Note 7 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 92 du présent document de référence.

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2023

4.2.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 31/12/2023

	En DT	
	Acquisitions	Cessions
M.M.B.	970	
ML TRANSPORT	467 533	66 111
ML INFO	92 765	
A.A.I.	140 005	
CONSTRUCTIONS		
TOTAL	701 273	66 111

4.2.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 31/12/2023

	En DT	
	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFORMATIQUES	0	0

4.2.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2023

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

	En DT	
	Acquisitions	Cessions
	6 000 000 (*)	1 000 000 (**)
	27 192 207 (***)	
TOTAL	33 192 207	1 000 000

(*) Fonds gérés AMEN SICAR

(**) Société STEP

(***) Société MLA

4.3. Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2023

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société « TLF » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- La comptabilisation des produits sur assistance technique relatifs à une société filiale au niveau de la rubrique « autres gains ordinaires » alors qu'ils devraient figurer au niveau de la rubrique « autres produits d'exploitation » et ce, conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination de la valeur comptable nette des logiciels en cours et ce, conformément aux dispositions de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.
- Une note portant sur les subventions d'investissement, conformément aux dispositions de la NC12 relative aux subventions publiques.
- Une note portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 et suivants.

4.3.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	9 957 038	7 590 211	9 463 327
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	735 156 717	677 055 627	727 032 444
Acheteurs factorés	5	183 040 241	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial	6	32 685 000	59 226 129	62 724 990
Portefeuille d'investissements	7	64 627 384	59 282 678	59 323 918
Valeurs Immobilisées	8	9 528 921	9 904 609	10 157 343
Autres actifs	9	7 716 642	11 352 410	23 912 077
TOTAL DES ACTIFS		1 042 711 943	994 302 551	1 025 561 804
PASSIFS				
	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Concours bancaires	10	840 474	620 740	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	11	611 661 216	619 126 888	666 654 424
Dettes envers la clientèle	12	21 325 356	21 564 715	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	51 546 526	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	13	110 803 309	77 419 339	78 699 773
Autres passifs	14	42 745 749	35 167 284	31 576 834
TOTAL DES PASSIFS		838 922 630	805 613 121	848 175 248
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		42 960 215	47 675 143	50 761 840
Résultats reportés		82 514 289	74 245 861	68 117 524
Effet des modifications Comptables		-	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période		24 314 809	16 589 571	8 328 337
Total des capitaux propres	15	203 789 313	188 689 430	177 386 556
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 042 711 943	994 302 551	1 025 561 804

4.3.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES		177 961 001	148 329 991	132 659 115
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	41 265 207	32 823 117	28 703 801
Engagements donnés en faveur des banques		82 740 000	59 160 000	45 360 000
Engagements sur autres titres	44	37 807 099	36 948 793	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		16 148 695	19 398 081	23 781 519
ENGAGEMENTS RECUS		294 811 361	262 810 998	240 945 156
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		10 719 754	6 894 010	9 985 107
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	149 043 283	124 727 107	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçus des banques		9 318 044	8 473 869	8 051 278
Autres garanties reçues		607 154	1 037 601	1 763 264
Garanties reçues des adhérents		125 123 126	121 678 411	87 404 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		172 033 333	128 057 249	117 300 000
Emprunts obtenus non encore encaissés		172 033 333	128 057 249	117 300 000

4.3.3. Etats de résultats comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	99 624 260	95 272 901	95 697 621
Revenu du factoring	17	24 585 090	18 306 968	15 126 992
Intérêts et charges assimilées	19	(57 963 165)	(58 888 038)	(62 535 789)
Commissions encourues	20	(34 160)	(28 334)	(94 971)
Produits des placements	21	6 520 853	10 478 286	7 865 334
Autres Produits d'exploitation	18	2 538 475	2 509 978	2 906 200
Produits nets		75 271 353	67 651 761	58 965 387
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(21 857 861)	(19 292 395)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	23	(8 128 476)	(6 816 498)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 636 535)	(2 088 970)	(2 342 097)
Total des charges d'exploitation		(31 622 872)	(28 197 863)	(28 414 015)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		43 648 481	39 453 898	30 551 372
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	460 369	(10 130 727)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(775 311)	(1 209 728)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 882 486)	(3 580 484)	(2 191 993)
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 451 053	24 532 959	12 559 268
Autres gains ordinaires	28	462 903	399 363	370 124
Autres pertes ordinaires	29	(20 221)	-	(387 222)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		39 893 735	24 932 322	12 542 170
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	184 629
Impôt sur les bénéfices	30	(12 680 521)	(7 487 084)	(4 051 215)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		27 213 214	17 445 238	8 675 584
Eléments extraordinaires	30	(2 898 405)	(855 667)	(347 247)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 314 809	16 589 571	8 328 337
Résultat par action		2,251	1,536	0,771

4.3.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	575 612 889	560 944 469	561 471 427
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(492 231 654)	(397 775 013)	(385 979 474)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	424 127 496	339 449 580	338 123 387
Financement des adhérents	31S	(410 055 815)	(354 999 008)	(320 401 495)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	101 223 892	64 550 015	54 835 104
Remboursements des crédits à court terme	11	(99 159 010)	(59 419 778)	(43 028 136)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(29 722 921)	(25 723 022)	(25 810 504)
Intérêts payés	34	(60 080 037)	(59 777 846)	(60 307 688)
Impôts et taxes payés	35	(21 192 238)	(30 217 793)	(38 346 004)
Autres flux de trésorerie	36	37 490 199	20 604 808	(7 199 654)
		26 012 801	57 636 412	73 356 963
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 530 004)	(1 574 182)	(1 290 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	334 179	163 956	130 747
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(6 724 625)	(2 335 275)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	667 950	1 560 938	1 304 515
		(7 252 500)	(2 184 563)	144 507
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	41	(9 180 000)	(5 400 000)	(3 887 999)
Encaissements provenant des emprunts	11	224 504 750	194 100 000	166 597 770
Remboursements d'emprunts	11	(232 637 958)	(245 198 122)	(241 555 441)
Flux liés au financement à court terme	11	700 000	-	1 000 000
		(16 613 208)	(56 498 122)	(77 845 670)
Variation de trésorerie				
		2 147 093	(1 046 273)	(4 344 200)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	6 969 471	8 015 744	12 359 944
Trésorerie à la clôture de l'exercice	42	9 116 564	6 969 471	8 015 744

4.4. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité *de fusion, se présente comme suit* :

- Eléments d'actifs apportés 135 221 418
- Passifs grevant les biens apportés (109 962 625)

Apport net DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique (*) : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

(*) : Le conseil d'administration réuni le 30 mai 2023 a revu à la baisse la décote appliquée à la valeur du bien donné en leasing pour le matériel spécifique, en le ramenant de 60% à 40%.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 **Provision Collective :**

2-4-3-1 **Méthodologie Activités de Leasing :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2024-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	6,5%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.25%
- Industrie pharmaceutique	0.25%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.00%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.50%
- Promotion immobilière	6.50%
- Commerce	3.00%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	3.75%

- 4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées. Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2023 sont celles des années 2012 à 2016 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

- 5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (\text{TMMgi} + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2023 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

- 2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2024-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing & Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 - 2023 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TPMgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPMgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times TMMgi \times TPMgi$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : Caisse et avoirs auprès des banques

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
- Banques	9 899 934	7 526 822
- Caisses	57 104	63 389
Total	<u>9 957 038</u>	<u>7 590 211</u>

NOTE 4 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
- Encours financiers	753 190 270	697 837 291
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 979 487	10 224 900
- Impayés	61 272 081	67 369 458
- Intérêts Constatés d'avance	(3 977 095)	(3 777 566)
Total brut	<u>823 464 743</u>	<u>771 654 083</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(26 717 432)	(29 822 995)
- Provisions collectives	(10 754 207)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(36 141 794)	(38 629 805)
- Produits réservés	(14 694 593)	(16 218 623)
Total des provisions	<u>(88 308 026)</u>	<u>(94 598 456)</u>
Soldes nets	<u>735 156 717</u>	<u>677 055 627</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Solde au début de la période	<u>668 312 163</u>	<u>714 712 620</u>
<u>Additions de la période</u>		
Investissements	449 029 857	340 537 487
Relocations	6785324	3082000
<u>Retraits de la période</u>		
Remboursement des créances échues	(371 368 057)	(360 208 618)
Remboursement des créances anticipées	(20 504 841)	(26 167 789)
Remboursement des valeurs résiduelles	(770 585)	(630 822)
Relocations	(5 064 132)	(2 108 869)
<u>Provisions de La période</u>		
Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(7 053 729)	(9 837 762)
Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	(827 174)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	10 159 292	8 933 916
<u>Solde fin de la période</u>	<u>728 698 118</u>	<u>668 312 163</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Agriculture	37 325 238	38 545 268
Bâtiments TP	67 076 165	58 767 283
Industrie		
Agro-alimentaire	42 504 806	40 993 668
Chimie	23 078 095	194 895 553
Energie	54 381	22 603
Textile	11 768 585	12 236 596
Mines	219 795	245 594
Autres industries	90 490 463	97 432 770
Tourisme		
Hôtellerie	2 235 342	1 142 709
Agences de voyage	11 329 148	6 921 716
Location de voiture	112 831 157	68 126 918
Autres Tourisme	9 116 809	9 285 887
Commerce et service		
Commerce	176 104 830	177 940 006
Transport	56 174 955	56 541 791
Audio-visuel	164 852	211 785
Professions libérales	44 384 031	43 620 331
Autres Services	81311105	76 537 713
<u>Total</u>	<u>766 169 757</u>	<u>708 062 191</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Matériel de transport léger	361 589 774	295 247 737
Matériel de transport léger Utilitaire	126 881 611	123 618 412
Matériel de transport lourd	83 592 631	81 632 445
Matériel BTP	51 978 161	53 882 314
Equipement industriel	52 306 601	54 606 323
Equipement informatique	3 276 621	3 394 872
Autres	48 646 221	53 045 828
<u>Sous total</u>	<u>728 271 620</u>	<u>665 427 931</u>
Immeubles de bureaux	14 365 053	18 651 413
Immeubles industriels ou commerciaux	23 533 084	23 982 847
<u>Total</u>	<u>766 169 757</u>	<u>708 062 191</u>

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Paiements minimaux sur contrats actifs	873 807 632	782 143 682
A recevoir dans moins d'1an	359 737 108	329 958 094
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	506 317 527	447 637 497
A recevoir dans plus de 5 ans	7 752 997	4 548 091
Produits financiers non acquis	149 043 283	124 727 107
Encours contrats actifs (1)	724 764 349	657 416 575
Encours à recevoir dans moins d'1an	283 831 385	264 250 730
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	434 645 131	389 048 140
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	6 287 833	4 117 705
Créances en cours (2)	12 979 487	10 224 900
Créances échues (3)	5334533	11 696 098
Contrats suspendus (contentieux) (4)	23091388	28 724 618
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)	<u>766 169 757</u>	<u>708 062 191</u>

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
Impayés : Clients ordinaires	16 046 908	16 862 926
	<u>16 046 908</u>	<u>16 862 926</u>
A déduire :		
Provisions : Clients ordinaires	(2 046 005)	(1 299 237)
Produits réservés (*)	(3 888 036)	(4 097 034)
	<u>10 112 867</u>	<u>11 466 655</u>
<u>Clients litigieux</u>		
Impayés : Clients litigieux	45 225 173	50 506 530
	<u>45 225 173</u>	<u>50 506 530</u>
A déduire :		
Provisions : Clients litigieux	(34 095 789)	(37 330 567)
Produits réservés : Clients litigieux	(10 806 557)	(12 121 588)
	<u>322 827</u>	<u>1 054 375</u>
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>10 435 694</u>	<u>12 521 030</u>

(*) Dont 2 775 763 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 4.5 (SUITE) - Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2023

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	684 666 444	46 455 926	2 931 635	4	32 115 748	766 169 757
Impayés	4 122 735	8 287 447	1 084 964	29 550	47 747 385	61 272 081
Avances et acomptes reçus (*)	(10 621 621)	(1)	-	-	(1 958 437)	(12 580 059)
ENCOURS GLOBAL	678 167 558	54 743 372	4 016 599	29 554	77 904 696	814 861 779
ENGAGEMENTS HORS BILAN	40 999 131	246 638	-	-	19 438	41 265 207
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,46%	0,00%	9,20%	
			9,66%			
TOTAL ENGAGEMENTS	719 166 689	54 990 010	4 016 599	29 554	77 924 134	856 126 986
Produits réservés	-	-	290 167	6 456	11 622 207	11 918 830
Provisions affectées sur les impayés	-	-	364 740	11 549	35 765 504	36 141 794
Provisions affectées sur les encours	-	-	-	-	26 707 273	26 707 273
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	654 907	18 005	74 094 983	74 767 897
ENGAGEMENTS NETS	719 166 689	54 990 010	3 361 692	11 549	3 829 151	781 359 089
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			16,31%	60,92%	92,75%	
			89,08%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 9,66% contre 11,71% à fin décembre 2022.

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2023 à 89,08% contre 85,96% au 31 décembre 2022.

NOTE 5 : Acheteurs factorés

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Comptes des acheteurs locaux	176 763 751	161 656 459
Comptes des acheteurs export	714 289	2 351 625
Comptes des acheteurs import	9 394 930	11 664 584
	<hr/>	<hr/>
<u>Sous total (A)</u>	186 872 970	175 672 668
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	-2 734 800	-4 756 485
Provisions collectives sur compte adhérents	-1 097 741	-1 025 108
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)
	<hr/>	<hr/>
<u>Montant net</u>	183 040 241	169 890 887
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	17 543 182	16 187 068
Disponible locaux	13 956 184	9 325 001
Financement par B.O.	10 250 300	13 436 000
Disponible export	294 787	857 841
FDG comptes en devise	107 143	243 661
Compte import	9 394 930	11 664 584
	<hr/>	<hr/>
<u>Sous total (B)</u>	51 546 526	51 714 155
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	135 326 444	123 958 513

NOTE 5 (SUITE) - Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée se présente comme suit :

Au 31 décembre 2023

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	126 042 710	6 082 941	158 190	-	2 722 214	135 006 055
Domestique sans recours	-	-	-	-	-	-
Export	320 389	-	-	-	-	320 389
ENCOURS ENGAGEMENTS	126 363 099	6 082 941	158 190	-	2 722 214	135 326 444
Engagements de financement donnés	4 041 954	148 503	11 649	-	-	4 202 106
Engagement sous forme de B.O.	10 250 300	-	-	-	-	10 250 300
Total Engagements hors bilan	14 292 254	148 503	11 649	-	-	14 452 406
Total Engagements par classe	140 655 353	6 231 444	169 839	-	2 722 214	149 778 850
Taux des engagements non performants (1)				1,93%		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	12 587	-	2 722 214	2 734 801
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	12 587	-	2 722 214	2 734 801
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 097 741					1 097 741
Taux de couverture des engagements non performants (2)			7,41%	-	100,00%	
				94,56 %		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 1,93% contre 3,46% à fin décembre 2022

(2) le ratio de couverture des engagements par la provision s'établit au 31 décembre 2023 à 94,56% contre 96,95% à fin décembre 2022

NOTE 6 : Portefeuille titre commercial

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres SICAV	25 004	16 830
POULINA G H	69 600	69 600
BH	69 100	69 100
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
Certificats de dépôt	32 500 000	59 000 000
<u>Total brut</u>	<u>33 163 724</u>	<u>59 655 550</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(478 724)	(429 421)
<u>Total net</u>	<u>32 685 000</u>	<u>59 226 129</u>

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
Tunisie Sicav	183	115,251	115,251	21 091	-	21 091
Amen Sicav	37	105,784	105,784	3 913	-	3 913
POULINA G H	8 640	7,594	8,056	69 600	3 987	65 613
BH	4 714	11,896	14,658	69 100	13 023	56 077
Les Ciments de Bizerte	43 480	0,881	11,500	500 020	461 714	38 306
Certificats de dépôt	-	-	-	32 500 000	-	32 500 000
Total				33 163 724	478 724,00	32 685 000

NOTE 7 : Portefeuille D'investissement

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Titres de participation	59 111 514	58 554 764
Titres immobilisés	9 348 410	3 848 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465
	<u>Montant brut</u>	<u>76 278 639</u>
A déduire:		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	-
	<u>Montant libéré</u>	<u>76 278 639</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(17 231 190)	(16 852 551)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(143 410)
	<u>Montant net</u>	<u>59 282 678</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Titres de participation</u>	58 554 764	58 554 764	
Additions de la période			
Assurances COMAR VIE CIV	614 625	614 625	
TUNISIE LLD	110 000	110 000	
Réductions de capital			
FCPR Tuninvest croissance	166 700	166 700	-
Tuninvest International Sicar	1 250	1 250	
Régularisation			
STLV	75	-	75
Solde au 31 décembre 2023	<u>59 111 514</u>	<u>59 111 439</u>	<u>75</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Titres immobilisés	3 848 410	3 848 410	-
Additions de la période			
Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"	6 000 000	6 000 000	
Cessions de la période			
Société SGTM	500 000	500 000	
Solde au 31 décembre 2023	9 348 410	9 348 410	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 964	100,000	5,463	163 698			2003/2010/2023	99,88%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 881 538		15 510 877		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1 997	44,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				659 644		-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		225 117	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	11,48%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		442 293	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,47	42,47	2 600 366		1 052 903	2016/2022/2023	7,00%
STLV	2	100,00	100,00	200	75		2019/2022	-
Total Autres				12 570 332	75	1 720 313		
Total Titres de participation				59 111 514	75	17 231 190		

NOTE 7 : Portefeuille D'investissements (Suite)

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
Société T'PAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	100,00%
				9 348 410	-	476 740		

Note 8 : Valeurs Immobilisées

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEE Au 31 décembre 2023 (Montants exprimés en dinars)

8.1 : Immobilisations Incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11731754	13 816	100 925	-	11 846 495	10 963 342	456 374	-	11 419 716	426 779
Logiciels en cours		100 925	22 943	-100 925	-	22 943	-	-	-	-	22 943
T O T A U X		11 832 679	36 759	-	-	11 869 438	10 963 342	456 374	-	11 419 716	449 722

8.2 : Immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	-	7 505 493	3 827 875	375 274	-	4 203 149	3 302 344
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 475 817	1 202 832		896 189	2 782 460	1 153 398	298 226	627 033	824 591	1 957 869
Mobilier de bureau	10%	971326	57 592	-		1 028 918	782 152	41656		823 808	205 110
Matériel informatique	33%	2 665 575	107 370		4 092	2 768 853	2 056 723	256 400	4 092	2 309 031	459 822
Installations générales	10%	3 673 685	125 451			3 799 136	2 633 796	208 605		2 842 402	956 734
T O T A U X		19 519 886	1 493 245	-	900 281	20 112 850	10 484 614	1 180 161	631125	11 033 651	9 079 199
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		3 1352 565	1530 004	-	900 281	3 1982 288	2 1447 956	1636 535	631125	2 2 453 367	9 528 921

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres Actifs

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Frais d'émission des emprunts	1 934 646	1 915 120
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	182 910	60 245
Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	110 270	113 062
Prêts au personnel	1 200 536	2 041 708
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	251 132	309 709
Dépôts et cautionnements versés	813 491	642 909
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	-18 714	-18 714
Avances et acomptes au personnel	352 866	325 243
Compte courant Tunisie LLD	19 532	4 748
TLG Finance	77 762	77 762
Adhérents, contrats résiliés	21 490	23 173
Autres comptes débiteurs	2 729 184	3 098 661
Produits à recevoir des tiers	1 148 728	1 593 895
Effet à recevoir	666 601	3 119 969
Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713
Compte d'attente	772 861	600 507
Charges constatées d'avance	384 607	215 011
Total brut	<u>10 862 329</u>	<u>14 337 435</u>
A déduire		
Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 390)	(168 244)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(261 152)	(89 317)
Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(23 173)
Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(447 444)	(436 801)
Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 017 046)	(2 034 325)
Total net	<u>7 716 642</u>	<u>11 352 410</u>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS Au 31 décembre 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	8 653 356	1 118 109	9 771 465	6 738 236	1 098 583	7 836 819	1 934 646
TOTAUX		8 653 356	1 118 109	9 771 465	6 738 236	1 098 583	7 836 819	1 934 646

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 10 : Concours bancaires

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques, découverts	840 474	620 740
<u>Total</u>	840 474	620 740

Note 11 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts		
Banques locales	178 731 330	155 739 094
Banques étrangères	128 116 266	166 172 910
Emprunts obligataires	241 680 560	234 749 360
Crédit à court terme	324 658	1 059 776
Lignes d'avance	42 000 000	39 200 000
Certificats de dépôts	1 700 000	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	592 552 814	597 921 140
Dettes rattachées		
Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 117 452	2 213 743
Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 704 558	5 134 666
Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 440 986	13 895 873
Intérêts constatés d'avance sur certificat de dépôt	(61 066)	(38 534)
Intérêts constatés d'avance sur emprunts obligataires	(93 528)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	19 108 402	21 205 748
<u>Total</u>	611 661 216	619 126 888

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

Note 11 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>	155 739 094	121 500 000	98 507 764	178 731 330	106 436 628	72 294 702
AMEN BANK	24 333 333	15 000 000	13 133 333	26 200 000	17 500 000	8 700 000
ATB	4 833 333	-	2 000 000	2 833 333	833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	24 000 000	9 000 000	26 333 334	6 666 666	3 333 333	3 333 333
ABC	6 000 000	11 000 000	11 000 000	6 000 000	-	6 000 000
ATTIJARI BANK	18 666 693	-	6 499 992	12 166 701	6 666 667	5 500 034
BIAT	38 333 334	40 000 000	12 748 537	65 584 797	46 152 047	19 432 750
BH	16 765 310	-	4 853 062	11 912 248	8 559 188	3 353 060
BT	5 140 734	15 000 000	3 628 064	16 512 670	12 000 000	4 512 670
CITI BANK	-	20 500 000	6 200 000	14 300 000	-	14 300 000
STB	4 250 000	-	2 500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BH FACTO	1 132 272	-	226 456	905 816	679 360	226 456
BTE FACTO	1 284 085	4 000 000	711 301	4 572 784	3 467 965	1 104 819
ATB FACTO	2 000 000	-	800 000	1 200 000	400 000	800 000
BT FACTO	7 000 000	3 000 000	1 873 685	8 126 315	6 094 735	2 031 580
AL BARAKA FACTO	2 000 000	4 000 000	6 000 000	-	-	-
<u>LIGNES D'AVANCE & CCTERME</u>	39 200 000	95 000 000	92 200 000	42 000 000	-	42 000 000
Ligne d'avance CITI BANK FACTO	26 200 000	75 500 000	76 700 000	25 000 000	-	25 000 000
Ligne d'avance UIB FACTO	13 000 000	12 000 000	13 000 000	12 000 000	-	12 000 000
Ligne d'avance ATB FACTO	-	7 500 000	2 500 000	5 000 000	-	5 000 000
<u>CREDIT A COURT TERME</u>	1 059 776	6 223 892	6 959 010	324 658	-	324 658
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	1 059 776	6 223 892	6 959 010	324 658	-	324 658
<u>Total emprunts Banques Locales</u>	195 998 870	222 723 892	197 666 774	221 055 988	106 436 628	114 619 360

Note 11 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	25 417 653	-	2 659 291	22 758 362	20 099 073	2 659 289
BIRD	9 382 460	-	1 660 238	7 722 222	6 277 777	1 444 445
BERD	23 043 428	-	11 521 714	11 521 714	-	11 521 714
B.A.D	70 768	-	70 768	-	-	-
SANAD	26 281 515	-	10 083 151	16 198 364	6 115 211	10 083 153
GGF	8 433 859	-	4 216 933	4 216 925	-	4 216 925
PROPARCO	26 101 667	-	10 440 667	15 661 000	5 220 333	10 440 667
FADES	5 967 797	-	994 633	4 973 165	3 978 532	994 633
SYMBIOTICS	10 592 512	23 004 750	7 061 499	26 535 764	23 004 750	3 531 014
BIO	30 881 250	-	12 352 500	18 528 750	6 176 250	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	166 172 910	23 004 750	61 061 394	128 116 266	70 871 926	57 244 340
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	362 171 780	245 728 642	258 728 168	349 172 254	177 308 554	171 863 700
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	183 332 560	80 000 000	57 750 400	205 582 160	152 383 080	53 199 080
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	51 416 800	-	15 318 400	36 098 400	20 780 000	15 318 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	234 749 360	80 000 000	73 068 800	241 680 560	173 163 080	68 517 480
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-FACTO	1 000 000	15 700 000	15 000 000	1 700 000	-	1 700 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 000 000	15 700 000	15 000 000	1 700 000	-	1 700 000
TOTAL GENERAL	597 921 140	341 428 642	346 796 968	592 552 814	350 471 634	242 081 180

Note 12 : Dettes envers la clientèle

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	12 580 059	12 516 433
- Dépôts et cautionnements reçus	8 745 297	9 048 282
<u>Total</u>	21 325 356	21 564 715

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	550 897	478 919
- Factures non parvenues	1 249 733	1 055 904
<u>Sous total</u>	1 800 630	1 534 823
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 439 978	1 471 711
- Effets à payer	107 330 470	74 079 741
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	51 071	151 904
- Retenues de garantie	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	109 002 679	75 884 516
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	110 803 309	77 419 339

Note 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Personnel, rémunérations dues	39 991	109 704
Personnel, provisions pour congés payés	1 096 061	1 227 768
Personnel, autres charges à payer	1 726 667	1 417 886
Etat, retenues sur salaires	447 636	413 993
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	801 816	800 607
Etat, retenues sur revenus des capitaux	106 132	-
Etat, impôts sur les bénéficiaires (voir Note 30)	5 885 585	3 582 486
Etat, TVA à payer	1 353 628	909 778
Etat, autres impôts et taxes à payer	2 996 004	908 297
Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
Avances sur titres immobilisés	792 115	792 115
C.N.S.S	1 157 557	1 231 669
Autres comptes créditeurs	3 796 895	4 659 243
Compte Courant Stif	43 192	40 440
Diverses charges à payer	700 807	509 916
Produits constatés d'avance	1 020 436	1 872 055
Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 835 135	1 367 735
Autres provisions pour risques	18 919 652	15 297 152
Total	42 745 749	35 167 284

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social (A)	54 000 000	54 000 000
Réserve légale (B)	5 400 000	5 400 000
Réserves spéciales de réinvestissement	10 982 184	6 482 184
Autres réserves	3 776 843	3 776 843
Subvention d'investissement (D)	78 375	113 303
Prime d'émission	11 851 862	21 031 862
Boni de fusion	10 870 951	10 870 951
Résultats reportés	82 514 289	74 245 861
Modification comptable	-	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de la période	179 474 504	172 099 859
Résultat de la période	24 314 809	16 589 571
Total des capitaux propres avant affectation (E)	203 789 313	188 689 430

Résultat par action :

Résultat de la période (1)	24 314 809	16 589 571
Nombre d'actions (2)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	2,251	1,536

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclu avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2023 (exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	-3 821 145	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022			-					8 328 337		(8 328 337)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2022		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
Solde au 31 décembre 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	-3 821 145	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023					-			16 589 571		(16 589 571)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2023		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					4 500 000			(4 500 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313

Note 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts conventionnels	95 448 868	91 348 080
Intérêts intercalaires	241 448	118 246
Intérêts de retard	2 877 547	3 050 646
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	98 567 863	94 516 972
<u>Produits réservés de la période</u>		
Intérêts inclus dans les loyers	(3 933 405)	(4 454 834)
Intérêts de retard	(3 295 386)	(5 737 763)
<u>Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période</u>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	3 805 677	6 607 123
Intérêts de retard antérieurs	4 479 511	4 341 403
<u>Variation des produits réservés</u>	1 056 397	755 929
<u>Total des revenus de leasing</u>	99 624 260	95 272 901

Note 17 : Revenus du factoring

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Commission de factoring	6 058 523	5 188 029
Intérêts de financement	18 228 534	12 869 692
Autres commissions de factoring	298 033	249 247
<u>Total</u>	24 585 090	18 306 968

Note 18 : Autres produits d'exploitation

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	524 405	666 545
Commissions d'assurance	864 560	571 491
Autres produits d'exploitation	1 149 510	1 271 942
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 538 475	2 509 978

Note 19 : Intérêts et charges assimilés

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts des emprunts obligataires	22 189 983	21 551 231
Intérêts des emprunts bancaires locaux	20 716 872	16 983 729
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	13 659 843	18 742 990
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 098 583	1 470 659
Total des charges financières des emprunts	57 665 281	58 748 609
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(28 835)	260 625
Intérêts sur opérations de financement (charges)	213 321	73 528
Pénalités fiscales et sociales	12 861	232
Pertes de change	11 045	15 999
Gains de change	(56 139)	(256 455)
Autres charges financières	145 631	45 500
Total des autres charges financières	297 884	139 429
Total général	57 963 165	58 888 038

Note 20 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Commissions servies export	7 582	7 527
Commissions servies apporteurs	26 578	20 807
Total	34 160	28 334

Note 21 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits des participations	4 660 263	4 628 202
Produits des titres Immobilisés	78 456	66 390
Revenus des placements monétaires	1 763 980	4 653 422
Revenus des valeurs mobilières de placement	13 039	6 778
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	5 115	1 123 494
Total	6 520 853	10 478 286

Note 22 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Salaires et complément de Salaires	15 896 395	14 148 944
- Bonus	1 500 000	1 200 000
- Indemnités représentatives de frais	477 983	405 733
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 526 984	3 103 797
- Autres charges sociales	456 499	433 921
<u>Total</u>	21 857 861	19 292 395

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	127 920	126 712
<u>Total des achats</u>	127 920	126 712
- Locations	220 183	215 393
- Charges locatives et de copropriété	182 136	221 705
- Entretien et réparations	631 448	550 800
- Primes d'assurances	157 429	175 684
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	1 069 260	668 160
<u>Total des services extérieurs</u>	2 260 456	1 831 742
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 404 556	1 859 196
- Publicités, publications, relations publiques	523 702	266 819
- Déplacements, missions et réceptions	755 491	664 903
- Frais postaux et de télécommunications	295 063	330 830
- Services bancaires et assimilés	547 206	552 695
- Transfert de charges (frais bancaires)	(29 242)	(26 650)
- Transfert de charges (frais de justice)	(4 286)	(2 750)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 492 490	3 645 043
- Rémunération du président du conseil d'administration	300 000	300 000
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	48 418	69 215
<u>Total des charges diverses</u>	426 178	446 975
- Impôts et taxes sur rémunérations	475 769	425 815
- T.C.L	287 636	266 360
- Droits d'enregistrement et de timbres	58 027	73 851
<u>Total des impôts et taxes</u>	821 432	766 026
<u>Total général</u>	8 128 476	6 816 498

Note 24 : Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	13 938 506	17 862 063
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	961 239	570 615
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	827 174	-
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	72 633	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(15 747 250)	(8 150 995)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(431 941)	(306 125)
- Créances abandonnées (Leasing)	863	193 164
- Pertes suite à la radiation de créances	6 803 446	8 333 060
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(467 634)	(537 536)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 784 830)	(7 446 351)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(2 550 982)	(349 173)
- Encaissement sur créances radiées	(81 593)	(37 995)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	(460 369)	10 130 727

Note 25 : Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	456 374	892 867
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 180 161	1 196 103
<u>Total</u>	1 636 535	2 088 970

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	378 639	1 082 953
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	49 304	20 479
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(26 328)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	14 038	132 624
<u>Total</u>	775 311	1 209 728

Note 27 : Dotations nettes aux provisions pour risques divers

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	182 478	2 023 860
- Dotations aux provisions pour risques et charges	3 622 500	2 000 000
- Apurement des comptes d'actifs	99 324	1 158
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(21 816)	(30 046)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(414 488)
Total	3 882 486	3 580 484

Note 28 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	65 023	11 522
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	34 928	28 655
- Produits sur assistance technique MLA	270 636	307 606
- Autres produits	92 316	51 580
Total	462 903	399 363

Note 29 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Apurement de comptes	20 221	-
Total	20 221	-

Note 30 : Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Bénéfice comptable	39 893 735	24 932 322
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	20 365 803	23 559 970
- Diverses charges non déductibles	781 008	452 168
Provisions fiscales constituées en 2019/2018 pour affaires douteuses	10 017 800	15 948 000
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	21 816	444 534
- Dividendes	2 646 979	2 776 816
Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2019/2018 pour affaires douteuses	10 017 800	15 948 000
Bénéfice fiscal avant provisions	58 371 751	45 723 110
Provisions pour créances douteuses	16 053 488	18 133 968
Provisions pour dépréciation de titres cotés	88 204	197 474
Bénéfice fiscal	42 230 059	27 391 668
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	6 000 000	6 000 000
Base imposable	36 230 059	21 391 668
Impôt sur les sociétés	12 680 521	7 487 084
- Report d'impôt début de période	-	(1 083 999)
- Acomptes provisionnels payés	(6 378 734)	(2 504 513)
- Retenues à la source	(416 202)	(316 086)
Impôt à payer (report)	5 885 585	3 582 486
Contribution sociale de solidarité des sociétés	1 449 202	855 667
Contribution conjoncturelle des sociétés	1 449 202	-

Note 31 : Encaissements reçus des clients

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	67 369 457	71 104 339
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(61 272 081)	(67 369 456)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(12 516 433)	(11 727 580)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	12 580 059	12 516 433
- Plus ou moins-values sur relocation	4.0	(1 721 192)	(973 131)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 048 282)	(7 189 965)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 745 297	9 048 282
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(3 778 163)	(4 005 279)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 977 095	3 778 163
- TVA collectée		86 264 097	82 060 145
- Loyers encaissés	4.0&16	467 139 966	451 712 939
- Intérêts de retard	16	2 877 547	3 050 646
- Créances virées en Pertes	24	(6 804 309)	(8 526 223)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	770 585	630 822
- Remboursements anticipés	4.0	20 504 841	26 167 789
- Produits sur Cessions anticipées	18	524 405	666 545
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>575 612 889</u>	<u>560 944 469</u>

Note 31 (suite) : Encaissements reçus des acheteurs factorés

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	123 958 230	87 934 797
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(135 326 161)	(123 958 230)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 386 449)	(932 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 853 849	1 386 449
- Financement des adhérents (TND + €)		410 055 815	354 999 008
- Produits à recevoir en début de période	9	4 520	3 849
- Produits à recevoir en fin de période	9	(2 983)	(4 520)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 871 458)	(1 216 399)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 020 436	1 871 458
- Revenus du factoring	17	24 585 090	18 306 968
- Récupération frais bancaires	23	29 242	26 650
- Récupération frais de justice	23	4 286	2 750
- TVA collectée Factoring		1 203 079	1 029 249
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<u>424 127 496</u>	<u>339 449 580</u>

Note 32 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	75 884 516	77 022 852
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(109 002 679)	(75 884 516)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(113 062)	(1 219 491)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	110 270	113 062
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	449 029 857	340 537 487
- TVA sur Investissements		76 322 752	57 205 619
Décaissements pour financement de contrats de leasing		492 231 654	397 775 013

Note 33 : Sommes versés aux fournisseurs et au personnel

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(60 245)	(168 754)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	182 910	60 245
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(325 243)	(156 922)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	352 866	325 243
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(215 011)	(294 727)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	384 607	215 011
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 534 823	1 676 921
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 800 630)	(1 534 823)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	109 704	34 352
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(39 991)	(109 704)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 227 768	1 329 075
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 096 061)	(1 227 768)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 417 886	1 189 467
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 726 667)	(1 417 886)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	413 993	336 965
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(447 636)	(413 993)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	800 607	607 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(801 816)	(800 607)
- C.N.S.S en début de période	14	1 231 669	879 506
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 157 557)	(1 231 669)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	567 548	364 829
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(700 807)	(567 548)
- Compte courant STIF en début de période	14	(40 440)	36 434
- Compte courant STIF en fin de période	14	(43 192)	(40 440)
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 351 417)	(2 619 322)
- Prêts au personnel en fin de période	9	1 451 668	2 351 417
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(661 623)	(493 958)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	832 205	661 623
- TVA, payées sur biens et services		1 483 938	1 304 864
- Charges de personnel	22	21 857 861	19 348 656
- Autres charges d'exploitation	20&23	8 162 636	6 844 832
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(821 432)	(766 026)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		29 722 921	25 723 022

Note 34 : Intérêts payés

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 915 120)	(2 584 963)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 934 646	1 915 120
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(38 534)	(34 355)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	154 594	38 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 895 873	14 327 292
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(12 440 986)	(13 895 873)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	2 213 743	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 117 452)	(2 213 743)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 134 666	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(3 704 558)	(5 134 666)
- Charges financières	19	57 963 164	58 888 038
<u>Intérêts payés</u>		60 080 036	59 777 846

Note 35 : Impôts et taxes payés

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	3 582 486	(1 083 998)
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(5 885 585)	(3 582 486)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	908 297	391 341
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(2 996 004)	(908 297)
- TVA à payer en début de période	14	909 778	2 595 210
- TVA à payer en fin de période	14	(1 353 628)	(909 778)
- TVA payées		9 626 536	24 607 024
- Impôts et taxes fournisseurs	23	821 432	766 026
- Impôts sur les bénéfices	30	15 578 926	8 342 751
<u>Impôts et taxes payés</u>		21 192 238	30 217 793

Note 36 : Autres flux de trésorerie

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 589 375	1 348 584
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 145 745)	(1 589 375)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	3 098 661	5 759 126
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(2 729 184)	(3 098 661)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	4 748
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(19 532)	(4 748)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	600 507	490 523
- Comptes d'attente en fin de période	9	(772 861)	(600 507)
- Placements en titres en début de période	6	59 655 550	63 160 259
- Placements en titres en fin de période	6	(33 163 724)	(59 655 550)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 657 872)	(4 142 953)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération es actions MLA	14	-	(3 821 146)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	3 796 895	4 657 872
- Effet à recevoir en début de période	9	3 119 969	8 394 900
- Effet à recevoir en fin de période	9	(666 601)	(3 119 969)
- Subvention d'investissement en début de période	15	(113 303)	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	78 375	113 303
- Produits des placements	21	6 520 853	10 478 286
- Autres produits d'exploitation	18	2 014 070	1 843 433
- Autres gains ordinaires	28	397 880	387 841
- Autres pertes ordinaires	29	(119 545)	(1 158)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>37 490 199</u>	<u>20 604 808</u>

Note 37 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	36 759	556 545
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 493 245	1 017 637
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 530 004</u>	<u>1 574 182</u>

Note 38 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	269 156	152 434
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	65 023	11 522
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>334 179</u>	<u>163 956</u>

Note 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	724 625	135 275
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	2 200 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>6 724 625</u>	<u>2 335 275</u>

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	167 950	660 938
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	500 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(792 115)	(392 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	792 115	792 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>667 950</u>	<u>1 560 938</u>

Note 41 : Dividendes et autres distributions

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Dividendes et tantièmes		9 180 000	5 400 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	-26 440	-26 440
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>9 180 000</u>	<u>5 400 000</u>

NOTE 42 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de la période

		31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques	3	9 899 934	7 526 822
Caisses	3	57 104	63 389
Banques, découverts	10	(840 474)	(620 740)
Liquidités et équivalents de liquidités		<u>9 116 564</u>	<u>6 969 471</u>

Note 43 : Les contrôles fiscaux en cours

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 KDT dont 287 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 KDT à 207 KDT.

Un avis de redressement complémentaire a été notifié à la société au titre des exercices 2019-2020 et 2021 en juin 2023 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 11 176 KDT dont 3 922 KDT de pénalités et de porter le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2021 de 1 091 KDT à 2 780 KDT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Note 44 : Engagements hors bilan

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2023 un solde de 37 807 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 915 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 26 892 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

Note 45 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 46 : Transactions avec les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2023, TLF a mis en force 53 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 11 365 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2023 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 556 KDT.

A la fin de l'année 2023, l'encours financier s'élève à 18 438 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2023 s'élèvent à 144 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1^{er} janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 262 KDT, ils sont constatés dans le compte « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2023, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 366 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 26 200 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 2 712 KDT.
- L'encours des placements auprès AB sous forme de certificats de dépôts s'élève à 24 500 KDT au 31-12-2023, le produit de placement de 2023, s'élève à 550 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2023 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK - Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes encaissés TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2023 se sont élevés à 627 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 43 KDT au 31 décembre 2023. La charge supportée en 2023 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 3 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 KDT.

AMEN SICAR

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2023, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds, à recevoir au titre de l'année 2023, s'élève à 369 KT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021 et du 24 avril 2023, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020, du 11 Mai 2022 et du 24 avril 2023, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A.		D.G.		D.G.A. (en charge du développement)		D.G.A. (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Exercice	31/12/2023	Exercice	31/12/2023	Exercice	31/12/2023	Exercice	31/12/2023	Exercice	31/12/2023
Avantages à court terme	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi*										
Total	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

4.5. Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023



Deloitte.

Société DATN
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubéira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: +216 36 400 902
www.deloitte.tn
MF : 587570 N/A/M/000

TUNISIE LEASING & FACTORING RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 29 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 1.042.711.943 DT, un bénéfice net de 24.314.809 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 9.116.564 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note 43 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2023 à 124.209 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation dont 80% correspond aux intérêts de leasing et 20% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%) soit un montant net de provision de 735.157 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 10,72% du total des créances) et 183.040 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 2,05% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 64.627 KDT au 31 décembre 2023 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;

- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1^{er} Avril 2024

Les commissaires aux comptes

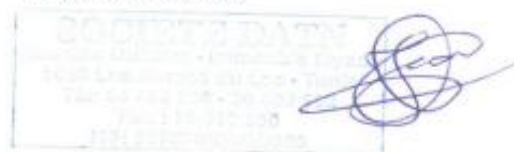
FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
JAOUHAR BEN ZID



4.6. Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023



Deloitte.

Société DATN
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeyra-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tél: +216 36 400 900 Fax: +216 36 400 902
www.deloitte.tn
MF : 587570 NIA/M000

TUNISIE LEASING & FACTORING RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2023, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds, à recevoir au titre de l'année 2023, s'élève à 369 KT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 262 KDT, ils sont constatés dans le compte « produits à recevoir ».

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2023 s'élève à 160 KDT (HT).

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 43 KDT à la fin de l'exercice 2023

La charge supportée en 2023 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 3 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 KDT.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2023 se sont élevés à 627 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24 Mai 2021 et du 24 avril 2023, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoins. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020, du 11 Mai 2022 et du 24 avril 2023, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		D.G		D.G.A (en charge du développement)		D.G.A (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2023
Avantages à court terme	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoins bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1^{er} Avril 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
JAOUHAR BEN ZID



4.7. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2023

4.7.1. Notes complémentaires aux rapports des commissaires aux comptes

4.7.1.1. Au niveau du rapport général des commissaires aux comptes

➤ **Situation à ce jour des contrôles fiscaux en cours figurant au niveau du paragraphe « Observations »**

La société TLF a conclu, en date du 12/06/2024, un arrangement avec l'administration fiscale et ce, en bénéficiant de l'article 58 de la loi de Finance 2024. Cet accord a abouti au paiement d'un montant en principal de 6 528 mDT qui sera décaissé sur 5 ans et a engagé un report d'IS de 2021 de 3 419 mDT.

4.7.1.2. Au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

➤ **Paragraphe A : « Conventions et opérations nouvellement réalisées : Convention avec Amen SICAR »**

La convention conclue entre la société TLF et la société « AMEN SICAR » a été autorisée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2023.

Concernant la mention « ayant Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun », il s'agit des administrateurs en commun de fait que l'Amen Bank détient 88,20% de « AMEN SICAR ».

➤ **Paragraphe B : « Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) : Point 6 : Titres MLA objet de la convention de portage signée avec Amen Bank :**

• ***Les mesures que compte prendre TLF face au changement du cadre légal algérien :***

Suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le chat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI ET FMO.

• ***Paiement par Amen Bank à TLF pour l'acquisition de 590.957 actions MLA***

Ce paiement par « Amen Bank » à « TLF » aura lieu dès la signature de l'accord par l'Amen Bank après autorisation par le Conseil d'administration prévu au cours du deuxième semestre 2024.

➤ **Paragraphe C : « Obligations et engagements de la société envers les dirigeants » :**

- ***Note explicative relative à la fixation des rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints par comité de rémunération et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 51 de la loi 2016 - 48 :***

Ce point a été régularisé par le conseil d'administration du 30 mai 2023.

- ***Note sur la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération***

Pour l'heure, le Comité de de Nomination et de Rémunération ne perçoit aucune rémunération.

4.7.2. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

4.7.2.1. Note sur les moyens de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale :

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du jour du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du « fonds de péréquation des changes » institué par l'article 18 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société « Tunis Re » en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la société TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Pour les autres créances et dettes libellées en monnaies étrangères, ils sont généralement réglés ou encaissés à court terme afin de minimiser l'exposition aux fluctuations des taux de change. Cela permet de réduire les risques liés aux variations imprévisibles des devises et d'assurer une gestion plus stable des flux de trésorerie.

4.7.2.2. Note complémentaire à la note 5 « Acheteurs factorés » ; « Analyse et classification des créances sur la clientèle » expliquant la baisse enregistrée en 2023 du taux de couverture :

Le taux de couverture a connu une petite baisse en 2023 passant de 96,95% en 2022 à 94,56% en 2023 qui est principalement expliquée par la réalisation d'une importante reprise de provision suite à la radiation des créances en 2023 de 2.550.982 dinars contre 349.173 dinars en 2022.

En effet, la radiation des créances améliore le taux des actifs classés mais engendre une petite détérioration du taux de couverture.

4.7.2.3. Note complémentaire à la note 6 : « portefeuille titre commercial » portant sur le pourcentage de détention des titres :

Émetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	Capital	% détenu
Tunisie Sicav	183	115,251	115,251	21 091	-	21 091		
Amen Sicav	37	105,784	105,784	3 913	-	3 913		
POULINA G H	8 640	7,594	8,056	69 600	3 987	65 613	180 003 600	0,005%
BH	4 714	11,896	14,658	69 100	13 023	56 077	47 600 000	0,010%
Les Ciments de Bizerte	43 480	0,881	11,500	500 020	461 714	38 306	44 047 290	0,099%
Certificat de dépôt	-	0,000	-	32 500 000	-	32 500 000		
Total				33 163 724	478 724	32 685 000		

4.7.2.4. Note complémentaire à la note 7 : « portefeuille d'investissement » :

➤ Détail des fonds gérés par Amen SICAR et les règles de leur comptabilisation :

Les fonds gérés confiés à Amen SICAR en gestion pour compte entre le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Amen SICAR s'engage à investir ce fonds pour le compte de Tunisie Leasing & Factoring conformément à la réglementation fiscale et juridique en vigueur.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

➤ Rubrique « Avances sur acquisitions de titres » :

Ladite rubrique « avances sur acquisitions de titres » est recouvrable.

➤ La détention de TLF de 99,88% dans le capital de la société Tunisie Location Longue Durée est non conforme aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays.

A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et de la Banque Centrale de Tunisie.

➤ Les raisons du classement des titres « B.T.S », « Tourisme Balnéaire et Saharien » et « Société BIZACENE » sous la rubrique « titres immobilisés » :

Lesdites sociétés sont acquises par TLF sous forme de prise de participation en vue d'être rétrocédés.

Cette présentation est prévue par la Norme Comptable Générale (NCT 01).

4.7.2.5. Note complémentaire à la note 8 : « Valeurs immobilisées » : Détermination de VCN des logiciels en cours

Il s'agit des avances accordées aux fournisseurs des solutions informatiques non encore mises en service.

4.7.2.6. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs »

➤ Détail de la rubrique « Avances sur titres immobilisés » au 31/12/2023 :

Au 31/12/2023, la cession de ces titres n'a pas encore eu lieu du fait que le protocole d'accord signé avec la société acquéreuse prévoit que le transfert de propriété n'aura lieu que si TLF encaisse le montant total de la cession.

La cession a été concrétisée au cours du premier semestre de l'année 2024 et cette rubrique a été soldée.

➤ **Détail de la rubrique « Autres provisions pour risques » au 31/12/2023 :**

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8.5 MDT soumise à une autorisation préalable auprès de la BCT), le reliquat de la provision constituée soit 10.4 MDT est composé principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2018 à 2023.

4.7.2.7. Note complémentaire à la note 15 : « Capitaux propres » : Subventions d'investissement

Elles sont constituées par les subventions reçues auprès de SANAD portant sur le financement d'acquisition des équipements informatiques dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

Ces subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables sont prises en compte dans les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement aux montants des charges d'amortissement constatées.

Il est à signaler que :

- Toutes les conditions relatives à la subvention ont été remplies,
- TLF n'a pas reçu d'autres aides publiques.

4.7.2.8. Note complémentaire à la note 21 : « produits des placements » : Les raisons de la baisse des revenus des placements monétaires

La baisse des revenus des placements monétaires enregistrée au 31/12/2023 par rapport au 31/12/2022 est dû au fait que pour l'exercice 2023, le besoin en financement est assez important que l'année 2022 d'où pas de placements à court terme.

4.7.2.9. Note complémentaire à la note 27 : « Dotations aux provisions pour risques et charges »

La rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges » est composée essentiellement des provisions pour risque fiscal d'un montant de 3.6 MDT de faite que TLF est sous contrôle pour les exercices 2018 à 2021.

4.7.2.10. Note complémentaire à l'état de résultat

➤ **Augmentation au niveau de la rubrique « Revenus du factoring » :**

L'augmentation au niveau de la rubrique « Revenus du factoring » est due à l'augmentation du Chiffre d'affaires acheté de la période et par conséquent, l'augmentation des commissions de factoring et des commissions de financement.

➤ **Augmentation au niveau de la rubrique : « Produit net » :**

L'augmentation au niveau de la rubrique « produit net » est dû à l'augmentation des revenus du factoring et des intérêts et produits assimilés de leasing.

➤ **Baisse au niveau de la rubrique « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiés » :**

L'amélioration de la qualité des nouveaux crédits d'une part, et les efforts importants de recouvrement d'autre part, ont permis d'améliorer les performances de recouvrement, notamment sur les actifs classés, et de baisser par conséquent leur ratio et le coût du risque.

4.7.2.11. Note complémentaire à la note 44 : « Engagements hors bilan » : Rubrique « Engagements sur autres titres »

Les demandes d'autorisation de la BCT pour l'acquisition des titres TLG et MLA :

- 1- Pour la société MLA, TLF a reçu l'autorisation des autorités tunisiennes ainsi que des autorités algériennes.
- 2- Pour TLG, en attente du retour de la BCT.

4.7.2.12. Note complémentaire à la note 46 : « Transactions avec les parties liées »

➤ Nature de la relation entre les parties liées :

- **Tunisie LLD :**

La société Tunisie LLD est la filiale de TLF.

- **Maghreb Leasing Algérie (MLA) :**

La société Maghreb Leasing Algérie est une filiale de TLF.

- **AMEN BANK :**

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

- **PGI HOLDING :**

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HOLDING. Cette dernière détient en directe et indirecte plus de 40% des droits de vote au sein du conseil d'administration de TLF.

➤ Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

4.7.2.13. Note portant sur les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la TLF sont classés en deux catégories :

- **Les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppés :

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite :

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes de prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite constitue un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de TLF. Il s'agit d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie.

Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier. Elles sont constatées au niveau des autres charges d'exploitation.

4.7.2.14. Note complémentaire à la note 45 : « Évènements postérieurs à la clôture »

- L'acquisition des titres MLA auprès de SFI et FMO a eu lieu au cours du deuxième trimestre de l'année 2024.
- La clôture de contrôle discal a abouti aux paiements d'un montant en principal de 6 528 mDT qui sera décaissé sur 5 ans et a dégagé un report d'IS au titre de 2021 de 3 419 mDT.

4.7.2.15. Etat de flux de trésorerie : explication des écarts

Les écarts entre les montants des rubriques « Encaissements provenant des emprunts » et « Remboursements d'emprunts » figurant au niveau de l'état de flux de trésorerie et les totaux des colonnes « Utilisations » et « Remboursements » au niveau de la note 11 « Emprunts et dettes rattachés » sont dus au fait qu'au niveau du tableau des emprunts il est tenu compte des encaissements et remboursements relatifs aux financements à court terme de l'activité du factoring.

Ci-joint le tableau des emprunts actualisé :

Note 11 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	24 333 333	15 000 000	13 133 333	26 200 000	17 500 000	8 700 000
ATB	4 833 333	-	2 000 000	2 833 333	833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	24 000 000	9 000 000	26 333 334	6 666 666	3 333 333	3 333 333
ABC	6 000 000	11 000 000	11 000 000	6 000 000	-	6 000 000
ATTIJARI BANK	18 666 693	-	6 499 992	12 166 701	6 666 667	5 500 034
BIAT	38 333 334	40 000 000	12 748 537	65 584 797	46 152 047	19 432 750
BH	16 765 310	-	4 853 062	11 912 248	8 559 188	3 353 060
BT	5 140 734	15 000 000	3 628 064	16 512 670	12 000 000	4 512 670
CITI BANK	-	20 500 000	6 200 000	14 300 000	-	14 300 000
STB	4 250 000	-	2 500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BH FACTO	1 132 272	-	226 456	905 816	679 360	226 456
BTE FACTO	1 284 085	4 000 000	711 301	4 572 784	3 467 965	1 104 819
ATB FACTO	2 000 000	-	800 000	1 200 000	400 000	800 000
BT FACTO	7 000 000	3 000 000	1 873 685	8 126 315	6 094 735	2 031 580
AL BARAKA FACTO	2 000 000	4 000 000	6 000 000	-	-	-
Total emprunts Banques Locales	155 739 094	121 500 000	98 507 764	178 731 330	106 436 628	72 294 702
BEI	25 417 653	-	2 659 291	22 758 362	20 099 073	2 659 289
BIRD	9 382 460	-	1 660 238	7 722 222	6 277 777	1 444 445
BERD	23 043 428	-	11 521 714	11 521 714	-	11 521 714
B.A.D	70 768	-	70 768	-	-	-
SANAD	26 281 515	-	10 083 151	16 198 364	6 115 211	10 083 153
GGF	8 433 859	-	4 216 933	4 216 925	-	4 216 925
PROPARCO	26 101 667	-	10 440 667	15 661 000	5 220 333	10 440 667
FADES	5 967 797	-	994 633	4 973 165	3 978 532	994 633
SYMBIOTICS	10 592 512	23 004 750	7 061 499	26 535 764	23 004 750	3 531 014
BIO	30 881 250	-	12 352 500	18 528 750	6 176 250	12 352 500
Total emprunts Banques Étrangères	166 172 910	23 004 750	61 061 394	128 116 266	70 871 926	57 244 340
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	321 912 004	144 504 750	159 569 158	306 847 596	177 308 554	129 539 042
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	183 332 560	80 000 000	57 750 400	205 582 160	152 383 080	53 199 080
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	51 416 800	-	15 318 400	36 098 400	20 780 000	15 318 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	234 749 360	80 000 000	73 068 800	241 680 560	173 163 080	68 517 480
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-FACTO	1 000 000	700 000	-	1 700 000	-	1 700 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 000 000	700 000	-	1 700 000	-	1 700 000
TOTAL GENERAL	557 661 364	225 204 750	232 637 958	550 228 156	350 471 634	199 756 522

4.7.2.16. Tableau de mouvement des capitaux propres rectificatif

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			-					8 328 337		(8 328 337)	-
➤ Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés en 2022								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
Solde au 31 décembre 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2023					-			16 589 571		(16 589 571)	-
➤ Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés en 2023								(9 180 000)			(9 180 000)
➤ Réserve spéciale de réinvestissement approuvée					6 000 000			(6 000 000)			-
➤ Réserve spéciale de réinvestissement libérée en 2022					(1 500 000)			1 500 000			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313

4.8. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

4.8.1. Engagements financiers au 31/12/2023

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques						
•nantissement	82 740 000	82 740 000				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagement sur titre non libéré	37 807 099	37 807 099				
g) Engagement par signature	57 413 902	57 413 902				
TOTAL	177 961 001	177 961 001				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties	135 048 324	135 048 324				
b) Garanties réelles						
•hypothèques	10 719 754	10 719 754				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	149 043 283	149 043 283				
TOTAL	294 811 361	294 811 361				
3- Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	172 033 333	172 033 333				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	172 033 333	172 033 333				

4.8.2. Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

4.8.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2023
« Emprunt subordonné TL 2016 »	20 000 000	01/03/2022	7,60%	5 ans	3 220 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
« Tunisie Leasing 2017 - 1 »	37 000 000	07/06/2024	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	3 886 000
		07/06/2022	TMM+2,35%	5 ans	
		07/06/2022	7,55%	5 ans	
« Tunisie Leasing 2017 - 2 »	30 000 000	08/02/2023	7,95%	5 ans	7 664 160
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
« Tunisie Leasing 2018 - 1 »	23 608 700	07/05/2023	7,95%	5 ans	4 962 000
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
« TL 2018 Subordonné »	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	8 878 400
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 - 1 »	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	9 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« TLF 2020 - 1 »	30 000 000	28/05/2025	11,60%	5 ans	12 000 000
« TLF 2020 - Subordonné »	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	12 000 000
« TLF 2021 - 1 »	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	24 000 000
« TLF 2021 - Subordonné »	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	12 000 000
« TLF 2022 - 1 »	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	32 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 - 2 »	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	32 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 - 1 »	40 000 000	27/04/2028	10,55%	5 ans	40 000 000
« TLF 2023 - 2 »	40 000 000	08/01/2029	10,70%	5 ans	36 000 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	426 100 700				241 680 560

**4.8.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring
au 31/12/2023**

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2023
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	9,77%	Semestrielle	3 ans	6 666 666
Attijari Bank 2019	10 000 000	TMM+3%	Mensuelle	5 ans	1 500 034
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	6 666 667
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	12 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	9 000 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	6 111 113
BIAT 2023 T1	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
BIAT 2023 T2	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
BIAT 2023 T3	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	4 736 842
BIAT 2023 T4	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	4 736 842
BIAT 2023 T5	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	10 000 000
Amen Bank 2019	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
Amen Bank 2020 I	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	3 000 000
Amen Bank 2021	7 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	700 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
Amen Bank 2023 I	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	9 000 000
Amen Bank 2023 II	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	5 412 248
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	6 500 000
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	905 816
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	886 099
B.T.E-FACTO-2023 I	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	2 765 014
B.T.E-FACTO-2023 II	1 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	921 671
BT 2019	10 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	5 ans	1 512 670
BT 2023	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	15 000 000
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 600 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 000 000
BT FACTO 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 526 315
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	1 750 000
ATB 2020	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	2 833 333
ATB-FACTO	4 000 000	TMM+2,250%	Semestrielle	5 ans	1 200 000
ABC	6 000 000	TMM+2,6%	Principal in fine le 11/06/2024	364 jours	6 000 000
CITI BANK	2 500 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 07/02/2024	180 jours	2 500 000
CITI BANK	2 700 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 19/01/2024	161 jours	2 700 000
CITI BANK	3 300 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 28/02/2025	171 jours	3 300 000
CITI BANK	2 600 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 19/02/2024	167 jours	2 600 000
CITI BANK	3 200 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 28/02/2024	170 jours	3 200 000
BANQUES LOCALES	283 300 000				178 731 330

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2023
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	19 917 468
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	2 686 496
BIRD 2014	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	0
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	2 666 667
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	5 055 555
BERD 2019	40 326 000	3,960%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2024	5 ans	11 521 714
SANAD FUND 2019	31 615 000	3,268%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2024	5 ans	7 025 558
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,980%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	9 172 806
SANAD GGF 2019	18 976 200	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/12/2024	5 ans	4 216 925
PROPARCO 2020	46 983 000	3,550%	Semestrielle jusqu'à 15/02/2025	5 ans	15 661 000
FADES 2018	7 459 748	6,000%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	4 973 165
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	4,479%	Semestrielle jusqu'à 17/06/2024	5 ans	3 531 014
SYMBIOTICS 2023	23 004 750	8,959%	Semestrielle jusqu'à 03/03/2027	4 ans	23 004 750
BIO 2021	49 410 000	3,800%	Semestrielle jusqu'à 17/02/2025	4 ans	18 528 750
BANQUES ETRANGERES	310 025 285				128 116 266

- Encours des crédits à court terme et Lignes d'Avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (jours)
BTE	324 658		
CITIBANK	2 600 000	TMM+1.5%	159 jours
CITIBANK	1 000 000	TMM+1.5%	169 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	167 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	167 jours
CITIBANK	2 300 000	TMM+1.5%	129 jours
CITIBANK	1 600 000	TMM+1.5%	141 jours
CITIBANK	2 200 000	TMM+1.5%	174 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	161 jours
CITIBANK	2 300 000	TMM+1.5%	179 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	179 jours
CITIBANK	3 500 000	TMM+1.5%	182 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	161 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	366 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	366 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	366 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	366 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	366 jours
ATB	1 500 000	TMM+1.5%	96 jours
ATB	1 000 000	TMM+1.5%	90 jours
ATB	2 500 000	TMM+1.5%	90 jours
TOTAL	42 324 658		

- Encours des certificats de dépôt émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2023

Souscripteur	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE COURTAGRE	1 000 000	9,40%	304 jours
TUNISIE COURTAGRE	700 000	8,55%	366 jours
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	1 700 000		

4.8.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2023

En DT

	Produits				Charges				Soldes		
	2023	2022	2021		2023	2022	2021		2023	2022	2021
Revenus du leasing et du factoring	120 033 958	109 655 048	110 979 851	Charges financières nettes	57 963 165	58 888 038	62 535 789				
Intérêts de retard & intercalaire	3 118 995	3 168 892	3 948 880								
Commissions encourues	(34 160)	(28 334)	(94 971)								
Variation des agios réservés	1 056 397	755 929	(4 104 118)								
Autres produits d'exploitation	2 538 475	2 509 978	2 906 200								
Produits d'exploitation	126 713 665	116 061 513	113 635 842	Total des charges nettes financières	57 963 165	58 888 038	62 535 789	Marge commerciale (PNB)	68 750 500	57 173 475	51 100 053
Marge commerciale (PNB)	68 750 500	57 173 475	51 100 053	Charges de personnel	21 857 861	19 292 395	17 788 301				
Produits des placements	6 520 853	10 478 286	7 865 334	Autres charges d'exploitation	8 128 476	6 816 498	8 283 617				
Sous Total	75 271 353	67 651 761	58 965 387	Sous Total	29 986 337	26 108 893	26 071 918	Excédent Brut d'Exploitation	45 285 016	41 542 868	32 893 469
Excédent Brut d'Exploitation	45 285 016	41 542 868	32 893 469	Dotations aux amortissements	1 636 535	2 088 970	2 342 097				
Reprise sur provisions sur créances	460 369	-	-	Dotations aux provisions sur créances	-	10 130 727	13 586 884				
Reprise sur provisions sur titres	-	-	-	Dotations aux provisions sur titres	775 311	1 209 728	2 213 227				
Reprise sur provisions sur risques	-	-	-	Dotations aux provisions sur risques	3 882 486	3 580 484	2 191 993				
Autres produits ordinaires	462 903	399 363	370 124	Divers	-	-	-				
				Autres pertes ordinaires	20 221	-	387 222				
				Impôts sur les sociétés	12 680 521	7 487 084	3 866 586				
Sous Total	46 208 288	41 942 231	33 263 593	Sous Total	18 995 074	24 496 993	24 588 009	Résultat des activités ordinaires	27 213 214	17 445 238	8 675 584
Résultat des activités ordinaires après impôts	27 213 214	17 445 238	8 675 584	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	2 898 405	855 667	347 247				
Sous Total	27 213 214	17 445 238	8 675 584	Sous total	2 898 405	855 667	347 247	Résultat net de l'exercice avant modifications	24 314 809	16 589 571	8 328 337
Résultat net avant modification comptable	24 314 809	16 589 571	8 328 337								
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	(3 821 145)				
TOTAL	24 314 809	16 589 571	8 328 337				(3 821 145)	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	24 314 809	16 589 571	4 507 192

4.8.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2023

	En DT										
	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022			-		2 200 000			6 128 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
Solde au 31 décembre 2021 après affectation	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	0	74 245 861	(3 821 145)	0	171 986 556
Subvention d'investissement obtenue							141 958				141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(28 655)				(28 655)
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023								16 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(1 500 000)			1 500 000			-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Affectation réserve spéciale de réinvestissement					6 000 000			(6 000 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Solde au 31 décembre 2022 après affectation	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	113 303	82 514 287	0	0	179 509 430
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2024					6 000 000			18 314 809		(24 314 809)	-
Réintégration		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985			0
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(500 000)			500 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs								(5 321 985)			(5 321 985)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des résultats reportés postérieurs à 2013								(6 558 015)			(6 558 015)
Solde au 31 décembre 2023 après affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 796	16 482 184	0	78 375	94 771 083	0	0	191 909 313

4.8.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Bénéfice net	24 314 809	16 589 571	8 328 337
+ Report à nouveau	82 514 289	74 245 861*	64 296 379
+ Réintégration prime d'émission	5 321 985	9 180 000	5 400 000
- Effet modification comptable		3 821 145	
= Total	112 151 083	96 194 287	78 024 716
- Réserve légale	0	0	0
= Solde	112 151 083	96 194 287	78 024 716
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 000 000	6 000 000	2 200 000
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	500 000	1 500 000	0
= Bénéfice disponible	106 651 083	91 694 287	75 824 716
- Dividendes	11 880 000	9 180 000	5 400 000
= Résultat reporté	94 771 083	82 514 287	70 424 716

* L'AGO du 26/04/2024 a décidé dans sa 5^{ème} résolution de reclasser au compte « Report à nouveau » l'effet de modifications comptables résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 145 DT.

4.8.6. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation

En DT

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Revenus de leasing et factoring	124 209 350	113 579 869	110 824 613
Produit net	75 271 353	67 651 761	58 965 387
Résultat d'exploitation	39 451 053	24 532 959	12 559 268
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	11,501	10,517	10,262
Produit net par action	6,970	6,264	5,460
Résultat d'exploitation par action	3,653	2,272	1,163

4.8.7. Evolution du résultat net

En DT

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat des activités ordinaires avant impôt	39 893 735	24 932 322	12 542 170
Résultat net d'impôt	24 314 809	16 589 571	8 328 337
Résultat consolidé avant impôt	63 391 779	46 970 181	16 334 906
Résultat consolidé net d'impôt	37 555 367	29 554 243	6 771 711
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	3,694	2,309	1,161
Résultat net d'impôt par action	2,251	1,536	0,771
Bénéfice consolidé par action avant impôt	5,870	4,349	1,512
Bénéfice consolidé par action net d'impôt	3,477	2,737	0,627
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	73,88%	46,17%	23,23%
Résultat net d'impôt / Capital social	45,03%	30,72%	15,42%

4.8.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat net de l'exercice	24 314 809	16 589 571	8 328 337
Dotation aux amortissements	1 636 535	2 088 970	2 342 097
Dotations nettes aux provisions	4 197 428	14 920 939	17 992 104
Marge brute d'autofinancement	30 148 772	33 599 480	28 662 538

4.8.9. Evolution des dividendes

En DT

Désignation	2023	2022	2021
Résultat Net en DT	24 314 809	16 589 571	8 328 337
Montant global des dividendes en DT	11 880 000	9 180 000	5 400 000
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Dividende par action	1,100	0,850	0,500
% du nominal	22%	17%	10%
Date de mise en paiement	17/05/2024	22/05/2023	11/05/2022

4.8.10. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En mDT

Indicateurs de gestion	2023	2022	2021
Résultat net avant modification comptable (1)	24 315	16 590	8 328
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	832 469	795 564	849 081
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	868 707	808 255	853 367
Fonds propres (avant résultat net) (3) (hors modifications comptables)	179 475	172 100	169 058
Capitaux propres avant affectation	203 789	188 689	177 387
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	735 157	677 056	727 032
Créance classées (4)	83 929	94 655	111 333
Total provisions et agios réservés (5)	74 768	81 363	79 412
Emprunts et ressources spéciales (6)	612 502	619 748	668 102
Dettes envers la clientèle	21 325	21 565	18 918
Total bilan	1 042 712	994 303	1 025 562
Charges de personnel	21 858	19 292	17 788
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (7)	31 623	28 198	28 414
Intérêts et produits assimilés de leasing	99 624	95 273	95 698
Charges financières (8)	57 963	58 888	62 536
Produits nets	75 271	67 652	58 965
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,66%	21,77%	20,26%
Taux de créance classées (4)/(2) *	9,66%	11,71%	13,05%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4) **	89,08%	85,96%	71,34%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	10,08%	11,90%	13,11%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ***	17,53%	19,08%	19,28%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	29,04%	28,52%	30,17%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	36,94%	35,85%	33,24%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	42,01%	41,68%	48,19%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	17,21%	17,31%	16,48%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	58,74%	62,33%	65,14%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	70,50%	68,09%	70,89%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	86,22%	94,72%	94,50%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	13,55%	9,64%	4,93%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	2,33%	1,67%	0,81%
Résultat net/ Produits nets	32,30%	24,52%	14,12%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,55%	14,07%	13,73%
Produits nets/ Total bilan	7,22%	6,80%	5,75%

* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

** Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

*** Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.8.11. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En mDT

INDICATEURS	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Contrats actifs	581 559	527 865	465 834
Volume des factures achetées	534 437	464 333	404 488
Volume des factures financées	410 056	354 999	320 430
Acheteurs factorés	183 040	169 891	132 948
Revenus du factoring	24 585	18 307	15 127
Commissions encourues sur factoring	34	28	95
Total des Engagements Courants (a)	146 887	136 908	103 940
Total des Engagements Classés (b)	2 892	4 906	5 341
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	149 779	141 815	109 281
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	1,93%	3,46%	4,89%
RATIOS	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Acheteurs factorés/Total bilan	17,55%	17,09%	12,96%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,14%	0,15%	0,63%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	13,43%	10,78%	11,38%

4.9. Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires d'une filiale non auditées ni arrêtées par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.
- La société « TLF » a considéré la société « MLA » détenue à raison de 30% en tant que société filiale et consolidée par la méthode d'intégration globale alors qu'elle ne satisfait pas aux conditions requises par les dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- La société « TLF » a pris en considération pour la détermination du pourcentage d'intérêt dans le capital de la société « MLA » les titres acquis dans le cadre d'un contrat de portage, et ce contrairement aux dispositions des normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note indiquant, le pays d'enregistrement ou de résidence des sociétés filiales et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur la nature de la relation entre la société mère « TLF » et certaines sociétés dans lesquelles elle ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote, considérées comme filiales et consolidées par la méthode d'intégration globale et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les sociétés mises en équivalence conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées
- Une note sur les transactions avec les parties liées portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées, et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 et suivants.

4.9.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2023

En DT

	<u>Notes</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	78 803 990	93 670 590
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	1 806 101 378	1 599 420 063
Acheteurs factorés	7	183 040 241	169 890 887
Portefeuille titre commercial	8	37 551 141	60 323 149
Portefeuille d'investissements	8	19 684 292	14 448 336
Titres mis en équivalence	8	2 780 273	2 633 842
Valeurs Immobilisées	9	224 246 084	180 880 654
Actifs d'impôts différés	10	13 155 182	19 007 180
Autres actifs	11	59 492 831	54 194 286
TOTAL DES ACTIFS		2 424 855 411	2 194 468 987
PASSIFS			
Concours bancaires	12	46 177 526	49 471 151
Emprunts et dettes rattachées	13	1 430 797 669	1 326 244 287
Dettes envers la clientèle	14	115 493 100	98 899 339
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés		209 505 299	121 030 859
Passifs d'impôts différés	10	7 479 977	9 071 753
Autres passifs	15	121 538 162	119 822 250
TOTAL DES PASSIFS		1 982 538 258	1 776 253 794
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidées		179 891 659	168 855 512
Effet des modifications Comptables		-	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		233 891 659	219 034 367
Résultat consolidé		28 217 472	20 706 291
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	16	262 109 131	239 740 658
INTERETS MINORITAIRES	17	180 208 022	178 474 535
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		442 317 153	418 215 193
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 424 855 411	2 194 468 987

4.9.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2023

En DT

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ENGAGEMENTS DONNES	269 042 165	200 779 020
Engagements de financement en faveur de la clientèle	148 495 066	104 670 227
Engagements donnés en faveur des banques (*)	82 740 000	59 160 000
Engagements sur titres	37 807 099	36 948 793
ENGAGEMENTS RECUS	354 208 238	321 521 049
Garanties reçues	11 326 908	7 931 611
Intérêt à échoir sur contrats actifs	217 758 204	191 911 027
Garanties reçues des adhérents	125 123 126	121 678 411
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	225 756 163	186 558 569
Emprunts obtenus non encore encaissés	225 756 163	186 558 569

(*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

4.9.3. Etat de résultat consolidé au 31 décembre 2023

En DT

	<u>Notes</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de crédit-bail	18	222 003 452	210 186 753
Revenus du factoring	19	24 550 930	18 278 634
Revenu des opérations de location longue durée		49 822 160	38 730 560
Autres Produits d'exploitation		2 538 475	2 802 300
Produits des placements		2 326 404	6 507 392
Total des produits d'exploitation		<u>301 241 421</u>	<u>276 505 639</u>
Coût des opérations de location longue durée		(27 792 825)	(22 079 206)
Intérêts et charges assimilées	20	(114 369 080)	(104 306 442)
Produit net		<u>159 079 516</u>	<u>150 119 991</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		(50 703 754)	(47 222 909)
Autres charges d'exploitation		(31 443 105)	(29 682 322)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(7 117 175)	(4 983 828)
Total des charges d'exploitation		<u>(89 264 034)</u>	<u>(81 889 059)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>69 815 482</u>	<u>68 230 932</u>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(8 630 626)	(16 927 833)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(4 657 797)	(5 739 195)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>56 527 059</u>	<u>45 563 904</u>
Autres gains ordinaires		5 453 177	2 144 316
Autres pertes ordinaires		1 411 543	(738 039)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		<u>63 391 779</u>	<u>46 970 181</u>
Impôts différés		(310 663)	681 291
Impôts exigibles		(25 802 396)	(18 162 055)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>37 278 720</u>	<u>29 489 417</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	276 647	64 826
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>37 555 367</u>	<u>29 554 243</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(9 337 895)	(8 847 952)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>28 217 472</u>	<u>20 706 291</u>
Résultat par action		2,613	1,917

4.9.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2023

En DT

	<u>Notes</u>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	942 930 038	914 739 462
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	424 127 496	339 449 580
Financement des adhérents	24	(410 055 815)	(354 999 008)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(29 748 512)	(25 764 555)
Intérêts payés		(79 060 997)	(59 663 540)
Impôts et taxes payés		(64 766 809)	(65 924 427)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(798 504 933)	(629 692 079)
Autres flux de trésorerie		(25 410 328)	(104 138 950)
		(40 489 860)	14 006 483
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(37 585 119)	(32 658 627)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	6 225 371	5 105 099
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(8 056 807)	(3 663 208)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 649 301	1 650 407
		(37 767 254)	(29 566 329)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	30	(14 937 861)	(11 092 596)
Encaissements provenant des emprunts	13	424 586 240	295 227 771
Remboursements d'emprunts	13	(348 544 049)	(377 169 386)
Flux liés au financement à court terme		4 930 235	38 876 928
		66 034 565	(54 157 283)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
		649 575	7 041 533
Variation de trésorerie			
		(11 572 974)	(62 675 596)
Trésorerie au début de l'exercice		44 199 439	106 875 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	32 626 465	44 199 439

4.10. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de neuf sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2023 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2023, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1^{er} octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2023 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de trois sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
 - ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 3.720 dinars, divisé en 372 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
 - ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.
- **Les autres sociétés du Groupe**
- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.
 - **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)** : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1 : Tableau des Participations au 31/12/2023

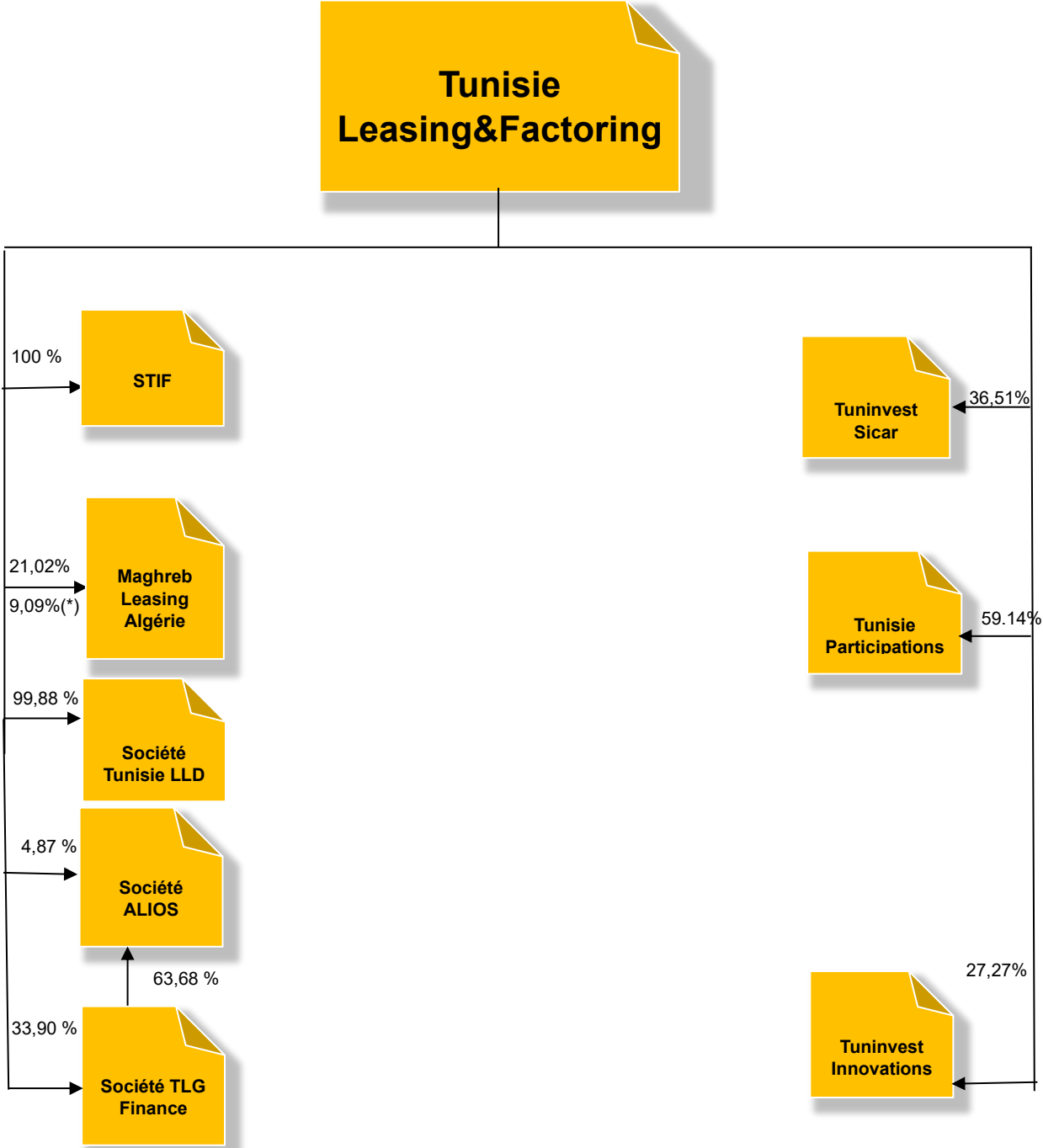
	Tuninvest Sicar		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. Sicar		STIF		Tunisie LLD		ALIOS Finance		TLG Finance		MLA	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing et Factoring	352 645	36,51%	220	59,14%	13 636	27,27%	40 000	100%	29 964	99,88%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Participations																
Tuninvest Sicar																
Tuninvest Innovations																
TLG Finance											709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie LLD																
ALIOS Finance																
MLA																
Autres	613 355	63,49%	152	40,86%	36 364	72,73%			36	0,12%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
TOTAL	966 000	100,00%	372	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,01%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

Tableau 2 : Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31/12/2023

	Tuninvest Sicar		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. Sicar		STIF		Tunisie LLD		ALIOS Finance		TLG Finance		MLA	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing et Factoring	36,51%		59,14%		27,27%		100,00%		99,88%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Participations																
Tuninvest Sicar																
Tuninvest Innovations																
TLG Finance												21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie LLD																
ALIOS Finance																
MLA																
Autres																
TOTAL	36,51%		59,14%		27,27%		100,00%		99,88%		4,87%	21,59%	33,90%		21,02%	9,09%
Total Participation	36,51%		59,14%		27,27%		100,00%		99,88%		26,45%		33,90%		30,11%	

(*) A travers des contrats de portage

Tableau 3 : Périmètre de consolidation du 31/12/2023



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2024-01 du 19 Janvier 2024.
- Les normes prudentielles édictées par l'autorité de contrôle de chaque pays.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique(*) : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

(*) : Le conseil d'administration réuni le 30 mai 2023 a revu à la baisse la décote appliquée à la valeur du bien donné en leasing pour le matériel spécifique, en le ramenant de 60% à 40%.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

Taux de provision

Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing & Factoring. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1^{er} jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(3) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(4) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques	78 623 599	93 413 674
Caisses	180 391	256 916
Total général	78 803 990	93 670 590

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Encours financiers	1 738 646 310	1 520 853 754
Impayés	335 323 382	324 021 279
Intérêts échus différés	(6 995 333)	(6 181 653)
Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 979 487	10 224 900
Total brut des créances de leasing	2 079 953 846	1 848 918 280
Provisions pour dépréciation de l'encours	(89 909 950)	(89 035 507)
Provisions pour dépréciation des impayés	(148 056 905)	(126 172 143)
Provisions collectives	(21 191 020)	(18 071 945)
Produits réservés	(14 694 593)	(16 218 622)
Total des provisions	(273 852 468)	(249 498 217)
Soldes nets	1 806 101 378	1 599 420 063

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<u>Clients ordinaires</u>		
Impayés	245 138 398	236 488 186
<u>Montant brut</u>	<u>245 138 398</u>	<u>236 488 186</u>
A déduire :		
Provisions	(72 931 490)	(74 562 114)
Produits réservés	(3 888 036)	(4 097 034)
<u>Montant net</u>	<u>168 318 872</u>	<u>157 829 038</u>
<u>Clients litigieux</u>		
Impayés	90 184 984	87 533 093
<u>Montant brut</u>	<u>90 184 984</u>	<u>87 533 093</u>
A déduire :		
Provisions	(75 125 415)	(51 610 029)
Produits réservés	(10 806 557)	(12 121 588)
<u>Montant net</u>	<u>4 253 012</u>	<u>23 801 476</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>172 571 884</u>	<u>181 630 514</u>

NOTE 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2023, comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	176 763 751	161 656 459
Comptes des acheteurs export	714 289	2 351 625
Comptes des acheteurs import	9 394 930	11 664 584
<u>Sous total</u>	(A) <u>186 872 970</u>	<u>175 672 668</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(2 734 800)	(4 756 485)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(188)	(188)
<u>Montant net</u>	<u>183 040 241</u>	<u>169 890 887</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	107 143	243 661
Fonds de garantie	17 543 182	16 187 068
Compte import/Export	9 394 930	11 664 584
Disponible	24 501 271	23 618 842
<u>Sous total</u>	(B) <u>51 546 526</u>	<u>51 714 155</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A)-(B) <u>135 326 444</u>	<u>123 958 513</u>

NOTE 8 : Portefeuille titre

Note 8.1 Portefeuille titre commercial

L'analyse du portefeuille titre commercial se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Titres SICAV	1 754 159	16 830
POULINA G H	69 600	69 600
BH	69 100	69 100
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
Certificats de dépôt	34 500 000	59 000 000
Titres immobilisés ALIOS SA	1 283 573	1 240 127
<u>Total brut</u>	<u>38 176 452</u>	<u>60 895 677</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(625 311)	(572 528)
<u>Total net</u>	<u>37 551 141</u>	<u>60 323 149</u>

Note 8.2 Portefeuille titres d'investissement

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Titres immobilisés	21 881 420	15 933 420
<u>Total brut</u>	<u>21 881 420</u>	<u>15 933 420</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	-
<u>Montant libéré</u>	<u>21 881 345</u>	<u>15 933 420</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(2 197 053)	(1 485 084)
<u>Total net</u>	<u>19 684 292</u>	<u>14 448 336</u>

Note 8.2 Titres mis en équivalences

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Les titres mis en équivalence	<u>2 780 273</u>	<u>2 633 842</u>

Note 8 (SUITE) : Les titres immobilisés :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
Amen Santé	132 624	1 193 616		225 117	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020		1,40%
Ennaki	389 000	4 998 650		442 293	2012		1,30%
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	1 920 900			2013/2014/2016		11,48%
Assurances COMAR NON VIE CIV	61 234	2 600 366		1 052 903	2016		7,00%
Société STEP	100 000	1 000 000		333 330	2018	(*)	10,10%
Société STLV	2	200	75		2019		
Société T'PAP	220 000	2 200 000			2022		1,80%
Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"		6 000 000			2023		
		21 881 420	75	2 197 053			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 (SUITE) : Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 491 371	181 488	2 193 943	36,51%
* Tunisie participations	2 200	292 704	8 857	303 761	59,14%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	59 907	86 302	282 569	27,27%
	659 644	1 843 982	276 647	2 780 273	

NOTE 9 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES PERIODE CLOSE LE 31 décembre 2023 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 9.1 : Immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	31 003 198	484 432	1 546 123	100 925	-	33 134 679	30 456 403	452 484	1 806 590	-	32 715 478	419 201
Logiciels (en cours)		100 925	-	22 943	-100 925	-	22 943	-	-	-	-	-	22 943
Ecart d'acquisition		626 515		96 800	-	-	723 315	626 515	-	-	-	626 515	96 800
TOTAUX		31 730 638	484 432	1 665 866	-	-	33 880 936	31 082 918	452 484	1 806 590	-	33 341 993	538 944

NOTE 9.2 : Immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 591 032	166 840	-	-	-	8 757 872	-	-	-	-	-	8 757 872
Constructions	5%	62 485 581	1 218 467	-	-	1 374 620	62 329 428	18 409 291	88 491	1 159 295	-	19 657 076	42 672 352
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	150 753 700	1 581 577	72 961 004	-	14 643 147	210 653 134	49 063 635	2 128 458	19 449 082	10 173 112	60 468 064	150 185 070
Mobilier de bureau	10% et 20%	11 334 000	172 744	151 406	-	452 511	11 205 639	1 013 071	73 830	290 695	152 045	1 225 551	9 980 088
Matériel informatique	15% et 33%	13 884 241	248 631	479 061	-	297 974	14 313 958	11 998 055	259 594	903 130	412 358	12 748 420	1 565 538
Installations générales	10% et 15%	33 364 639	278 373	254 437	-	1 787 779	32 109 669	19 696 207	139 327	1 764 400	36 485	21 563 449	10 546 221
TOTAUX		280 443 863	3 666 632	73 845 906	-	18 556 032	339 400 369	100 210 929	2 689 700	23 566 601	10 774 000	115 693 230	223 707 140
Total des Valeurs Immobilisées		312 174 502	4 151 064	75 511 772	-	18 556 032	373 281 307	131 293 846	3 142 184	25 373 192	10 774 000	149 035 222	224 246 084

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 208 987)	(770 166)
Passif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	(3 974 778)	(7 832 307)
Passif d'impôt différé, ALIOS	(2 296 212)	(469 280)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(7 479 977)</u>	<u>(9 071 753)</u>
Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 591 851	8 463 693
Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	898 059	7 529 484
Actif d'impôt différé, ALIOS	3 665 272	3 014 003
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>13 155 182</u>	<u>19 007 180</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>5 675 205</u>	<u>9 935 427</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Clients autres sociétés du groupe	1 153 423	1 415 781
Fournisseurs, avances	7 081 879	4 600 788
Prêts au personnel	1 225 010	2 057 635
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	251 132	309 709
Avances et acomptes au personnel	367 871	338 519
Crédit d'impôt	13 410 409	11 272 590
Crédit TVA	10 025 567	9 001 441
Autres comptes débiteurs	7 623 321	9 812 943
Produits à recevoir des tiers	4 884 423	3 724 000
Effet à recevoir	666 601	3 119 969
Charges constatées d'avance	17 036 228	12 010 400
Frais d'émission des emprunts à long terme	3 739 428	3 162 951
<u>Total brut</u>	<u>67 465 292</u>	<u>60 826 726</u>
A déduire		
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(194 387)	(149 615)
Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 390)	(168 244)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(261 152)	(89 317)
Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(7 155 911)	(6 029 643)
<u>Total net</u>	<u>59 492 831</u>	<u>54 194 286</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Banques, découverts	46 177 526	49 471 151
<u>Total général</u>	<u>46 177 526</u>	<u>49 471 151</u>

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Emprunts		
Banques locales	202 544 393	196 277 816
Banques étrangères	467 761 080	398 922 144
Emprunts obligataires	241 680 560	234 749 360
Crédit à court terme	324 658	1 059 776
Ligne d'avance	42 000 000	39 200 000
Certificat de dépôts	1 700 000	1 000 000
Crédit ALIOS	439 715 260	423 491 139
Crédit Leasing LLD	12 336 766	6 723 969
	<u>1 408 062 717</u>	<u>1 301 424 204</u>
Dettes rattachées		
Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 257 702	2 432 595
Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	7 162 522	8 502 621
Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 469 142	13 923 401
Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	(61 066)	(38 534)
Intérêts contaté d'avance sur emprunts obligatoires	(93 347)	-
	<u>22 734 952</u>	<u>24 820 084</u>
	<u>1 430 797 669</u>	<u>1 326 244 287</u>

NOTE 13 (SUITE) : Emprunts et dettes rattachées

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	196 277 816	690 600	124 956 390	119 380 411	202 544 393	115 984 014	86 560 379
* AMEN BANK	24 333 333		15 000 000	13 133 333	26 200 000	17 500 000	8 700 000
* ATB	4 833 333		-	2 000 000	2 833 333	833 333	2 000 000
* BH	16 765 309			4 853 062	11 912 247	8 559 187	3 353 060
* BH FACTO	1 132 270		-	226 456	905 814	679 358	226 456
* BNP (MLA)	8 783 502	200 160		3 260 661	5 723 001	4 109 297	1 613 703
* AL BARAKA BANK(MLA)	2 709 971	61 755	-	2 771 726	-	-	-
* AL SALAM(MLA)	18 811 669	428 684	3 456 390	9 092 268	13 604 476	4 582 535	9 021 941
* AL BARAKA BANK	24 000 000		9 000 000	26 333 334	6 666 666	3 333 333	3 333 333
* A.B.C TUNISIE	6 000 000		11 000 000	11 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* ATTIJARI BANK	18 666 694			6 499 992	12 166 702	6 666 668	5 500 034
* BIAT	38 333 335		40 000 000	12 748 537	65 584 797	46 152 047	19 432 750
* CITI BANK	-		20 500 000	6 200 000	14 300 000	-	14 300 000
* BT 2017	5 140 735		15 000 000	3 628 064	16 512 671	12 000 001	4 512 670
* STB 2018	4 250 000		-	2 500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* BTE FACTO	1 284 084		4 000 000	711 301	4 572 783	3 467 964	1 104 819
* ATB FACTO	2 000 000			800 000	1 200 000	400 000	800 000
* AL BARAKA BANK FACTO	2 000 000		4 000 000	6 000 000	-	-	-
* BT FACTO	7 000 000		3 000 000	1 873 685	8 126 315	6 094 735	2 031 580
* AMEN BANK 2021(LLD)	2 248 358		-	1 382 452	865 906	-	865 906
* ATB 2022 (LLD)	2 800 000		-	1 011 111	1 788 889	855 556	933 333
* AL BARAKA BANK(LLD)	2 411 903		-	1 907 932	503 971	-	503 971
* AL BARAKA BANK(LLD)	2 773 320		-	1 446 497	1 326 823	-	1 326 823
BANQUES ETRANGERES	398 922 144	5 303 924	219 629 850	156 094 838	467 761 080	312 406 238	155 354 841
* BEI	25 417 653		-	2 659 291	22 758 362	20 099 073	2 659 289
* BIRD	9 382 460		-	1 660 238	7 722 222	6 277 777	1 444 445
* B.A.D	70 767		-	70 767	-	-	-
* BERD	23 043 429		-	11 521 714	11 521 715	-	11 521 715
* SANAD	34 715 374		-	14 300 084	20 415 290	6 115 212	14 300 078
* PROPARCO	26 101 667		-	10 440 667	15 661 000	5 220 333	10 440 667
* SYMBIOTICS 2019	10 592 512		23 004 750	7 061 675	26 535 587	23 004 573	3 531 014
* FADES 2018	5 967 798		-	994 633	4 973 165	3 978 533	994 632
* BIO-2021	30 881 250		-	12 352 500	18 528 750	6 176 250	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	22 586 079	514 696	11 445 000	6 870 345	27 675 430	21 003 941	6 671 488
* ABC (MLA)	24 418 529	556 454	-	9 564 537	15 410 446	9 316 318	6 094 128
* CPA (MLA)	57 193 333	1 303 333	68 670 000	27 722 333	99 444 333	76 300 003	23 144 331
* BDL (MLA)	41 827 257	953 155	91 560 000	21 604 289	112 736 123	82 977 846	29 758 277
* TRUST BANK (MLA)	8 216 674	187 243	-	1 602 564	6 801 353	5 058 022	1 743 331
* AGB (MLA)	39 164 891	892 498	24 950 100	7 742 458	57 265 031	41 213 082	16 051 948
* NATEXIS	20 309 850	462 825	-	7 553 700	13 218 975	5 665 275	7 553 700
* BNA	9 161 404	208 772	-	7 496 140	1 874 035	-	1 874 035
* CNEP BANQUE	9 871 218	224 947	-	4 876 901	5 219 264	-	5 219 263
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	595 199 960	5 994 524	344 586 240	275 475 249	670 305 473	428 390 252	241 915 221

NOTE 13 (SUITE) : Emprunts et dettes rattachées

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	183 332 560		80 000 000	57 750 400	205 582 160	152 383 080	53 199 080
* Emprunts Obligataires subordonnés	51 416 800		-	15 318 400	36 098 400	20 780 000	15 318 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	234 749 360	-	80 000 000	73 068 800	241 680 560	173 163 080	68 517 480

TOTAL GENERAL	829 949 320	5 994 524	424 586 240	348 544 049	911 986 034	601 553 332	310 432 701
----------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

NOTE 14 : Dettes envers la clientèle

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Avances et acomptes reçus des clients	49 714 682	33 132 769
Dépôts et cautionnements reçus	65 778 418	65 766 570
Total général	<u>115 493 100</u>	<u>98 899 339</u>

NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Personnel, rémunérations dues	358 367	428 080
Personnel, provisions pour congés payés	1 096 061	1 227 768
Personnel, autres charges à payer	1 726 667	1 417 886
Fonds social	1 194 067	1 414 971
Etat, retenues sur salaires	550 029	506 991
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	875 048	878 932
Etat, retenues sur revenus des capitaux	106 132,00	-
Etat, impôts sur les bénéfices	5 975 705	3 832 254
Etat, TVA à payer	15 046 413	13 943 499
Etat, autres impôts et taxes à payer	6 882 078	6 270 533
Avance sur titres immobilisés	793 815	840 467
Actionnaires, dividendes à payer	2 950 270	1 831 159
C.N.S.S	3 528 039	3 896 366
Autres comptes créditeurs	32 683 217	35 633 272
Diverses charges à payer	7 033 580	9 021 245
Produits constatés d'avance	6 816 212	8 707 122
Compte adheent à regulariser	1 835 135	1 367 736
Autres provisions pour risques	32 087 326	28 603 968
Total	<u>121 538 162</u>	<u>119 822 250</u>

NOTE 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
Réserve légale		5 400 000	5 400 000
Prime d'émission		11 851 862	21 031 862
Réserves spéciales de réinvestissement		10 982 184	6 482 184
Autres réserves		3 776 843	3 776 843
Subvention d'investissement		78 375	113 303
Ecart de conversion		29 732 417	26 489 963
Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 843 982	1 908 121
Dividendes reçus des filiales		4 429 189	4 275 853
Résultats reportés		111 796 807	99 377 382
Modification Comptable		-	-3 821 144
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>233 891 659</u>	<u>219 034 367</u>
Résultat net des sociétés intégrées (a)		37 278 720	29 489 417
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	276 647	64 826
Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		-9 337 895	-8 847 952
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</u>		<u>28 217 472</u>	<u>20 706 291</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>262 109 131</u>	<u>239 740 658</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1)/(2)	2,613	1,917

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-23

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissemment	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	54 000 000	5 400 000	4 282 184	26 431 862	3 776 843		21 826 735	1 891 947	5 537 430	89 625 334	(3 821 144)	11 040 307	219 991 498
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021				(5 400 000)					(5 537 430)	18 062 642		(7 125 212)	-
Réintégration prime démission										(2 200 000)			-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			2 200 000										-
Modifications comptables													-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								16 174	176 323	3 388 936		(3 915 095)	(333 662)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 099 530	(4 099 530)			-
Subvention d'investissement obtenue						141 958							141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)							(28 655)
Ecart de conversion							4 663 228						4 663 228
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020										(5 400 000)			(5 400 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021												20 706 291	20 706 291
Solde au 31 Décembre 2022	54 000 000	5 400 000	6 482 184	21 031 862	3 776 843	113 303	26 489 963	1 908 121	4 275 853	99 377 382	(3 821 144)	20 706 291	239 740 658
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								53 859		74 525			128 384
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023				(9 180 000)					(4 275 853)	26 757 712		(13 301 859)	-
Réintégration prime démission										(4 500 000)			-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			4 500 000										-
Modifications comptables										(3 821 144)	3 821 144		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(117 998)	176 323	7 341 197		(7 404 432)	(4 910)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 252 866	(4 252 866)			-
Subvention d'investissement obtenue						-							-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)							(34 928)
Ecart de conversion							3 242 454						3 242 454
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022										(9 180 000)			(9 180 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2023												28 217 472	28 217 472
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	5 400 000	10 982 184	11 851 862	3 776 843	78 375	29 732 417	1 843 982	4 429 189	111 796 806	-	28 217 472	262 109 131

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		92 778 035	92 778 035
- Dans le capital		21 127 489	18 446 167
- Ecart de conversion		13 712 890	10 401 156
- Dans les réserves	(A)	8 013 713	9 841 463
- Dans le résultat			
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital		3 600	16 800
- Dans les réserves		20 709	87 354
- Dans le résultat	(A)	4 327	18 320
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE			
- Dans le capital		32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion		9 966 448	12 121 865
- Dans les réserves		(3 089 517)	(3 060 965)
- Dans le résultat	(A)	(26 965)	(28 553)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS			
- Dans le capital		20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion		26 183 205	25 154 272
- Dans les réserves		(43 382 017)	(39 887 386)
- Dans le résultat	(A)	1 346 820	(983 278)
Total des intérêts minoritaires		<u>180 208 022</u>	<u>178 454 535</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	<u>9 337 895</u>	<u>8 847 952</u>

NOTE 18 : Revenus du leasing

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
- intérêts conventionnels		212 988 776	200 403 949
- Intérêts intercalaires		1 200 171	429 789
Revenus bruts de leasing	(A)	<u>214 188 947</u>	<u>200 833 739</u>
- Intérêts de retard	(B)	<u>6 758 108</u>	<u>8 597 085</u>
Total des autres produits		<u>6 758 108</u>	<u>8 597 085</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers		(3 933 405)	(4 454 834)
. Intérêts de retard		(3 295 386)	(5 737 763)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		3 805 677	6 607 123
. Intérêts de retard antérieurs		4 479 511	4 341 403
Variation des produits réservés	(C)	<u>1 056 397</u>	<u>755 929</u>
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C)	<u>222 003 452</u>	<u>210 186 753</u>

NOTE 19 : Revenus du factoring

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2023, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Commissions de factoring	6 322 396	5 408 942
Intérêts de financement	18 228 534	12 869 692
Total	<u>24 550 930</u>	<u>18 278 634</u>

NOTE 20 : Intérêts et charges assimilés

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Intérêts des emprunts obligataires	22 189 984	21 965 075
Intérêts des emprunts bancaires locaux	22 295 020	18 241 849
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	63 489 048	58 168 873
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 479 238	1 470 658
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>109 453 290</u>	<u>99 846 455</u>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	714 073	1 114 447
Intérêts bancaires et sur opérations de financement	213 321	73 528
Autres	3 988 396	3 272 012
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>4 915 790</u>	<u>4 459 987</u>
<u>Total général</u>	<u>114 369 080</u>	<u>104 306 442</u>

NOTE 21 : Dotations aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	13 938 506	20 114 547
Dotations aux provisions collectives	2 994 139	-
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(15 747 250)	(10 403 479)
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie LLD)	23 014	55 390
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	961 239	570 615
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(431 941)	(306 125)
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	16 977 773	17 824 193
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(8 977 498)	(12 734 971)
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	12 996 396	17 982 772
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(17 937 063)	(28 046 895)
Pertes suite à la radiation de créances	6 803 446	8 333 060
Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(467 634)	(537 536)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 784 830)	(7 446 351)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(2 550 982)	(349 173)
Pertes sur créances irrécouvrables	4 580 476	12 770 995
Encaissement sur créances radiées	(747 164)	(899 209)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>8 630 626</u>	<u>16 927 833</u>

NOTE 22 : Dotations aux provisions pour risques divers

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	761 273	1 103 432
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(26 328)
Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	182 478	2 023 860
Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(21 816)	(30 046)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3 622 500	5 716 718
Reprise de provisions pour risques et charges	-	(2 767 735)
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(414 488)
Apurement des comptes d'actifs	99 324	1 158
Perte nette sur cession des titres de participation	14 038	132 624
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>4 657 797</u>	<u>5 739 195</u>

NOTE 23 : Encaissements reçus des clients

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impayés sur créances de leasing en début de période	67 369 456	71 104 339
Impayés sur créances de leasing en fin de période	(61 272 081)	(67 369 456)
Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(12 516 433)	(11 727 580)
Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12 580 059	12 516 433
Plus ou moins-values sur relocation	(1 721 192)	(973 131)
Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 048 282)	(7 189 965)
Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 745 297	9 048 282
Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 778 163)	(4 005 279)
Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 977 095	3 778 163
TVA collectées	86 264 097	82 060 145
Loyers encaissés	834 457 116	805 507 932
Intérêts de retard	2 877 547	3 050 646
Créances virées en Pertes	(6 804 309)	(8 526 223)
Remboursement des valeurs résiduelles	770 585	630 822
Remboursements anticipés	20 504 841	26 167 789
Produits sur Cessions anticipées	524 405	666 545
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>942 930 038</u>	<u>914 739 462</u>

NOTE 24 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	123 958 230	87 934 797
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(135 326 161)	(123 958 230)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 386 449)	(932 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 853 849	1 386 449
Financement des adhérents (TND + €)	410 055 815	354 999 008
Produits à recevoir en début de période	4 520	3 849
Produits à recevoir en fin de période	(2 983)	(4 520)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 871 458)	(1 216 399)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 020 436	1 871 458
Revenus du factoring	24 585 090	18 306 968
Récupération frais bancaires	29 242	26 650
Récupération frais de justice	4 286	2 750
TVA collectée	1 203 079	1 029 249
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>424 127 496</u>	<u>339 449 580</u>

NOTE 25 : Décaissement pour financement de contrats de leasing

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	75 884 516	77 022 852
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(109 002 679)	(75 884 516)
Fournisseurs, avances en début de période	(113 062)	(1 219 491)
Fournisseurs, avances en fin de période	110 270	113 062
Investissements pour financement de contrats de leasing	755 303 136	572 454 553
TVA sur Investissements	76 322 752	57 205 619
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>798 504 933</u>	<u>629 692 079</u>

NOTE 26 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Investissements en Immobilisations incorporelles	36 759	556 545
Investissements en Immobilisations corporelles	37 548 360	32 102 082
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>37 585 119</u>	<u>32 658 627</u>

NOTE 27 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Cessions d'immobilisations corporelles	6 160 348	5 093 577
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	65 023	11 522
	<hr/>	<hr/>
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	6 225 371	5 105 099

NOTE 28 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Titres de participation libérés au cours de l'exercice	2 056 807	1 463 208
Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	6 000 000	2 200 000
Avances sur acquisitions de titres en début de période	(13 875 465)	(13 875 465)
Avances sur acquisitions de titres en fin de période	13 875 465	13 875 465
	<hr/>	<hr/>
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	8 056 807	3 663 208

NOTE 29 : Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 481 351	589 469
Titres de participations cédés au cours de l'exercice	167 950	660 938
Avances sur titres immobilisés en début de période	(792 115)	(392 115)
Avances sur titres immobilisés en fin de période	792 115	792 115
	<hr/>	<hr/>
<u>Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	1 649 301	1 650 407

NOTE 30 : Dividendes et autres distributions

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Dividendes et tantièmes	(14 937 861)	(11 092 596)
Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
	<hr/>	<hr/>
<u>Dividendes et autres distributions</u>	(14 937 861)	(11 092 596)

NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Banques	78 623 599	93 413 674
Caisses	180 391	256 916
Banques, découverts	(46 177 526)	(49 471 151)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>32 626 464</u>	<u>44 199 439</u>

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 KDT dont 287 KDT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 KDT à 207 KDT.

Un avis de redressement complémentaire a été notifié à la société au titre des exercices 2019-2020 et 2021 en juin 2023 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 11 176 KDT dont 3 922 KDT de pénalités et de porter le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2021 de 1 091 KDT à 2 780 KDT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

4- MLA a fait l'objet de deux redressements fiscaux détaillés comme suit :

4-1 MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est chargée y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD portant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2023 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD portant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 202 178 KDZD.

4-2 Au cours de l'exercice 2023, MLA a fait l'objet d'une vérification comptable de la part de l'administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. En date du 28 décembre 2023, MLA a reçu une notification de redressement au titre de l'exercice 2019 dont le montant total réclamé s'élève à 363 MDZD, pénalités incluses. Suite à cela, une réponse a été introduite par MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2023, TLF a mis en force 53 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 11 365 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2023 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 556 KDT.

A la fin de l'année 2023, l'encours financier s'élève à 18 438 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2023 s'élèvent à 144 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 262 KDT, ils sont constatés dans le compte « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2023, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 366 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 26 200 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 2 712 KDT.

- L'encours des placements auprès AB sous forme de certificats de dépôts s'élève à 24 500 KDT au 31-12-2023, le produit de placement de 2023, s'élève à 550 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2023 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2023 se sont élevés à 627 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 43 KDT KDT à la fin de l'exercice 2023.

La charge supportée en 2023 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 3 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 KDT.

AMEN SICAR

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2023 décompter à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds, à recevoir au titre de l'année 2023, s'élève à 369 KT.

NOTE 34 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.11. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023



Deloitte.

Société DATN
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubéira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902
www.deloitte.tn
MF : 587570 N/A/M/000

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 29 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 2.424.855.411 DT, un bénéfice net de 28.217.472 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 32.626.465 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 29 mars 2024 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 870 KDT, représentant -6,05% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2023, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui

nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring en 2022, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Processus de consolidation

➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;

- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales

d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport

parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

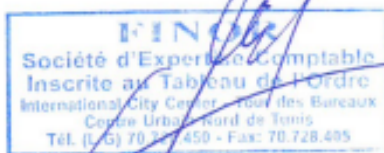
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 1^{er} Avril 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
JAOUHAR BEN ZID



4.12. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2023

4.12.1. Notes complémentaires au rapport des commissaires aux comptes

- **Réserve des CAC relative à l'arrêté des états financiers consolidés TLF au 31/12/2023 sur la base des états financiers provisoires du groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance :**

Il est à noter sur le groupe Alios Finance comporte une holding en France et 3 filiales présentes dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne. L'intégration des comptes audités consolidés de ce groupe requière l'audit et l'arrêté des comptes au niveau des 6 filiales et de la holding en France. De ce fait, et au regard de la complexité de la structure du groupe Alios France et des délais pris par les commissaires aux comptes des différentes structures, il n'est pas possible au Groupe Alios Finance de communiquer des états financiers audités et arrêtés par les différents Conseils d'Administration avant le 30 avril. Ce qui explique la réserve des commissaires aux comptes.

- **Situation à ce jour du contrôle fiscal de la société filiale « MLA »**

Au cours de l'exercice 2023, MLA a fait l'objet d'une vérification comptable de la part de l'administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. Suite à cela, une réponse a été introduite par MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

À ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore répondu.

4.12.2. Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2023

- 4.12.2.1. **Note complémentaire à la note 1-2 « Tableau des participations et périmètre du groupe » : Nature de la relation entre la société mère « TLF » et les sociétés intégrées globalement (application de la méthode d'intégration globale) sans avoir, directement ou indirectement, la moitié des droits de vote au sein de ces dernières**

- **Nature de la relation entre la société mère Tunisie Leasing et Factoring et la société « TLG Finance » :**

Tunisie Leasing et Factoring détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société « TLG Finance » et occupe 3/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière, son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. TLF assure le contrôle de cette filiale du fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Il est à noter que la société « TLG Finance » est consolidée chez « Amen Bank » sous la méthode de la mise en équivalence.

- **Nature de la relation entre la la société mère Tunisie Leasing et Factoring et la société « ALIOS » :**

Tunisie Leasing et Factoring détient 4,87% du capital de la société « ALIOS » directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de « TLG Finance » et occupe les 2/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société, TLF assure le contrôle de cette filiale du fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Le groupe « ALIOS » est contrôlé par la société « TLG Finance », qui est elle-même sous contrôle de TLF, avec un pourcentage de 63,68%. De ce fait, Tunisie Leasing et Factoring assure le contrôle de la société « ALIOS » indirectement via « TLG Finance ».

Il est à noter que la société « ALIOS » est consolidée chez « Amen Bank » sous la méthode de mise en équivalence.

➤ **Nature de la relation entre la société mère Tunisie Leasing et Factoring et la société « MLA » :**

Bien que Tunisie Leasing et Factoring détienne 30.11% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 44,99%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de TLF exerce la fonction du président du Conseil de surveillance au sein de la société MLA et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie Leasing et Factoring au profit de MLA.

4.12.2.2. Note complémentaire à la note 2 « Méthodes et modalités de consolidation » : « Méthodes de consolidation »

➤ **Pays de résidence des sociétés « MLA », « TLG Finance » et « ALIOS Finance » :**

Le pays de résidence de la société « MLA » est l'Algérie.

Le pays de résidence de la société « TLG Finance » est la France.

Le pays de résidence de la société « ALIOS Finance » est la France.

4.12.2.3. Note relative aux participations dans les entreprises associées portant sur la quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle est aussi éventuellement responsable et les éventualités qui proviennent du fait que TMF est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 36 relative aux participations dans les entreprises associées :

La quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée est limitée à sa participation.

TLF n'est pas responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

4.12.2.4. Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisées » : « Écart d'acquisition »

Le montant de 96 800 DT figurant au niveau de la rubrique « écart d'acquisition » est dû aux nouvelles acquisitions des titres de la société LLD effectuée fin 2023. Ce montant sera amorti à partir de 2024 sur 20 ans.

Le détail du montant inscrit à cette rubrique en 2023 :

Répartition Capitaux Propres LLD

	Débit	Crédit
Capital TLLD	3 000 000	
Écart d'acquisition	96 800	
Titres TLLD		163 698
Intérêts minoritaires		3 600
Réserves TLLD		2 929 502

**4.12.2.5. Note complémentaire à la note 33 « Transactions avec les parties liées » :
Politique de fixation des prix**

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon le Méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

4.12.2.6. Note complémentaire à la note 34 « Évènements postérieurs à la clôture »

Il n'y a aucun évènement postérieur qui peut rendre des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31/12/2023, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.12.2.7. État de résultat consolidé par pôle d'activité

◇ **Arrêté au 31/12/2023 :**

Exercice 2023	Location Financement	Location Longue durée	Autres (*)	Total
Revenus de crédit bail	222 003 452	-	-	222 003 452
revenus du factoring	24 550 930	-	-	24 550 930
Revenu des opérations de location logue durée	29 665 354	20 156 806	-	49 822 160
Autres produits d'exploitation	2 538 475	-	-	2 538 475
Intérêts et charges assimilés	(112 790 932)	(1 578 148)	-	(114 369 080)
Produits des placements	2 206 934	119 470	-	2 326 404
Charges de personnel	(49 626 586)	(1 077 168)	-	(50 703 754)
Autres charges d'exploitation	(30 990 767)	(452 338)	-	(31 443 105)
Coût des opérations de location longue durée	(16 876 740)	(10 916 085)	-	(27 792 825)
Dotations nettes aux provisions et résultat de créances radiées	(8 607 612)	(23 014)	--	(8 630 626)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(6 792 833)	(324 014)	-	(7 117 175)
Dotations aux provisions pour risques divers	(4 657 797)	-	-	(4 657 797)
Autres gains ordinaires	5 341 489	111 688	-	5 453 177
Autres pertes ordinaires	1 431 945	(20 402)	-	1 411 543
Impôts différés	128 158	(438 821)	-	(310 663)
Impôts exigibles	(25 261 678)	(540 718)	-	(25 802 396)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	276 647	276 647
Part revenant aux intérêts minoritaires	(9 333 568)	(4 327)		(9337 895)
Total	22 928 224	5 012 601	276 647	28 217 472

(*) Autres : intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs), Gestion de portefeuilles (les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

◇ **Arrêté au 31/12/2022 :**

Exercice 2022	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	210 186 753	-	-	210 186 753
revenus du factoring	18 278 634	-	-	18 278 634
Revenu des opérations de location logue durée	22 977 062	15 753 498	-	38 730 560
Autres produits d'exploitation	2 802 300	-	-	2 802 300
Intérêts et charges assimilés	(103 048 322)	(1 258 120)	-	(104 306 442)
Produits des placements	6 334 433	172 959	-	6 507 392
Charges de personnel	(46 173 483)	(1 049 426)	-	(47 222 909)
Autres charges d'exploitation	(29 281 428)	(400 894)	-	(29 682 322)
Coût des opérations de location longue durée	(13 654 098)	(8 425 108)	-	(22 079 206)
Dotations nettes aux provisions et résultat de créances radiées	(16 872 443)	(55 390)	-	(16 927 833)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(4 852 650)	(131 178)	-	(4 983 828)
Dotations aux provisions pour risques divers	(5 739 195)	-	-	(5 739 195)
Autres gains ordinaires	2 143 234	1 082	-	2 144 316
Autres pertes ordinaires	(714 787)	(23 252)	-	(738 039)
Impôts différés	515 269	166 022	-	681 291
Impôts exigibles	(17 254 631)	(907 424)	-	(18 162 055)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	64 826	64 826
Part revenant aux intérêts minoritaires	(8 829 632)	(18 320)	-	(8 847 952)
Total	16 817 016	3 824 449	64 826	20 706 291

(*) Autres : intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs), Gestion de portefeuilles (les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

4.12.2.8. Indicateurs par pôle d'activité

Indicateurs d'Activité Groupe TLF 2023 et 2022

(En milliers de Dinars)

INDICATEURS	Location financement		Location longue durée	
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
Mise en force	1 023 000	816 156	-	-
Encours Financiers du Leasing	1 751 626	1 531 079	-	-
Encours Financiers du Factoring	135 326	123 959	-	-
Contrats cadres signés	-	-	144	126
Parc de véhicules en location	-	-	2 170	1 550
Ressources d'Emprunts	1 413 896	1 309 250	16 902	16 994
Capitaux propres (part groupe)	262 109	239 741	-	-
Revenus Bruts de Leasing	222 003	210 187	-	-
Revenus du Factoring	24 551	18 279	-	-
Revenus des opérations de location longue durée	-	-	49 822	38 731
Total des charges d'exploitation	87 380	80 308	1 884	1 581
Trésorerie nette	31 613	35 239	1 013	8 960

4.12.2.9. Note explicative de l'état des flux de trésorerie consolidé : Rubrique « Dividendes et autres distributions »

Le montant de 9 180 000 DT figurant au niveau de la Rubrique « Dividendes » correspond aux dividendes distribués par la société Mère alors que le montant de 14 937 861 DT correspond aux dividendes distribués par le Groupe Net des dividendes inter-groupes.

4.12.2.10. Note rectificative portant sur le titre figurant à la page 12 des états financiers consolidés au 31/12/2023

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de neuf sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2023 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2023, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1^{er} octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

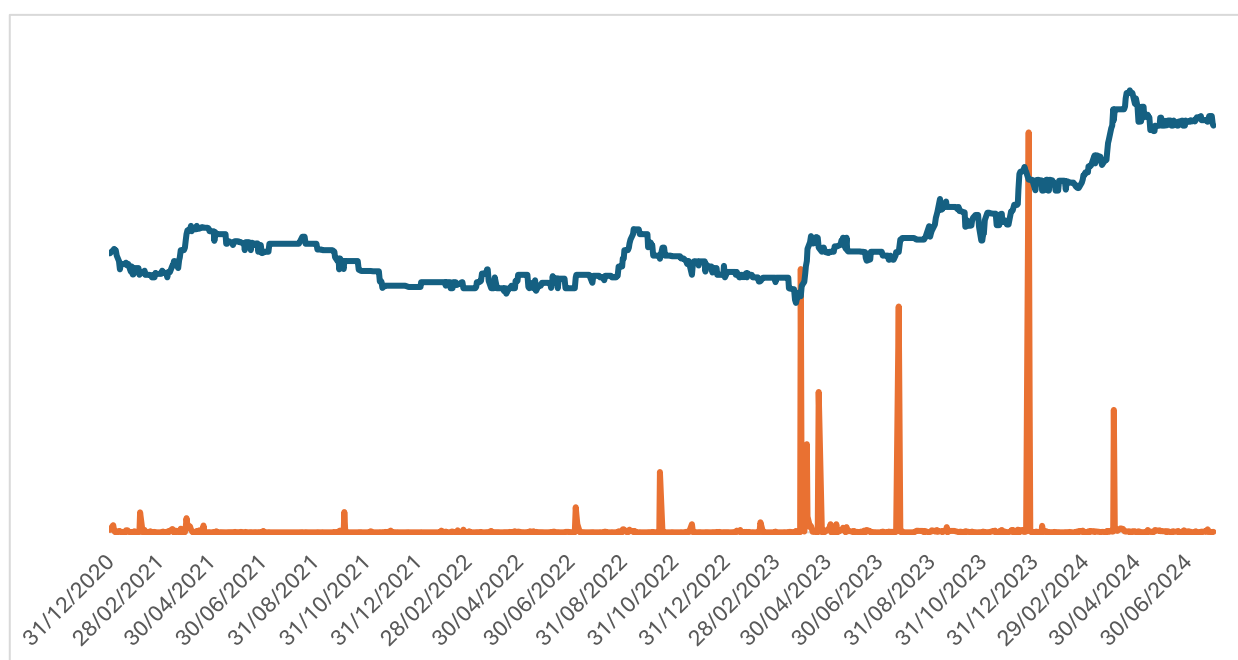
L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2023 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

4.13. Comportement boursier du cours TLF

	31/07/2024	2023	2022	2021
Nombre de titres admis	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nombre de titres traités	274 129	1 820 114	205 753	180 788
Cours fin de période (en DT)	15	13	9,4	9,05
Capitalisation boursière (en MDT)	162,00	140,40	101,52	97,74
Bénéfice par action (en DT)	-	2,251	1,536	0,771
Dividende par action (en DT)	-	1,1	0,85	0,5
Dividend Yield	-	8,46%	9,04%	5,52%
PER	-	5,76	6,12	11,74

Evolution des cours (non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2022- juillet 2024



Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31/07/2024	: 10 800 000
Cours d'introduction, le 16/03/1992	: 17,850 DT
Capitalisation boursière au 31/12/2023	: 140,400 millions de dinars
Capitalisation boursière au 31/07/2024	: 162,000 millions de dinars
Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2023 au 31/07/2024	: 16,30 dinars
Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2023 au 31/07/2024	: 8,46 dinars

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Assurance COMAR	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Nommé par l'Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17/01/2024 ; Désignation ratifiée par l'AGO du 29/04/2024

5.1.2. Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Président du Conseil d'Administration	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Hichem ZGHAL	Directeur Général	2024-2026**	Tunis
Mounir KLIBI	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis
Saloua ARAB	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Mandat renouvelé par le CA du 28/03/2023

Il est à signaler que :

- Mme Molka Slimane, M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Atef Khemiri représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.
- Mme Amel Ben Rahal, M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR et M. Ahmed Hentati sont membres du comité des risques.
- M. Ahmed El Karm, M. Wassim Ben Yedder, représentant de PGI Holding, et M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR, sont membres du comité de rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Ahmed El KARM	Néant
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général PGI HOLDING
M. Hichem ZGHAL	Néant
M. Mounir KLIBI	Néant
Mme Saloua ARAB	Néant
M. Wassim BEN YEDDER	Directeur Général AMEN CAPITAL
M. Atef KHEMIRI	Membre du directoire d'Amen Bank
M. Lotfi HAJ KACEM	Directeur Général HAYETT Assurances
M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général Société Parenin
M. Thameur KOUBAA	Directeur Général MED FACTOR
M. Haythem BEN MOALLA	Néant
Mme Faten KALLEL	Gérante de KLL Advisory
Mme Amel BEN RAHAL	Néant
Mme Molka SLIMANE	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"
M. Ahmed HENTATI	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Ahmed El KARM	AMEN BANK, ALIOS, SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLF FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT, MAGHREB LEASING ALGERIE
M. Karim BEN YEDDER	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY , STLV
M. Hichem ZGHAL	Président du Conseil d'Administration de TLG FINANCE
M. Mounir KLIBI	STLV, SPCS
Mme Saloua ARAB	Néant
M. Wassim BEN YEDDER	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
M. Atef KHEMIRI	AMEN INVEST
M. Lotfi HAJ KACEM	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES
M. Halim BEN YEDDER	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
M. Thameur KOUBAA	AGROMED, SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
M. Haythem BEN MOALLA	Néant
Mme Faten KALLEL	Néant
Mme Amel BEN RAHAL	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Mme Molka SLIMANE	Néant
M. Ahmed HENTATI	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représentant permanent	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Néant
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Membre du Directoire
COMAR ASSURANCES	M. Lotfi HAJ KACEM	Directeur Général
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Néant
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLA	Néant
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Néant

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2023

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2023

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30/04/2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31/03/2020 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 24/05/2021 et du 24/04/2023, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 31/03/2020 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17/07/2020, du 11/05/2022 et du 24/04/2023, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A.		D.G.		D.G.A. (en charge du développement)		D.G.A. (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi*										
Total	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2023

Néant.

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société DATN ¹ : membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.	2021 - 2023*
FINOR : société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.	2021 - 2023
		2024 - 2026**
ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI	Rue du Lac de Ghar El Melh Immeuble Mazars 1053 Les Berges du Lac - TUNIS	2024 - 2026***

* Changement de signataire des états financiers au sein du cabinet MS Louzir approuvé par l'AGO du 26/04/2023

** Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

*** Désigné par l'AGO du 29/04/2024 pour une durée de 3 ans.

¹ Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE de la société du 03/07/2023.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès d'**Amen Bank** s'élève à 366 mDT solde débiteur.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par **Amen Bank** au profit de TLF totalise un montant de 26 200 mDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 2 712 mDT.
- L'encours des placements auprès d'**Amen Bank** sous forme de certificats de dépôts s'élève à 24 500 mDT au 31-12-2023, le produit de placement de 2023, s'élève à 550 mDT.
- **Tunisie Leasing & Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30/12/2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 mDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2023 se sont élevés à 627 mDT.

5.4.2. Créances et dettes commerciales

Néant.

5.4.3. Apport en capital

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25/08/2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31/12/2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 KDT.

5.4.4. Dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring et encaissés par les autres parties liées en 2023 au titre de l'exercice 2022

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote ¹	Dividendes en DT
PGI Holding	112 215	95 383
AMEN BANK	4 039 678	3 433 726
COMAR	2 147 618	1 825 475
PARENIN	-	-
PARTNER INVESTMENT SA	1 110 189	943 661
Ahmed El KARM	19 128	16 259
Karim BEN YEDDER	-	-
Rached HORCHANI	1 454	1 236
Mehdi TAMARZISTE	-	-
Ahmed BEN JEMAA	-	-
Ahmed BEN GHAZI	-	-
Amel BEN RAHAL	-	-
TOTAL	7 430 282	6 315 740

Source : TLF.

¹ A la date du 26/04/2023.

5.4.5. Prestations de services reçus ou données

- **Données :** Néant
- **Reçues :** Néant.

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1. Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente au 30/06/2024

Le montant des approbations de Tunisie Leasing et Factoring s'élève au 30/06/2024 à 309 MDT contre 302 MDT au 30/06/2023, soit une hausse de 2,31%.

Les Mises en Force de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 233 MDT au 30/06/2023 à 237 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 2,02%.

Les encours de Leasing de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 745 MDT au 30/06/2023 à 799 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 7,25%.

Le volume des factures achetées de Tunisie Leasing et Factoring est passé de 272 MDT au 30/06/2023 à 229 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 15,97%.

Le volume des factures financées de Tunisie Leasing et Factoring est passé de 205 MDT au 30/06/2023 à 179 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 12,71%.

Les encours de Factoring de Tunisie Leasing et Factoring sont passés de 141 MDT au 30/06/2023 à 128 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 9,49%.

6.1.2. Orientation stratégique

La vision stratégique 2023-2025 s'articule autour de 5 objectifs : Croissance, résilience, rentabilité, durabilité et technologie. Les principaux axes de la vision stratégique sont les suivants :

1. Renforcer le leadership de TLF dans ses métiers du leasing et de la LLD et reprendre le leadership dans le factoring.
2. Développer une offre de financement durable.
3. Améliorer l'efficacité commerciale et la synergie entre les équipes qui commercialisent les différentes offres de financement.
4. Développer la commercialisation de nos produits à travers le canal digital.
5. Augmenter significativement la rentabilité de la société et améliorer ses indicateurs de performance.
6. Renforcer la solidité financière de la société et sa résilience par l'amélioration continue de ses fondamentaux.
7. Continuer l'amélioration de notre système d'information et le renforcement de la sécurité informatique.
8. Continuer à être innovant en matière de solutions informatiques et d'approche de gestion.
9. Améliorer les connaissances des collaborateurs et développer davantage leurs expertises.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024 – 2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023 - 2027

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023

La confrontation des réalisations de l'exercice 2023 reflétées par les états financiers arrêtés au 31/12/2023 avec les prévisions établies pour l'exercice 2023 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2023 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT

	Prévisions 2023	Réalisations 2023	Ecart	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en force	375 443	453 961	78 518	120,91%	En dépit du contexte économique difficile marqué par une croissance quasi-nulle du PIB et la baisse de 20% des quotas d'importation des véhicules, le secteur du leasing a maintenu sa résilience en réalisant une croissance de ses mises en force à deux chiffres pour la deuxième année consécutive pour se situer à 13,9%. TLF a terminé l'année avec une production de 454 MDT, en augmentation de 33% par rapport à 2022 et en dépassement de 21% par rapport au budget qui a prévu une croissance de 10%. Ces réalisations ont pu être faites grâce à une bonne dynamique commerciale et une synergie des équipes internes.
Créances sur la Clientèle	692 294	735 157	42 863	106,19%	Les réalisations de 2023 ont été de l'ordre de 106% des prévisions initiales et ce en relation avec le niveau de réalisation des mises en forces.
Factures achetées	510 800	534 437	23 637	104,63%	Les réalisations de 2023 ont été de l'ordre de 105% des prévisions initiales.
Acheteurs factorés	207 769	183 040	(24 729)	88,10%	Les encaissements réalisés sur les factures achetées au cours du quatrième trimestre 2023 sont plus importants que prévu.
Revenus du Leasing	96 166	99 624	3 458	103,60%	Les réalisations de 2023 ont été de l'ordre de 104% des prévisions initiales et ce en relation avec le niveau de réalisation des mises en forces.
Revenus du Factoring	23 329	24 585	1 256	105,38%	La réalisation en 2023 d'un chiffre d'affaires acheté de 534 MDT contre une prévision de 511 MDT, soit une avance de 5% par rapport au budget, et les conditions tarifaires des contrats signés en 2023 légèrement meilleures que celles de 2022 et du budget expliquent les 5% d'avance par rapport au budget enregistrés au niveau des revenus du Factoring
Emprunts et dettes rattachés	595 819	611 661	15 842	102,66%	Les utilisations de nouveaux emprunts en 2023 ont été plus importantes que celles prévues initialement. De ce fait, les encours en fin de période ont été plus importants ainsi que les dettes rattachées suite au développement de l'activité.
Fournisseurs et comptes rattachés	76 080	110 803	34 723	145,64%	Les réalisations sur cette rubrique qui sont en avance de 46% par rapport au budget s'expliquent par l'écart observé au niveau des mises en force et traduisent un recours en fin d'année aux crédits fournisseurs.
Charges Financières nettes	57 335	57 963	628	101,10%	L'écart enregistré sur cette rubrique s'explique par des utilisations d'emprunts plus importantes et un taux de refinancement plus élevé que prévu.
Dotations (reprises) aux provisions sur créances	10 690	(460)	(11 150)	(4,30%)	Les efforts importants de recouvrement d'une part et l'amélioration de la qualité des nouveaux crédits d'autre part ont permis d'améliorer les performances du recouvrement et de baisser par conséquent le coût du risque pour atteindre un niveau nettement inférieur à celui budgétisé.

6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024-2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023-2027

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2023 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2023, des nouvelles conditions du marché ainsi que de la situation économique du pays marquée par des perspectives de croissance difficiles pour l'année 2024 en raison du contexte politique et économique local et mondial et des difficultés de mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour le financement du budget de l'Etat, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Mises en force

En mDT

Mises en force	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	412 988	454 286	499 715	549 686	Le niveau que la production a atteint à la fin de l'année 2023 a exigé l'actualisation des estimations des mises en forces pour les années ultérieures au niveau du B.P « TLF 2024 ». Les MEF réalisées en 2023 ont été en avance par rapport au budget de 21%.
B.P. « TLF 2024 »	476 658	514 791	555 974	600 452	
Ecart	63 670	60 505	56 259	50 766	

P : Prévisionnel

Créances sur la clientèle

En mDT

Créances sur la clientèle	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	734 116	794 278	846 279	901 647	Le montant des créances à la clientèle a été corrigé pour tenir compte de la hausse des montants des mises en force projetées.
B.P. « TLF 2024 »	811 019	896 071	985 612	1 045 888	
Ecart	76 903	101 793	139 333	144 241	

P : Prévisionnel

Chiffre d'affaires acheté

En mDT

Chiffre d'affaires acheté	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	561 880	618 068	679 875	747 862	Le montant du chiffre d'affaires acheté a été revu à la hausse afin de tenir compte des réalisations 2023 qui sont en avance de 5% par rapport aux prévisions.
B.P. « TLF 2024 »	586 950	645 645	710 210	781 230	
Ecart	25 070	27 577	30 335	33 368	

P : Prévisionnel

Acheteurs factorés

En mDT

Acheteurs factorés	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	228 377	251 053	276 004	303 458	Le montant des acheteurs factorés a été revu à la baisse afin de tenir compte des réalisations 2023 qui sont en retard de 12% par rapport aux prévisions.
B.P. « TLF 2024 »	206 080	226 769	249 731	274 920	
Ecart	(22 297)	(24 284)	(26 273)	(28 538)	

P : Prévisionnel

Emprunts et dettes rattachées

En mDT

Emprunts et dettes rattachées	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	634 767	692 020	740 922	794 709	Le montant des emprunts et dettes rattachées a été révisé à la hausse suite à l'augmentation du montant des besoins de financement engendré par l'accroissement des prévisions de la production.
B.P. « TLF 2024 »	665 429	741 057	818 288	866 818	
Ecart	30 662	49 037	77 366	72 109	

P : Prévisionnel

Revenus de Leasing

En mDT

Revenus de Leasing	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	104 045	113 907	124 186	132 558	L'évolution des intérêts de leasing dépend du niveau des MEF et des taux de placements. La révision à la hausse des prévisions relatives aux mises en forces a engendré l'augmentation des revenus de leasing au niveau du B.P. « TLF 2024 ».
B.P. « TLF 2024 »	108 824	124 731	140 340	153 400	
Ecart	4 779	10 824	16 154	20 842	

P : Prévisionnel

Revenus de Factoring

En mDT

Revenus de Factoring	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	25 644	28 190	30 990	34 069	L'évolution des revenus de factoring dépend du volume du chiffre d'affaires acheté et du niveau des financements accordés. La révision à la hausse des prévisions relatives à ces paramètres a engendré l'augmentation des revenus de factoring au niveau du B.P. « TLF 2024 ».
B.P. « TLF 2024 »	26 464	29 092	31 982	35 160	
Ecart	820	902	992	1 091	

P : Prévisionnel

Charges financières

En mDT

Charges financières	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	61 583	67 741	74 385	79 819	L'évolution des charges financières durant la période prévisionnelle tient compte de l'évolution des nouveaux besoins en ressources et des nouvelles conditions du marché. La hausse au niveau des prévisions relatives aux besoins de financement a généré les écarts observés au niveau du B.P. « TLF 2024 » par rapport au B.P. « TLF 2023 ».
B.P. « TLF 2024 »	64 570	72 510	81 866	90 202	
Ecart	2 987	4 769	7 481	10 383	

P : Prévisionnel

Dotations nettes aux provisions

En mDT

Dotations nettes aux provisions	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P. « TLF 2023 »	11 057	12 056	12 961	13 938	Les montants des dotations aux provisions sont estimés en pourcentage des montants des encours financiers de leasing et des encours de financement de factoring. Au niveau du présent document de référence, les provisions relatives à l'activité leasing sont estimées à 0,5% de l'encours financier pour 2024, 0,8% pour 2025 et 1% pour la période allant de 2026 à 2027 alors que celles relatives à l'activité factoring sont estimées à 0,5% de l'encours de financement sur toute la période 2024-2027. Au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et factoring 2023 », les provisions relatives à l'activité leasing sont estimées à 1,25% de l'encours pour la période allant de 2024 à 2027 alors que celles relatives à l'activité factoring sont estimées à 0,5% de l'encours de financement pour toute la période 2024-2027. Cette variation du coût du risque entre les deux documents de référence, découle des réalisations des exercices antérieurs, ainsi que de la variation au niveau du volume des mises en force et du volume des factures achetées.
B.P. « TLF 2024 »	5 516	8 922	11 923	12 743	
Ecart	(5 541)	(3 134)	(1 038)	(1 195)	

P : Prévisionnel

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024

La confrontation des réalisations au 30/06/2024 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2024 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2024 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En mDT

	Indicateurs d'activité au 30/06/2024	Prévisions 2024	Pourcentage de réalisation
Mises en force	237 319	476 658	49,79%
Encours financiers Leasing	799 400	845 679	94,53%
Chiffre d'affaires acheté (Factures achetées)	228 774	586 950	38,98%
Encours de financement Factoring	127 780	146 092	87,47%
Revenus de Leasing et du Factoring	64 743	135 288	47,86%
Produit Net	40 763	85 793	47,51%
Ressources d'emprunt	645 736	642 179	100,55%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	191 892	191 874	100,01%
Total des charges d'exploitation	18 196	33 600	54,15%

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période 2024-2028 ont été établies sur la base des états financiers individues audités et certifiés arrêtés au 31/12/2023. Les états financiers prévisionnels de la société Tunisie Leasing et Factoring ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2024-2028 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 29/03/2024 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2024-2028 se présentent comme suit :

	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28
<u>Activité Leasing</u>						
Taux de Croissance des Mises En Force	33,0%	5,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Taux de Croissance des Encours Financiers à la fin de la période	8,2%	10,4%	10,9%	10,4%	6,7%	6,1%
Taux de Sortie Nvlle Production	14,93%	14,80%	14,70%	14,60%	14,50%	14,50%
Taux de Refinancement Nvlle Production	10,54%	10,60%	10,60%	10,60%	10,60%	10,60%
Taux de Marge Net Nvlle Production	4,39%	4,20%	4,10%	4,00%	3,90%	3,90%
Coût du Risque Métier (%)	-0,38%	0,50%	0,80%	1,00%	1,00%	1,00%
<u>Activité Factoring</u>						
Taux de Croissance des Contrats Actifs Achetés	15,1%	9,8%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Taux de Croissance de l'Encours des Factures Achetées	6,4%	12,6%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Taux de Croissance de l'Encours de Financement des Adhérents	6,0%	7,6%	9,3%	9,4%	9,4%	9,5%
Coût du Risque Métier (en %)	0,36%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Décaissement Dividendes (en mDT) (sur N-1) (Mois de mai)	9 180	11 880	12 420	12 420	13 500	14 580

6.4.1.1. Activité de Leasing

a. Mises en force

Les MEF de l'exercice 2024 ont été estimées à 476 658 mDT en augmentation de 5% par rapport aux MEF de 2023, puis une croissance annuelle de 8% pour la période allant de 2025 à 2028. Cette évolution tient compte d'une croissance annuelle moyenne de 8% des produits auto, équipements et immobilier.

Les prévisions sont présentées comme suit :

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	En mDT TCAM 2023-2028
Mises en Force	453 961	476 658	514 791	555 974	600 452	648 488	7,39%
Taux de croissance		5,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Intérêts et produits de Leasing

Les intérêts de leasing évolueront à une croissance annuelle moyenne de 10,23% sur la période 2023 – 2028 comme suit :

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Revenus bruts de Leasing	95 260	498 594	540 609	592 739	679 460	737 327	50,57%
Moins : Dotations aux amortissements	0	(393 217)	(419 279)	(455 868)	(529 600)	(578 875)	-
Plus : Agios réservés	1 056	0	0	0	0	0	(100,00%)
Plus : Autres produits de Leasing	430	426	229	138	43	11	(51,96%)
Plus : Intérêts de retard	2 878	3 021	3 172	3 331	3 498	3 673	5,00%
Intérêts et produits de Leasing	99 624	108 824	124 731	140 340	153 400	162 135	10,23%
Taux de croissance		9,23%	14,62%	12,51%	9,31%	5,69%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.2. Activité de Factoring

a. Les contrats actifs achetés

Les contrats actifs achetés évolueront sur la période 2023 – 2028 à une croissance annuelle de 10% comme suit :

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Contrats actifs achetés	534 437	586 950	645 645	710 210	781 230	859 353	9,97%
Taux de croissance		9,8%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

b. Les revenus du Factoring

Les revenus de l'activité factoring estimés pour la période 2023 – 2028 enregistrent une croissance annuelle moyenne de 9,47% comme suit :

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Commissions d'Affacturage	6 266	6 875	7 552	8 295	9 113	10 012	9,82%
Commissions de Financement	18 319	19 589	21 540	23 686	26 047	28 644	9,35%
Total revenus de factoring	24 585	26 464	29 092	31 982	35 160	38 656	9,47%
Commissions servies	(34)	(33)	(35)	(37)	(39)	(41)	3,66%
Revenus nets de factoring	24 551	26 431	29 057	31 945	35 122	38 615	9,48%
Taux de croissance		7,66%	9,93%	9,94%	9,94%	9,95%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.3. Les charges générales d'exploitation

La croissance moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2023 – 2028 serait de 8,45%.

Les frais du personnel évolueront à une croissance annuelle moyenne de 7,87% sur la période 2023 – 2028. Les autres charges d'exploitation enregistrent une croissance annuelle moyenne de 10,12%.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes de TLF ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2024.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2023 – 2028, se présentent comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Total Charges de personnel	21 858	22 848	24 605	26 844	29 309	31 922	7,87%
<i>Taux de croissance</i>		4,5%	7,7%	9,1%	9,2%	8,9%	
Autres charges d'exploitation	8 128	9 051	9 916	10 896	11 975	13 160	10,12%
<i>Taux de croissance</i>		11,3%	9,6%	9,9%	9,9%	9,9%	
Dotations aux amortissements	1 637	1 701	1 971	2 296	2 520	2 356	7,55%
<i>Taux de croissance</i>		3,91%	15,87%	16,49%	9,76%	(6,51%)	
Total charges d'exploitation hors provisions	31 623	33 600	36 492	40 036	43 803	47 438	8,45%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	42,46%	39,12%	41,17%	40,76%	41,03%	41,75%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.4. Les provisions nettes sur créances

a. Leasing

Le coût du risque est estimé, sur la base de l'évolution des encours financiers, à 0,50% de l'encours financier pour 2024, 0,80% pour 2025 et 1,00% pour la période allant de 2026 à 2028. De ce fait, les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	(1 889)	4 228	7 506	10 362	11 054	11 727	
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	827	505	560	625	665	705	(3,14%)
Provisions nettes sur créances	(1 062)	4 733	8 066	10 987	11 719	12 432	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Factoring

Le coût du risque est estimé à 0,5% de l'encours de financement pour la période 2024-2028, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Dotations nettes aux provisions affectées	529	783	856	936	1 025	1 122	16,23%
Dotations aux provisions collectives	73	-	-	-	-	-	
Provisions nettes sur créances	602	783	856	936	1 025	1 122	13,26%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ainsi, les dotations nettes aux provisions estimées, pour la période 2024 - 2028, peuvent se résumer comme suit :

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	En mDT TCAM 2023-2028
Provisions nettes sur créances classées	(1 360)	5 011	8 362	11 298	12 078	12 849	
Provisions collectives	900	505	560	625	665	705	(4,77%)
Provisions nettes sur créances	(460)	5 516	8 922	11 923	12 743	13 554	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.5. Ressources à mobiliser

TLF projette sur la période 2024 - 2028 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires.

a. Les emprunts

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2024 - 2028, se détaillent comme suit :

	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	En mDT TCAM 2024-2028
Emprunts obligataires	110 000	120 000	120 000	120 000	120 000	2,20%
<i>Taux de croissance</i>		9,09%	0,00%	0,00%	0,00%	
Crédits bancaires	105 700	104 500	110 000	124 750	124 500	4,18%
<i>Taux de croissance</i>		(1,14%)	5,26%	13,41%	(0,20%)	
Crédits extérieurs	20 000	20 000	25 000	25 000	30 000	10,67%
<i>Taux de croissance</i>		0,00%	25,00%	0,00%	20,00%	
Total emprunts	235 700	244 500	255 000	255 000	274 500	3,88%
<i>Taux de croissance</i>		3,73%	4,29%	0,00%	7,65%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
 - o 5 ans pour les emprunts obligataires ;
 - o 5 ans pour les autres types de crédits.
- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 10,60% pour la période 2024 - 2028.

b. Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme

Ils sont utilisés pour le financement de l'activité factoring.

Le tableau ci-après reprend les utilisations sur ces lignes sur la période 2024 - 2028 :

	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	En mDT TCAM 2024 - 2028
Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme	108 756	119 631	131 594	144 754	159 229	10,00%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ainsi, sur la période 2024-2028, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

	En mDT						
	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Emprunts obligataires	241 681	283 163	316 425	338 000	356 000	366 000	8,65%
Emprunts bancaires et extérieurs	306 848	303 009	338 245	385 727	408 921	440 869	7,52%
Crédit à court terme	325	-	-	-	-	-	
Lignes d'avance	42 000	56 008	61 608	67 769	74 546	82 001	14,32%
Certificats de dépôts	1 700	-	-	-	-	-	
Total emprunts	592 553	642 179	716 279	791 497	839 468	888 869	8,45%
Dettes Rattachées	19 108	23 250	24 778	26 792	27 350	29 502	9,08%
Total	611 661	665 429	741 057	818 288	866 818	918 371	8,47%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.6. Les charges financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2024 – 2028 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouveaux emprunts est calculé au taux de 10,60% pour la période 2024-2028.

Le taux appliqué aux autres ressources varie selon le bailleur de fonds.

Les charges financières évolueront comme suit sur la période 2024-2028 :

	En mDT						
	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Anciens emprunts	56 874	48 601	33 391	24 073	16 270	12 425	(26,23%)
Nouveaux emprunts	-	15 073	38 308	57 068	73 325	83 033	
Agios bancaires	178	-	-	-	-	-	(100,00%)
Gains/Pertes de change	(45)	-	-	-	-	-	(100,00%)
Intérêts créditeurs	(158)	(70)	-	-	-	-	(100,00%)
Autres	1 115	966	811	725	607	560	(12,86%)
Total charges financières	57 963	64 570	72 510	81 866	90 202	96 018	10,62%
<i>Taux de croissance</i>		11,40%	12,30%	12,90%	10,18%	6,45%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.7. L'investissement propre

Les investissements de TLF sur la période 2024 – 2028 sont prévus conformément au tableau qui suit :

	En mDT					
	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	Total
Logiciels	846	200	5450	200	250	6 946
Matériel informatique	200	250	250	250	250	1 200
Matériel de transport	1 238	135	635	330	1050	3 388
Mobilier de bureau + AAI	250	200	150	150	150	900
Total	2 534	785	6 485	930	1 700	12 434

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.8. Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés

a. Impayés sur la clientèle

L'évolution des impayés sur les créances de Leasing sur la période 2023 – 2028 se présente comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Impayés sur la clientèle	61 272	58 054	54 342	52 517	50 723	47 454	(4,98%)
Taux de croissance		(5,25%)	(6,39%)	(3,36%)	(3,42%)	(6,44%)	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Evolution des créances classées

- Leasing

La part des créances classées devrait s'établir à 7,75% en 2028 contre 9,66% en 2023.

Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 96,39% en 2028.

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Risque total	868 707	951 233	1 040 030	1 136 189	1 203 589	1 267 609	7,85%
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	74 768	73 996	76 502	81 864	87 917	94 644	4,83%
Créances classées	83 929	86 027	87 317	89 064	93 517	98 193	3,19%
Créances classées/risque total	9,66%	9,04%	8,40%	7,84%	7,77%	7,75%	
Provisions/Créances classées	89,08%	86,02%	87,61%	91,92%	94,01%	96,39%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

- Factoring

La part des créances classées devrait s'établir à 1,94% en 2028, soit en quasi-stabilité par rapport à 2023.

Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 100% en 2028.

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	TCAM 2023-2028
Risque total	149 779	161 592	176 201	192 271	209 948	229 393	8,90%
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	2 734	3 268	3 624	3 810	4 085	4 457	10,27%
Créances classées	2 892	3 268	3 624	3 810	4 085	4 457	9,04%
Créances classées/risque total	1,93%	2,02%	2,06%	1,98%	1,95%	1,94%	
Provisions/Créances classées	94,56%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.9. Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 555 mDT sur le compte « Prime d'émission ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 990 mDT sur le compte « Boni de fusion ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 3.777 mDT sur le compte « Autres réserves ».
- Le reclassement au compte report à nouveau des réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500 mDT, devenues libres au cours l'année 2023.
- L'affectation des montants servis aux réinvestissements exonérés dans un compte de réserve de réinvestissement.
- L'affectation aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles prévues comme suit :

En mDT

	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P
Dividendes à distribuer	11 880	12 420	12 420	13 500	14 580
Taux de distribution de dividendes	22%	23%	23%	25%	27%

P : Prévisionnel

La répartition des bénéfices sur la période 2024 – 2028 sera comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P
Bénéfice de l'exercice	24 315	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231
Report à nouveau des exercices antérieurs	82 514	94 771	109 200	122 302	136 167	151 351
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre	500	1 000	0	0	0	0
Réintégration Prime d'émission, autres réserves et boni de fusion antérieurs à 2013	5 322					
Total	112 651	121 620	134 722	149 667	165 931	182 582
Réserves légales						
Réserve spéciale de réinvestissement	6 000	0	0	0	0	0
Bénéfice disponible	106 651	121 620	134 722	149 667	165 931	182 582
Dividendes(*)	11 880	12 420	12 420	13 500	14 580	15 120
Nouveau solde du Report à nouveau	94 771	109 200	122 302	136 167	151 351	167 462

R : Réalisé

P : Prévisionnel

L'évolution des capitaux propres sur la période sera comme suit :

En mDT

	2023 ^R	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves :	42 960	43 103	42 082	42 063	42 060	42 060
<i>Réserve légale</i>	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
<i>Autres réserves</i>	3 777	0	0	0	0	0
<i>Prime d'émission</i>	11 852	11 297	11 297	11 297	11 297	11 297
<i>Subvention d'investissement</i>	78	43	22	3	0	
<i>Réserve spéciale de réinvestissement</i>	10 982	16 482	15 482	15 482	15 482	15 482
<i>Boni de fusion</i>	10 871	9 881	9 881	9 881	9 881	9 881
Résultats reportés	82 514	94 771	109 200	122 302	136 167	151 351
Total des capitaux propres avant résultat	179 475	191 874	205 282	218 365	232 227	247 410
Résultat de l'exercice	24 315	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231
Total des Capitaux Propres Avant Affectation	203 789	217 724	230 804	245 730	261 990	278 642

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2. États financiers prévisionnels 2024-2028

6.4.2.1. Bilans prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
ACTIFS	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Caisse et avoirs auprès des banques	9 957	13 500	9 000	11 500	12 500	13 500
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	735 157	811 019	896 071	985 612	1 045 888	1 102 078
Acheteurs factorés	183 040	206 080	226 769	249 731	274 920	302 559
Portefeuille titre commercial	32 685	325	335	355	375	395
Portefeuille d'investissements	64 627	83 740	83 740	83 740	83 740	83 740
Valeurs Immobilisés	9 529	10 297	9 088	13 138	11 402	10 306
Autres actifs	7 717	6 976	6 764	6 690	6 739	7 116
TOTAL DES ACTIFS	1 042 712	1 131 937	1 231 766	1 350 766	1 435 564	1 519 694
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PASSIFS						
Concours bancaires	840	250	1 500	1 250	500	500
Dettes envers la clientèle	21 325	17 908	20 420	22 506	25 234	26 496
Emprunts et dettes rattachées	611 661	665 429	741 057	818 288	866 818	918 371
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 547	64 354	70 789	77 868	85 655	94 220
Fournisseurs et comptes rattachés	110 803	121 537	126 144	138 953	145 644	148 908
Autres passifs	42 746	44 735	41 052	46 171	49 723	52 557
TOTAL DES PASSIFS	838 923	914 213	1 000 962	1 105 036	1 173 574	1 241 052
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves	42 960	43 103	42 081	42 063	42 060	42 060
Résultats reportés	82 514	94 771	109 200	122 302	136 167	151 351
Résultat de l'exercice	24 315	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	203 789	217 724	230 804	245 730	261 990	278 642
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 042 712	1 131 937	1 231 766	1 350 766	1 435 564	1 519 694

6.4.2.2. États de résultats prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	99 624	108 824	124 731	140 340	153 400	162 135
Revenu du factoring	24 585	26 464	29 092	31 982	35 160	38 656
Commissions encourues	(34)	(33)	(35)	(37)	(38)	(40)
Intérêts et charges assimilés	(57 963)	(64 570)	(72 510)	(81 866)	(90 202)	(96 018)
Produits des placements	6 521	12 458	4 496	4 813	5 319	5 636
Autres Produits d'exploitation	2 538	2 649	2 781	2 920	3 066	3 220
Produit net	75 271	85 793	88 555	98 153	106 705	113 588
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(21 858)	(22 848)	(24 605)	(26 844)	(29 309)	(31 922)
Autres charges d'exploitation	(8 128)	(9 051)	(9 916)	(10 896)	(11 975)	(13 160)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 637)	(1 701)	(1 971)	(2 296)	(2 520)	(2 356)
Total des charges d'exploitation	(31 623)	(33 600)	(36 493)	(40 036)	(43 803)	(47 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	43 648	52 193	52 063	58 116	62 902	66 150
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	460	(5 516)	(8 922)	(11 923)	(12 743)	(13 554)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(775)	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques divers	(3 882)	(1 250)	(1 250)	(1 250)	(1 250)	(1 250)
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 451	45 427	41 891	44 943	48 909	51 346
Autres gains ordinaires	463	300	300	300	300	300
Autres pertes ordinaires	(20)	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	39 894	45 727	42 191	45 243	49 209	51 646
Reprises sur provisions pour impôt différé	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(12 681)	(16 179)	(14 959)	(16 045)	(17 450)	(18 321)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	27 213	29 547	27 232	29 198	31 758	33 325
Eléments extraordinaires	(2 898)	(3 698)	(1 710)	(1 834)	(1 994)	(2 094)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	24 315	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231

6.4.2.3. États de flux de trésorerie prévisionnels

EN mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	575 613	590 968	646 975	705 229	800 877	865 786
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	(492 232)	(544 446)	(596 574)	(636 561)	(694 647)	(754 088)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	424 127	459 747	503 074	553 357	608 667	669 508
Financements des adhérents	(410 056)	(442 576)	(486 833)	(535 516)	(589 068)	(647 975)
Encaissements provenant des crédits à court terme	101 224	108 756	119 631	131 594	144 754	159 229
Remboursements des crédits à court terme	(99 159)	(95 073)	(114 030)	(125 433)	(137 977)	(151 775)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(29 723)	(32 604)	(34 677)	(37 836)	(41 374)	(45 350)
Intérêts payés	(60 080)	(60 119)	(70 721)	(79 678)	(89 586)	(93 856)
Impôts et taxes payés	(21 192)	(31 156)	(35 278)	(30 488)	(35 274)	(35 335)
Autres flux de trésorerie	37 490	47 821	7 366	7 791	8 468	8 749

Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	26 013	1 319	(61 067)	(47 541)	(25 161)	(25 106)
--	---------------	--------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 530)	(2 534)	(785)	(6 485)	(930)	(1 700)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	334	64	23	139	147	439
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 725)	(19 112)	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	668	333	-	-	-	-

Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(7 253)	(21 249)	(762)	(6 346)	(783)	(1 261)
---	----------------	-----------------	--------------	----------------	--------------	----------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes et autres distributions	(9 180)	(11 880)	(12 420)	(12 420)	(13 500)	(14 580)
Encaissements provenant des emprunts	224 505	235 700	244 500	255 000	269 750	274 500
Remboursement d'emprunts	(232 638)	(198 057)	(176 001)	(185 943)	(228 556)	(232 553)
Flux liés au financement à court terme	700	(1 700)	-	-	-	-

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(16 613)	24 063	56 079	56 637	27 694	27 367
---	-----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Variation de trésorerie	2 147	4 133	(5 750)	2 750	1 750	1 000
--------------------------------	--------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

Trésorerie au début de l'exercice	6 969	9 117	13 250	7 500	10 250	12 000
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 117	13 250	7 500	10 250	12 000	13 000

6.4.3. Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing

Indicateurs de gestion en mDT	2023	2024P	2025P	2026P	2027P	2028P
Résultat net avant modification comptable (1)	24 315	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	832 469	895 084	980 146	1 069 706	1 130 003	1 186 213
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	868 707	951 233	1 040 030	1 136 189	1 203 589	1 267 609
Fonds propres (avant résultat net) (3)	179 475	191 874	205 282	218 365	232 227	247 410
Capitaux propres avant affectation	203 789	217 724	230 804	245 730	261 990	278 642
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	735 157	811 019	896 071	985 612	1 045 888	1 102 078
Créance classées (4)	83 929	86 027	87 317	89 064	93 517	98 193
Total provisions et agios réservés (5)	74 768	73 996	76 502	81 864	87 917	94 644
Emprunts et ressources spéciales (6)	612 502	665 679	742 557	819 538	867 318	918 871
Dettes envers la clientèle	21 325	17 908	20 420	22 506	25 234	26 496
Total bilan	1 042 712	1 131 937	1 231 766	1 350 766	1 435 564	1 519 694
Charges de personnel	21 858	22 848	24 605	26 844	29 309	31 922
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (7)	31 623	33 600	36 493	40 036	43 803	47 438
Intérêts et produits assimilés de leasing	99 624	108 824	124 731	140 340	153 400	162 135
Charges financières (8)	57 963	64 570	72 510	81 866	90 202	96 018
Produits nets	75 271	85 793	88 555	98 153	106 705	113 588

Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,66%	20,17%	19,74%	19,22%	19,29%	19,52%
Taux de créance classées (4)/(2)	9,66%	9,04%	8,40%	7,84%	7,77%	7,75%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4)	89,08%	86,02%	87,61%	91,92%	94,01%	96,39%
Créances classées/ Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	10,08%	9,61%	8,91%	8,33%	8,28%	8,28%
Ratio de gestion						
Charges de personnel/ produits nets	29,04%	26,63%	27,79%	27,35%	27,47%	28,10%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	36,94%	39,40%	38,37%	39,94%	40,73%	40,76%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	42,01%	39,16%	41,21%	40,79%	41,05%	41,76%
Ratio de structure						
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	17,21%	16,95%	16,67%	16,17%	16,18%	16,28%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	58,74%	58,81%	60,28%	60,67%	60,42%	60,46%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	70,50%	71,65%	72,75%	72,97%	72,86%	72,52%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur clientèle, opérations de leasing	86,22%	84,29%	85,15%	85,43%	85,34%	85,78%
Ratio de rentabilité						
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	13,55%	13,47%	12,43%	12,53%	12,82%	12,62%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	2,33%	2,28%	2,07%	2,03%	2,07%	2,06%
Résultat net/ Produits nets	32,30%	30,13%	28,82%	27,88%	27,89%	27,50%
Intérêts et produits assimilés de leasing/ Créances sur la clientèle	13,55%	13,42%	13,92%	14,24%	14,67%	14,71%
Produits nets/ Total bilan	7,22%	7,58%	7,19%	7,27%	7,43%	7,47%

6.4.4. Indicateurs prévisionnels du Factoring

En mDT

INDICATEURS	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Volume des factures achetées	534 437	586 950	645 645	710 210	781 230	859 353
Volume des factures financées	410 056	442 576	486 833	535 516	589 068	647 975
Acheteurs factorés	183 040	206 080	226 769	249 731	274 920	302 559
Revenus du factoring	24 585	26 464	29 092	31 982	35 160	38 656
Commissions encourues sur factoring	34	33	35	37	39	41
Total des Engagements Courants (a)	146 887	158 324	172 577	188 461	205 864	224 936
Total des Engagements Classés (b)	2 892	3 268	3 624	3 810	4 085	4 457
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	149 779	161 592	176 201	192 271	209 949	229 393
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	1,93%	2,02%	2,06%	1,98%	1,95%	1,94%
RATIOS		2024	2025	2026	2027	2028
Acheteurs factorés/Total bilan	17,55%	18,21%	18,41%	18,49%	19,15%	19,91%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,14%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	13,43%	12,83%	12,81%	12,79%	12,78%	12,76%

6.4.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2024 à 2028



Deloitte.

Société DATN
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Duberna-Immeuble Wladi
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 38 400 900 Fax: +216 38 400 902
www.deloitte.tn
MF : 567570 NIA/M000

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2024 à 2028

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période allant de 2024 à 2028 établies dans le cadre de la préparation de prospectus et autres documents de référence. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Ces états financiers prévisionnels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2024, et ont été préparés selon les règles et principes comptables retenus par Tunisie Leasing & Factoring, sur la base des éléments et informations disponibles à la date du présent rapport.

Ces prévisions financières présentent les indicateurs suivants :

(En KTND)	2024	2025	2026	2027	2028
Produit net	85 793	88 555	98 153	106 705	113 588
Résultat net	25 849	25 522	27 364	29 764	31 231
Total Bilan	1 131 937	1 231 766	1 350 766	1 435 564	1 519 694

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 19 avril 2024

FINOR

MUSTAPHA MEDHOUB

Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
JAOUHAR BEN ZID